

400/60  
900/7

**Université de Neuchâtel  
Faculté des lettres  
Institut d'ethnologie**

# **LE TEMPS D'UNE DEMANDE**

**FAMILLES DE REQUÉRANTS D'ASILE  
AU CENTRE D'ACCUEIL DE COURRENDLIN, JURA:**

**STRATÉGIES ET ADAPTATION CULTURELLES**

**Bertrand Cottet**

Université de Neuchâtel  
Institut d'ethnologie  
Bibliothèque - St-Nicolas 4  
CH - 2006 Neuchâtel



**Mémoire de licence en ethnologie  
Sous la direction du professeur  
Pierre Centlivres**

**Juin 1995**

Ethno - bibliothèque



500/70 1041067940

Université de Neuchâtel  
Institut d'ethnologie  
Bibliothèque - St-Nicolas 4  
CH - 2006 Neuchâtel

2212 221



# TABLE DES MATIÈRES

---

## PREMIÈRE PARTIE: PROBLÉMATIQUE, CADRE THÉORIQUE ET MÉTHODE

<b>I.</b>	<b>INTRODUCTION.....</b>	<b>1</b>
	• Nature du problème.....	1
	• Le thème de la recherche.....	1
<b>II.</b>	<b>PROBLÉMATIQUE, CADRE THÉORIQUE ET MÉTHODE.....</b>	<b>3</b>
1.	PROBLÉMATIQUE.....	3
	a. Un centre d'accueil pour requérants d'asile: choix et justification de l'objet d'étude.....	3
	b. Arbitraire et hétérogénéité.....	4
	c. Le statut de requérant d'asile.....	4
	d. Migrations « volontaires » et migrations « forcées ».....	5
2.	CADRE THÉORIQUE.....	7
	a. La culture et l'exil.....	7
	b. Des concepts et leurs limites.....	9
	• L'acculturation.....	9
	• L'intégration.....	12
	• Critiques.....	13
	c. Retrouver l'individu.....	14
	d. Altérité et changement.....	15
	e. Accès à la culture du requérant d'asile.....	16
3.	MÉTHODE.....	16
	a. Problèmes généraux.....	16
	b. Les sources d'information.....	18
	• Les entrevues.....	18
	• Les énoncés et les situations.....	19
	c. Thèmes d'entretiens.....	21
	d. Déroulement des entrevues avec les requérants.....	21
	e. Echantillon.....	22
	• Entrevues avec les requérants.....	23
	• Entrevues avec les responsables.....	23
	• Autres entrevues.....	25
	f. Mon statut dans le centre.....	25
	g. Autres problèmes rencontrés.....	27
	• Les refus.....	27
	• Les entrevues avec les femmes.....	27
	• Eviter la politique ?.....	27

## DEUXIÈME PARTIE: DONNÉES ET INTERPRÉTATION

<b>III. CONTEXTUALISATION DE LA RECHERCHE .....</b>	<b>29</b>
1. CHOIX DU CENTRE D'ACCUEIL DE COURRENDLIN.....	29
2. LE CENTRE.....	29
a. Description .....	29
b. Situation du centre dans le village .....	30
c. Relations avec Delémont .....	30
3. LES REQUÉRANTS .....	30
a. Nombre, origine, sexe et âge .....	30
b. Composition familiale .....	31
c. Appartenance religieuse .....	32
.....	33
d. Statuts socioprofessionnels .....	33
4. L'AJADA.....	33
a. Buts, rôle et organisation.....	34
b. Les animateurs .....	34
<b>IV. LE BAGAGE D'UN EXILÉ .....</b>	<b>36</b>
1. IMAGES DE LA SUISSE AVANT LE DÉPART.....	36
a. La Suisse, pays de cocagne.....	36
• Pôle politico-humanitaire: la Suisse, pays neutre, démocratique et humanitaire.....	36
• Pôle socio-économique: la Suisse, pays riche.....	37
b. Représentations de l'exil avant le départ.....	38
• Requérants ayant déjà vécu en situation d'exil .....	38
• Requérants ayant connu des réfugiés dans leur pays d'origine.....	38
• Proches ayant demandé l'asile en Suisse .....	39
c. Le poids des attentes.....	39
2. PREMIÈRE CONFRONTATION ENTRE L'IMAGE DE LA SUISSE ET LA RÉALITÉ DE L'EXIL .....	40
a. Premiers contacts .....	40
b. Transfert à Courrendlin.....	41
<b>V. LE TRAVAIL .....</b>	<b>43</b>
1. ACCÈS AU MARCHÉ DU TRAVAIL.....	43
2. CONSÉQUENCES PSYCHOLOGIQUES SUR LA VIE DES REQUÉRANTS.....	43
a. Conséquences générales .....	43
b. Conséquences sur les rôles des hommes et des femmes .....	44
c. Perte de motivation et dépendance .....	45
3. LE TRAVAIL BÉNÉVOLE.....	46
a. Le travail au centre.....	46

b. Travaux d'intérêts généraux .....	47
c. Point de vue des requérants .....	48
4. LE TRAVAIL AU NOIR.....	49
<b>VI. UNIVERS SOCIAL ET RELATIONNEL DES REQUÉRANTS.....</b>	<b>51</b>
1. CONTACTS AVEC LES SUISSES .....	51
• Les sociétés locales .....	52
2. CONTACTS AVEC LES RESPONSABLES.....	53
3. CONTACTS ENTRE REQUÉRANTS.....	54
4. LES RÉSEAUX .....	54
a. Réseaux de proximité culturelle et d'appartenance .....	55
• A l'intérieur du centre.....	55
• Réseaux étendus .....	56
b. Réseaux liés aux biens de consommation .....	57
c. Réseaux de petits trafics.....	58
d. Réseaux internationaux .....	59
e. Réseaux organisés par la société d'accueil.....	60
f. Richesse, pauvreté et réseaux .....	61
• Etude d'un cas.....	62
5. SYNTHÈSE .....	63
<b>VII. LA VIE AU PROVISoire .....</b>	<b>65</b>
1. MAINTIENS ET CHANGEMENTS CULTURELS .....	65
a. Les habitudes alimentaires.....	65
b. L'espace domestique .....	68
c. Espace masculin, espace féminin .....	68
d. Les comportements religieux .....	70
2. L'ÉDUCATION DES ENFANTS .....	73
a. Transmission de la culture .....	74
• La culture matérielle.....	74
• Absence de la famille élargie et transmission des valeurs culturelles .....	75
b. Scolarisation .....	77
c. Relations sociales et intégrations des enfants .....	79
3. L'APPRENTISSAGE DU FRANÇAIS .....	81
4. AUTRES CARACTÉRISTIQUES DE LA VIE QUOTIDIENNE.....	82
a. La télévision .....	82
b. Santé, maladie et troubles psychologiques.....	84
• Santé et maladies.....	84
• Perception de la santé par les requérants.....	85
<b>VIII. LE JEU IDENTITAIRE DES IMAGES ÉMISES ET REÇUES .....</b>	<b>87</b>
1. IDENTITÉ REVENDIQUÉE PAR LES REQUÉRANTS.....	87
a. L'identité relative au passé de « simple individu » .....	87
b. L'identité « suisse ».....	88
c. L'identité de « persécuté » .....	89

2.	L'IDENTITÉ ATTRIBUÉE AUX REQUÉRANTS.....	90
	a. Identité attribuée par les responsables du centre.....	91
	• Un requérant parmi d'autres... ..	92
	• Altérité et non-intégration.....	93
	• Le « réfugié économique ».....	94
	• L'attitude « paternaliste » .....	95
	b. Identité attribuée par les autres requérants .....	96
	c. Identité attribuée par la société d'accueil .....	98
	d. Identité de requérant économique attribuée par la société d'origine.....	98
	e. Synthèse .....	100
3.	PARADES ET STRATÉGIES IDENTITAIRES .....	100
	a. Le repli.....	101
	b. Dévalorisation de l'autre .....	101
	c. Séparation du groupe d'appartenance.....	102
	d. Division de la société d'accueil .....	103
	e. Stratégies d'intégration.....	103
	f. Le cercle vicieux.....	104
<b>IX.</b>	<b>CONCLUSIONS .....</b>	<b>106</b>
	<b>BIBLIOGRAPHIE .....</b>	<b>109</b>





# PREMIÈRE PARTIE: PROBLÉMATIQUE, CADRE THÉORIQUE ET MÉTHODE

---

## I. INTRODUCTION

- **Nature du problème**

La problématique des migrations et de l'exil prend à notre époque une importance toujours croissante. Chaque jour, des persécutions politiques, des conflits armés, des catastrophes climatiques ou des circonstances économiques désastreuses contraignent des centaines de personnes à quitter leur pays, leurs familles et leurs attaches. Les médias ne manquent pas de nous rappeler quotidiennement l'urgence de la situation. Hélas, il n'est guère probable que cette dynamique s'inverse dans les années futures.

Actuellement, l'Europe et la Suisse tentent de résoudre une lourde crise économique et de résorber le chômage. Dans une telle conjoncture, la Suisse ne désire accueillir qu'un nombre restreint de demandeurs d'asile. Elle observe une politique sans cesse plus restrictive, évolution visible dans les versions successives de la Loi sur l'asile du 5 octobre 1979.

Le but de ce travail n'est pas de juger la politique d'asile suisse, qui obéit à des intérêts nationaux et internationaux. Disons simplement que les restrictions actuelles engendrent deux types de conséquences. D'une part la limitation des arrivées évite que l'attitude de la population envers les requérants ne se raidisse et ne dérape, à l'exemple de ce que vivent actuellement l'Allemagne ou la France; d'autre part les modalités de l'accueil, l'attente et les difficultés de l'intégration, telles qu'on les trouve à presque tous les niveaux du parcours des requérants, engendrent des difficultés de tous ordres. Le malaise s'exprime bien sûr chez les exilés, mais aussi chez les animateurs des centres et parmi la population suisse.

- **Le thème de la recherche**

La présente étude ne traite pas de thèmes tels que les relations entre Suisses et requérants, le type de structure d'accueil, ou les problèmes précis du personnel des centres. Elle porte spécifiquement sur les requérants d'asile du centre d'accueil de Courrendlin (Jura). Il s'agit de femmes, d'hommes et d'enfants ayant déposé une demande d'asile en Suisse, mais auxquels l'Office Fédéral des Réfugiés (ODR) n'a pas encore rendu de réponse.

Cette recherche se concentre sur la vie quotidienne des requérants d'asile, sur leur façon de gérer deux univers culturels différents, celui de la Suisse et celui de leur pays

d'origine. Ces requérants<sup>1</sup> se situent en porte-à-faux entre des systèmes culturels et des modes de vie différents. Selon la terminologie de Van Gennep (1981), ils se trouvent dans la phase de marge du rite de passage qui consiste à demander l'asile. Les souvenirs de leur pays natal appartiennent à un passé douloureux, qu'ils ont quitté par choix ou par obligation, sans toutefois pouvoir s'en défaire complètement. De la Suisse, ils n'ont qu'une image tronquée et idéalisée. Elle tarde à les accepter<sup>2</sup>, et au vu des statistiques, elle ne représente qu'un futur improbable. Comment s'entrelacent les deux référents culturels des requérants; quelles sont pour eux les conditions d'une adaptation aux normes et aux habitudes socioculturelles suisses; et quelles raisons les poussent à accepter — ou à refuser — le nouveau système culturel, et à vivre souvent dans la marge du système culturel suisse ? Autant de questions auxquelles ce travail tente de répondre.

De nombreux articles sont consacrés à l'intégration des réfugiés statutaires (qui ont obtenu l'asile) et des réfugiés établis en masse dans les régions frontalières des pays de départ. Cependant, la situation des requérants d'asile en Europe reste méconnue. Il n'existe malheureusement que très peu de recherches parallèles à celle-ci, consacrées aux requérants d'asile en Suisse, auxquelles confronter les résultats de l'enquête. Souhaitons qu'à l'avenir d'autres études de cas soient effectuées, afin de mieux cerner les caractéristiques spécifiques de cette question et de procéder à des études comparatives.

\* \* \*

Avant de passer au texte proprement dit, j'aimerais remercier, pour leur patience et leur compréhension, les personnes qui ont collaboré à ce travail. En premier lieu, tous les requérants d'asile du centre de Courrendlin, et quelques autres, des femmes des hommes et des enfants qui ont su en tout temps m'accueillir au-delà de mes espérances, mais à propos desquels la loi exige l'anonymat. Ensuite, les responsables<sup>3</sup> du centre, dont la disponibilité a permis le bon déroulement de l'enquête, et qui ont constamment facilité mes démarches. Enfin, M. Pierre Centlivres, professeur et directeur de l'Institut d'ethnologie de Neuchâtel, dont les remarques et les conseils ont toujours été pertinents et judicieux.

---

<sup>1</sup> Lorsque je parle des requérants au masculin, il est bien évident que ce terme comprend aussi les femmes requérantes, plus nombreuses que les hommes dans le centre d'accueil de Courrendlin.

<sup>2</sup> La plupart des requérants vivent en Suisse depuis plusieurs années. Certains attendent une réponse depuis plus de cinq ans (cf *Statistique en matière d'asile*.— Berne: ODR, Service d'information et Service de la statistique.— février 1993).

<sup>3</sup> A leur demande, j'appelle « responsables » les personnes qui travaillent au centre de Courrendlin.

## II. PROBLÉMATIQUE, CADRE THÉORIQUE ET MÉTHODE

### 1. PROBLÉMATIQUE

#### a. Un centre d'accueil pour requérants d'asile: choix et justification de l'objet d'étude

Le thème de ma recherche s'est constitué en deux temps. En premier lieu, j'ai choisi de rencontrer non pas des réfugiés statutaires, mais des requérants d'asile en attente de la réponse à leur requête. Ce point est important, car la problématique liée aux requérants diverge en bien des points de celle qui concerne les réfugiés, la différence la plus importante étant due au statut provisoire des requérants, qui freine les possibilités d'intégration. J'ai ensuite décidé des critères selon lesquels j'allais sélectionner mes informateurs. Pour cela, il m'a semblé pertinent de prendre comme objet d'étude un centre d'accueil. Il s'agit en l'occurrence, selon l'expression consacrée, d'un « *centre de deuxième accueil* » (Victor Etienne; 1990 : 16). Comme le mot l'indique, un centre de deuxième accueil est l'endroit dans lequel les requérants séjournent après avoir transité trois mois dans un premier centre, où ils ont été initiés aux rudiments de la vie en Suisse. Ils sont ensuite transférés dans le centre de deuxième accueil, pour une durée indéterminée, de plusieurs mois à quelques années parfois. Ils y restent théoriquement jusqu'à ce qu'ils soient capables de mener une vie autonome — c'est-à-dire, en pratique, qu'ils aient trouvé un emploi; à ce moment-là, les requérants vivront en appartement — ou qu'ils soient déboutés de Suisse.

En choisissant comme thème un centre d'accueil, j'ai basé ma décision sur un critère matériel, à savoir l'existence d'un bâtiment affecté à l'hébergement des requérants. Par conséquent, j'ai sélectionné du même coup mes informateurs, sans critères supplémentaires. Ce procédé peut paraître arbitraire, car l'étude ne porte pas sur un groupe uni par des caractéristiques d'appartenance culturelles ou ethniques, mais sur une population hétérogène, dont les seuls points communs sont le statut de requérant et le fait de résider dans le centre choisi. Néanmoins, ce choix se justifie dans le sens où le centre et sa population constituent un objet bien réel, en Suisse et dans plusieurs pays européens. Cet état de fait trouve ses bases dans la Loi sur l'asile: « *1L'office fédéral ou les autorités cantonales peuvent assigner un lieu de séjour au requérant. 2Ils peuvent lui assigner un logement et en particulier l'héberger dans un centre d'accueil* »<sup>4</sup>. Cela signifie que cette forme de prise en charge fait partie intégrante de la politique d'asile suisse. Institués par la loi, les centres d'accueil deviennent une réalité tangible, dans laquelle une grande partie des requérants passent la presque totalité de leur séjour. Les centres constituent donc le milieu habituel des requérants d'asile et leur étude permet de pénétrer de la manière la plus directe l'univers des requérants.

<sup>4</sup> Loi sur l'asile du 5 octobre 1979, art. 20, alinéa 1 et 2.

## **b. Arbitraire et hétérogénéité**

Chaque centre réunit une population très hétérogène. Les requérants n'ont pas choisi leur lieu de résidence ni leurs voisins. De multiples nationalités se côtoient, des gens d'origines très diverses sont amenés à vivre sous le même toit. La communication entre ces personnes est très difficile, les contacts restent rares et ponctuels. Les causes de cette absence de relation seront développées plus bas. Disons pour l'instant que la barrière linguistique constitue le principal obstacle. La seule langue commune, en l'occurrence le français, n'est maîtrisée que par quelques individus, qui sont autant d'exceptions.

Un tel groupe d'informateurs, dont les membres sont réunis de manière hétérogène et arbitraire, représente une population non classique. Dès lors, il est très important de multiplier les informateurs, afin de pouvoir comparer de multiples cas, et en dégager des tendances. Cela ne conduit pas à l'utilisation de méthodes sociologiques ou statistiques, mais suppose plutôt la confirmation des conclusions tirées de cas individuels par d'autres cas individuels.

## **c. Le statut de requérant d'asile**

Tous les étrangers arrivant en Suisse ne sont pas égaux. Leurs droits et leurs devoirs diffèrent selon le statut qui leur est réservé. C'est là que se trouve la principale différence entre les possibilités d'action réservées aux demandeurs d'asile, aux réfugiés statutaires, et aux travailleurs immigrés. Les deux dernières catégories peuvent compter sur une situation définitive ou clairement établie, alors que les requérants vivent en permanence dans une situation provisoire. Ils risquent à tous moments de recevoir une réponse négative de la part de l'Office des réfugiés, assortie d'une décision de renvoi<sup>5</sup>. Mais l'attente dure parfois plusieurs années. Dans ces conditions, les demandeurs d'asile, même s'ils témoignent des motivations et de l'énergie indispensables, parviennent difficilement à gommer les obstacles à l'intégration qu'ils avaient souhaitée. Au Jura, l'interdiction de travailler les tient à l'écart de la société d'accueil. Par contre, les réfugiés statutaires ont l'occasion d'envisager leur vie en Suisse dans le long terme. Les efforts qu'ils fourniront seront sans doute payants. Par opposition, vivant dans une situation provisoire, sans connaître leur avenir ni celui de leurs enfants, sans s'autoriser d'espérer, les requérants ne peuvent nourrir de projets. Ils évoluent dans une sorte de *no man's land* temporel, en transit entre deux états (ou Etats), en prise avec la solitude et l'isolement culturel.

Selon Van Gennep (1981 : 39), les étapes du rapprochement entre étrangers et indigènes suivent le processus suivant : « *arrêt, attente, passage, entrée, agrégation* ». La situation des requérants correspond certainement à la phase de *l'attente*. La problématique liée aux demandeurs d'asile doit tenir compte de cette caractéristique importante. Il faudra tenter de comprendre, sachant que leur situation est provisoire,

---

<sup>5</sup> L'ODR octroie des autorisations provisoires valables en principe une année, renouvelables de six mois en six mois.

quel univers culturel les requérants construisent autour d'eux, avec quels moyens ou quels « matériaux » ils le font, et jusqu'à quel point ils veulent ou peuvent s'inscrire dans la société d'accueil.

#### d. Migrations « volontaires » et migrations « forcées »

Chacun le sait, les requérants d'asile sont des migrants. Pour l'ethnologie et l'anthropologie, le phénomène des migrations déclenche dans la population déplacée et dans la population hôte des changements culturels occasionnés par la rencontre de personnes et de groupes issus de milieux différents. Dans la littérature spécialisée, les auteurs opposent souvent les notions de migration « forcée » (celle de l'exil) et de migration « volontaire » (celle du travail), notamment en ce qui concerne l'adaptation des migrants au groupe d'accueil. Selon Selim Abou par exemple, « *dans le cas d'une émigration forcée, la trajectoire de l'émigré — son adaptation, son intégration, son acculturation — est beaucoup plus difficile à réaliser que dans le cas de l'émigration volontaire* »<sup>6</sup>. Cette hypothèse ne peut être reprise sans nuance dans le cas de requérants d'asile. Certes, les requérants déclarent eux-mêmes que leur insertion dans la société suisse est loin d'être idéale. Mais à mon sens, cela n'est pas dû à la différence intrinsèque entre migration forcée et migration volontaire. En effet, opposer ces deux types de migration, c'est établir des catégories ambiguës, qui font sens avant tout dans la société d'accueil. Il est préférable de retrouver le point de vue du migrant.

La distinction forcé/volontaire dans la société d'accueil recouvre l'idée suivante: l'immigration qu'on appelle volontaire est une immigration définie d'emblée comme économique: un Espagnol ou un Italien vient tenter sa chance en Suisse, et se conforme à un cadre précis que les lois sur le travail et sur les étrangers prescrivent. La Suisse et les États européens les plus développés leur attribuent une identité de migrants « économiques » assortie de certaines prestations sociales, et leur reconnaissent ainsi le droit d'évoluer dans le marché du travail. Les rôles et les identités attribuées sont clairement définis en une sorte de complémentarité nécessaire. Une tolérance mutuelle s'installe, qui vacille parfois en période de crise, comme le montrent les initiatives xénophobes des années 70. Cette immigration est devenue une tradition dans l'économie de la Suisse depuis presque un siècle. Dans ce sens-là, les migrants volontaires, les *Gastarbeiter* provenant des pays de recrutement traditionnels, sont nécessaires et tolérés par la société d'accueil.

Cependant, la pratique suisse en matière d'immigration interdit aux ressortissants des pays du Tiers Monde de venir travailler dans notre pays<sup>7</sup>. Ces circonstances s'ajoutent à

---

<sup>6</sup> Selim Abou, 1988, « L'insertion des immigrés. Approche conceptuelle », in: *Les étrangers dans la ville*, cité par Volle Isabelle, 1990, p. 22.

<sup>7</sup> La politique dite « des trois cercles » distingue les ressortissants des pays de l'AELE et de la CEE, les personnes issues de pays à culture proche — les États-Unis, le Canada ou l'Australie —, et en dernier lieu les ressortissants du Tiers Monde. Seules les deux premières catégories sont des zones de recrutement.

la loi sur l'asile pour créer les catégories de « vrais » réfugiés<sup>8</sup> et de « faux » réfugiés, de réfugiés « politiques » par opposition aux réfugiés « économiques ». La loi sur l'asile du 5 octobre 1979 se prête à une telle distinction, car elle ne prévoit pas de motifs économiques à l'obtention du statut de réfugié. L'article 3 énonce ces motifs: les requérants doivent avoir été exposés, ou craint d'être exposés « à de sérieux préjudices [...] en raison de leur race, de leur religion, de leur nationalité, de leur appartenance à un groupe social déterminé ou de leurs opinions politiques [...] ». Cette loi s'inspire directement de la Convention des Nations Unies de 1951 et du Protocole de 1967, relatifs au statut des réfugiés. L'article premier alinéa 2 de la Convention précise que le terme « réfugié » s'appliquera à toute personne qui craint avec raison « d'être persécutée du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social, ou de ses opinions politiques [...] ». Ces textes insistent sur la persécution ainsi que sur le caractère non économique et personnel des causes de l'exil. Par conséquent, des personnes contraintes de quitter leur région à cause de la misère, qui dès lors, ne se trouvent pas sous le coup d'une persécution personnelle, ne peuvent se prévaloir de l'asile<sup>9</sup>. Ce sont elles que la société d'accueil appelle « réfugiés économiques ».

Du point de vue de l'enquête, plusieurs raisons incitent à ne pas utiliser cette classification. Tout d'abord, ces catégories ne tiennent compte que de certains aspects choisis du passé des demandeurs d'asile et du contexte dans lequel a été prise la décision de partir. Dans la perspective qui nous intéresse, cette dichotomie vrai/faux réfugié ne pourrait être appliquée à mes informateurs. Il n'est pas possible de faire *a priori* de distinctions à l'intérieur de la population étudiée: les dossiers des demandeurs d'asile ne sont connus de personne sauf des collaborateurs de l'Office fédéral des réfugiés. Par conséquent les requérants doivent tous être considérés sur un pied d'égalité. Enfin, et c'est la raison la plus importante, si l'on considère l'exil ou la migration du point de vue des migrants, la décision de quitter le pays n'est pas motivée par une seule raison, mais par un ensemble de facteurs: les facteurs attractifs, caractéristiques du pays de destination, qui attirent les migrants, et les facteurs, répulsifs, caractéristiques du pays d'origine, qui poussent la personne à quitter sa région. Or, les facteurs *pull* qui font pression sur le migrant ne varient pas fondamentalement entre le groupe des travailleurs immigrés et celui de l'ensemble des requérants d'asile. Quant aux facteurs *push*, il s'agit d'un faisceau de motifs, dont un des pôles est économique et l'autre correspond à l'article 3 de la Loi sur l'asile mentionné ci-dessus. Ces différents facteurs demeurent intimement mêlés les uns aux autres. Selon Anthony H. Richmond (1988 : 20), « *in the modern world where states, religious leaders, multinational corporations and supra-states agencies (such as IMF and the World Bank) are involved in decisions which affect the lives of millions peoples, the majority of population movements are a complex response to the reality of a global society in which*

<sup>8</sup> Nous utilisons ici le terme populaire de réfugié, qui ne reconnaît pas de différence entre requérant d'asile et réfugié statutaire.

<sup>9</sup> Il existe cependant des possibilités de séjour temporaire pour les réfugiés de la violence et les réfugiés humanitaires.

*ethnoreligious, social, economic, and political determinants are inextricably bound together* ». S'il y a un dénominateur commun, il se trouve dans la prise de conscience d'une perte de contrôle sur son propre destin. Les causes peuvent en être politiques au sens large, ou économiques (mais dans ce cas, un déséquilibre économique est souvent dû à une mauvaise gestion politique ou à une discrimination intentionnelle, comme dans le cas du Kosovo), ou les deux à la fois.

Mais il n'en reste pas moins que « *the decision to move may be made in a state of panic, facing a crisis situation which leaves few alternatives but escape from intolerable threats* » (Richmond 1988 : 20). Dans ce cas, la différenciation entre migration « libre » ou « forcée », « volontaire » ou « involontaire », et, à l'intérieur de l'ensemble des requérants, entre « réfugiés économiques » et « réfugiés politiques » n'a guère de signification pertinente au niveau ethnologique et sociologique. Nous avons affaire dans tous les cas à des individus pris dans des conditions de vie telles que leurs possibilités d'action s'en trouvent très limitées, et que le départ concrétise un comportement tout à fait rationnel (une différence réside néanmoins dans le type de traumatisme psychologique laissé par les événements qui ont provoqué la décision du départ). Cependant, une fois les exilés parvenus dans la société d'accueil, les catégories en question agissent, car les structures légales et matérielles mises en place pour recevoir les « deux types » de migrants sont très différentes.

## **2. CADRE THÉORIQUE**

Une recherche ethnologique dans une population de requérants d'asile nécessite un cadre théorique à la fois vaste et précis. Il est nécessaire de dégager successivement les différents niveaux de l'approche théorique, en allant du global au particulier. En premier lieu, l'outillage théorique suppose des concepts liés au domaine général des migrations. A l'intérieur de ce domaine, il faut distinguer la problématique particulière de l'exil et adapter le cadre théorique qui s'y rapporte aux caractéristiques spécifiques de l'état de demandeur d'asile. Le cadre théorique élaboré ainsi doit permettre de cerner les processus de modification culturelle, souhaités ou imposés, auxquels font face les requérants d'asile.

### **a. La culture et l'exil**

Qu'est-ce qu'une culture ? Cette question a été largement débattue dans toutes les disciplines des sciences humaines, si bien qu'il n'est pas possible ici de résumer le débat. Il est utile cependant de mentionner quelques approches s'inscrivant dans la problématique des migrations et du changement culturel.

E. B. Tylor a donné en 1871 une définition restée célèbre de la culture: « *l'ensemble complexe incluant les savoirs, les croyances, l'art, les mœurs, le droit, les coutumes, ainsi*

que toute disposition ou usage acquis par l'homme vivant en société »<sup>10</sup>. Cette définition permet à la fois de décrire le propre de l'être humain (posséder savoirs, croyances, arts etc.), et de différencier une culture d'une autre (lorsque savoirs, croyances et arts... différent d'un groupe à un autre). Mais s'il est possible d'identifier des cultures, cela n'autorise pas à en réifier l'existence, c'est-à-dire à les considérer comme des entités indépendantes et autonomes les unes des autres. Cela pour plusieurs raisons. Premièrement, il existe toujours des caractéristiques communes à deux cultures que l'on compare. Les cultures sont à la fois semblables et dissemblables; les caractéristiques utilisées pour les différencier ne varient pas toutes en même temps ni avec la même intensité. Deuxièmement, les cultures évoluent et se transforment, selon les choix collectifs et les interactions avec d'autres cultures: s'il y a des éléments communs entre deux cultures, il y a aussi des échanges possibles, qui modifient l'évolution de chaque système culturel. R. Bastide (1989 : 116) déclare que « la culture est une « construction synchronique » qui s'élabore à tout instant, les individus et les groupes agissant et réagissant les uns par rapport aux autres, acceptant ou rejetant les nouvelles expériences, entrant en conflit ou s'adaptant pour vivre en harmonie ». Ceci est d'autant plus valable qu'à notre époque et grâce aussi aux moyens de communication, l'ensemble des groupes humains tend à s'occidentaliser.

Reporté au cas de requérants d'asile, cela signifie qu'il existe, entre la culture de l'exilé et celle de la société d'accueil, à la fois une différence indéniable, mais aussi une certaine communauté de valeurs et de pratiques. Ces différences et ces similitudes permettent de juger de la proximité des cultures en présence, servent de fil rouge dans le changement culturel que vivent les requérants d'asile, et autorise à en estimer l'importance. C'est pourquoi la définition de la culture que Claude Lévi-Straus propose dans son *Anthropologie structurale* semble particulièrement adéquate pour étudier la situation des demandeurs d'asile. Lévi-Straus (1985: 352) appelle culture « tout ensemble ethnographique qui, du point de vue de l'enquête, présente, par rapport à d'autres, des écarts significatifs. Si l'on cherche à déterminer des écarts significatifs entre l'Amérique du Nord et l'Europe, on les traitera comme des cultures différentes; mais à supposer que l'intérêt se porte sur des écarts significatifs entre — disons — Paris et Marseille, ces deux ensemble urbains pourront être provisoirement constitués comme deux unités culturelles ». Cette définition possède un intérêt pratique, car elle autorise une analyse des cas de changement culturel lors de migrations. Elle se prête surtout à l'étude des cas individuels. Il ne s'agit pas ici de comparer deux aires ethnographiques différentes, mais de chercher quels sont les écarts significatifs entre l'ensemble culturel et social de la société d'accueil et les traits culturels du migrant, témoin de sa culture d'origine. Selon l'ampleur des écarts, selon le domaine sur lequel ils portent, l'adaptation sera aisée ou difficile, cohérente ou déstructurante pour le migrant.

La culture ne consiste par seulement en une somme de pratiques et de valeurs dénombrables et descriptibles, mais elle modèle profondément la personnalité de ses membres. L'adaptation culturelle, les conflits et les tensions qu'elle provoque, dénote

---

<sup>10</sup> Tylor H. B., 1871, cité par Izard M., *Culture*, in: Bonté Pierre - Michel Izard. – *Dictionnaire de l'ethnologie et de l'anthropologie*. – Paris: PUF. – p. 190.

que le terme « culture » ne se résume pas à un ensemble différencié de caractères ethnographiques, qu'il suffirait de permuter matériellement pour effectuer l'adaptation. Lorsque le système de pratiques et de valeurs de l'individu et sa manifestation sociale subissent de graves perturbations, des conséquences psychologiques et psychosomatiques sont à craindre. Si bien que lorsque les bases culturelles chancellent, la personnalité et l'identité du migrant se transforment. Dans le meilleur des cas, la personnalité et l'identité du migrant s'ajustent au nouveau système socioculturel dans un processus cohérent, au pire l'équilibre psychologique et identitaire vacille douloureusement.

La situation d'asile offre un terrain privilégié pour l'étude des changements culturels. Dans cette situation de crise, les migrants ne peuvent reproduire en exil les conditions minimales et collectives de la survie de leur culture. Autrement dit, si les requérants tentent de conserver, dans un premier temps, la plus grande partie de leur culture et de leur système de valeur, le cadre social nécessaire à ce maintien et à cette cohésion fait défaut. Il s'agit alors de répondre aux questions posées par Pierre Centlivres (1988 : 134) : « *Que demeurera-t-il [...] lorsque ce qu'on appelle parfois le « noyau culturel » ou le « modèle fondamental » de la société est détruit et que seuls quelques lambeaux, parmi les usages quotidiens et les normes implicites, règlent les rapports de tous les jours et président aux gestes triviaux et aux attitudes convenues ? Que demeure-t-il des systèmes de pensée, des représentations, alors que les « statuts » et les positions sont ébranlés, les hiérarchies en miettes, les notables disparus ou dévalorisés, et que tout ce qui garantissait le pouvoir et la richesse — la terre — est confisqué ou hors d'accès ».*

L'adaptation d'un système ancien de pratiques, de normes et de valeurs dans un milieu nouveau donne lieu à une restructuration du système culturel et à une reconstruction de l'identité. Cette réélaboration s'effectue à l'aide d'anciennes références identitaires mêlées à des catégories nouvelles issues de la société d'accueil. Ces deux sources ne sont pas toujours compatibles. Par contre la nouvelle identité possède des caractères interchangeables, comme l'a montré Pierre Centlivres (1988), qui peuvent varier selon les situations et les personnes en présence. L'étude approfondie de ces processus de changement culturel, de ses modalités et de ses circonstances, demande de se pencher sur le concept d'acculturation et d'intégration.

## **b. Des concepts et leurs limites**

### **• L'acculturation**

Ce concept a fait couler beaucoup d'encre. Actuellement aucun groupe humain ne vit absolument isolé des autres, ni n'évolue en complète autarcie: toute étude ethnologique ou anthropologique est aussi, de près ou de loin, une étude des phénomènes d'acculturation. Sans résumer tout ce qui a été dit à ce sujet (voir Teske et Nelson 1974), quelques précisions peuvent servir à cerner le changement culturel que vivent les demandeurs d'asile.

En 1936, R. Redfield, R. Linton et M. Herskovits définissent pour la première fois le concept d'acculturation, dans le *Memorandum on the study of acculturation*: il s'agit de « l'ensemble des phénomènes qui résultent du contact direct et continu entre des groupes d'individus de cultures différentes avec des changements subséquents dans les types culturels de l'un ou des deux groupes »<sup>11</sup>. La définition a un peu vieilli — on sait par exemple qu'une acculturation peut avoir lieu même si les contacts ne sont ni directs ni continus — mais elle résume bien l'essence du concept. D'après les auteurs contemporains et la plupart des auteurs dont parlent Teske et Nelson, l'acculturation ne touche pas les groupes uniquement, mais aussi les individus (Teske et Nelson 1974 : 351–2; Abou 1987) comme dans le cas de requérants d'asile.

L'acculturation est un processus dynamique. Lorsqu'il va jusqu'à son terme, une des cultures en présence est assimilée par l'autre, elle se fond dans la culture dominante et disparaît complètement. Mais l'acculturation ne mène pas forcément à l'assimilation, elle n'en est qu'une condition nécessaire. L'assimilation est un cas que nous ne rencontrerons pas. La durée du séjour d'un requérant en Suisse, de trois mois à cinq ans en moyenne, ne suffit pas pour qu'il s'assimile à la société d'accueil — par contre, l'assimilation peut se produire chez les enfants de réfugiés statutaires.

Dans les modalités concrètes de la vie des requérants, qui varient sur le plan qualitatif et quantitatif, l'acculturation prend des formes très diverses. Un requérant illettré ne rencontre pas les mêmes obstacles qu'un intellectuel; la culture d'un Soudanais ne présente pas, avec la culture suisse, les mêmes similitudes ou les mêmes différences que celle d'un Roumain. Certains caractères communs ressortent malgré tout, qui permettent de dégager les constantes dans le processus d'acculturation des demandeurs d'asile et qui aident à en saisir les particularités. Je m'inspire ici de la typologie dressée par Selim Abou (1987 : 47 ss.), dont je ne retiens que les traits pertinents pour l'étude des requérants d'asile.

- Le nombre de requérants est très inférieur à celui de la population suisse. Le contact a lieu entre *groupes démographiquement inégaux*. La société indigène domine sur tous les plans (politiques, économiques, légaux, etc.). Elle tend à imposer sa culture. Mais la réciprocité de l'échange existe, bien que faible: à long terme, les membres de la société d'accueil sont susceptibles de modifier leur vision de l'autre grâce aux nouvelles possibilités de contact nées de la présence d'étrangers.
- Les cultures en contact peuvent être plus ou moins *proches* ou *éloignées* l'une de l'autre. Selon l'ampleur des écarts qui différencient la culture des groupes ou des individus en présence, et selon les valeurs ou les pratiques sur lesquelles ces écarts portent, l'acculturation sera facilitée ou non.

<sup>11</sup> Traduction: Volle 1990: 10. Texte original: *American Anthropologist*.– XXXVII, 1936.– p. 149.

- Il faut tenir compte encore du *prestige* et de la *renommée* que les groupes en présence s'attribuent mutuellement. Les cultures en contact jouissent rarement d'une réputation égale. Ce principe joue un grand rôle dans le processus d'acculturation des requérants d'asile. Il se manifeste surtout dans l'image de la Suisse et du standing helvétique que les exilés créent avant leur départ, et dans l'identité que le groupe d'accueil attribue aux requérants. vision de l'a
- Le facteur de contrainte joue aussi son rôle. Bien qu'ils souhaitent un changement dans leur vie, le nouveau système dans lequel les demandeurs d'asile sont accueillis correspond rarement à leurs souhaits. Les requérants n'acceptent pas sans mal les contraintes imposées par la société d'accueil. Selon Selim Abou, certains aspects de l'acculturation sont *obligés* dans le sens où les requérants doivent respecter certaines institutions de la société d'accueil, mais sans être forcés à abandonner leurs valeurs et certaines de leurs traditions. L'acculturation est *imposée*, « *lorsque le rythme et les modalités en sont planifiées par le pouvoir et imposés dans les mêmes termes à toute la population* » (1987 : 57). Le processus d'acculturation des requérants d'asile mêle ces deux caractéristiques. Car si l'acculturation n'est pas planifiée au sens strict du terme, elle l'est néanmoins d'une certaine manière, par la négative. En effet, les conditions de séjour des requérants — qui, elles, sont planifiées — ne permettent pas la conservation des traditions et des valeurs. Il faudra par conséquent chercher quels types de contraintes caractérisent l'acculturation des requérants, et dégager tour à tour ce qui leur apparaît comme une entrave, et ce qui correspond à un souhait. certains
- Il s'agira de voir encore si le processus d'acculturation est un processus de *réinterprétation*, un processus de *synthèse* ou un processus *disjonctif*. La réinterprétation domine souvent chez les migrants de première génération « *dans le but d'éviter les dangers de l'assimilation et la pathologie de la déculturation* » (1987 : 57). C'est une acculturation qualifiée de matérielle, ou partielle, parce qu'elle ne touche pas le code culturel. En effet, « *le groupe récepteur [n'] adopte les traits et les modèles de la culture dominante [que] dans le secteur public des relations secondaires, tout en maintenant son propre code culturel dans le secteur privé des relations primaires* » (1987 : 57). Par contre, dans le processus de synthèse, l'acculturation est formelle, c'est-à-dire qu'elle affecte les structures et les formes mêmes de la pensée et de la sensibilité. Ce cas survient souvent à la deuxième génération de migrants. L'adoption de la nouvelle culture se fait souvent dès l'enfance, par la socialisation scolaire notamment. L'enfant intériorise deux codes culturels différents. Il élabore aussi des modèles nouveaux, synthèse des deux autres, qui constituent l'apport du groupe récepteur à la culture dominante, lorsque l'enfant, dans le meilleur des cas, peut s'intégrer harmonieusement à la société d'accueil. Celle-ci peut alors se modifier imperceptiblement. Mais il arrive aussi que le processus d'acculturation soit disjonctif. Cela signifie que les migrants « *éliminent radicalement leur identité ethno-culturelle pour endosser une autre identité, qu'ils cessent d'être eux-mêmes pour devenir autres* » (1987 : 59). Le passage, mal assumé, aboutit à une perte de sa propre identité, qui n'est remplacée que par l'adoption, à un niveau superficiel, de pratiques nouvelles.

Souvent, des troubles psychologiques se manifestent. Lorsque le processus d'acculturation est disjonctif, il engendre ce que les ethnologues appellent la « déculturation ». Le sujet intègre les modifications dues à l'acculturation « *comme un facteur de désagrégation de sa personnalité [...] Une telle crise d'identité peut avoir sur l'individu ou même le groupe en situation acculturative, des effets particulièrement néfastes: sentiment d'infériorité, mépris de soi, replis sur soi, angoisse, agressivité* » (1987 : 61-62). Mais d'autres situations peuvent se produire. La déculturation est évitée si l'acculturation est bien vécue par le sujet, c'est-à-dire lorsqu'il adopte « *des modèles de comportement caractéristiques de la culture dominante dans le secteur des relations secondaires, maintient ses propres modèles de comportement dans le secteur des relations primaires et, surtout, sauvegarde des manières de penser et de sentir originelles* » (1987 : 64) Enfin, « la réorganisation culturelle » domine, lorsque l'acculturation se solde par un enrichissement de la personnalité du sujet, lorsqu'elle développe sa créativité. C'est souvent le cas si l'acculturation est désirée, ou spontanée, et que les moyens sont donnés d'instaurer une étroite relation entre les deux groupes en présence.

Il est très difficile d'étendre ces catégories à l'ensemble des requérants d'asile; chaque individu s'y place différemment. Souvent, plusieurs lui correspondent. Cette terminologie reste cependant adéquate et peut servir de point de repère pour une première approche.

### • L'intégration

*def* L'intégration n'est pas, comme l'acculturation, un processus culturel, mais un processus sociologique. Il désigne « *la manière dont des éléments sociaux dissemblables constituent une unité au sein d'un ensemble plus vaste* »<sup>12</sup>. Si l'assimilation signifie le fait d'absorber le système de valeurs de l'autre, l'intégration n'évoque que l'insertion d'une personne dans les institutions, les sociétés et les formes de vie collectives du pays d'accueil. Bastide (1971: 45) déclare « *que l'on peut très bien imaginer une intégration de groupes de cultures différentes en un seul tout, politiquement et économiquement intégrés, sans que ces groupes aient à perdre leurs cultures natives, ou à les changer* ». Autrement dit, il convient de faire la distinction entre le système culturel d'origine, dont les requérants souhaitent souvent le maintien, et un système social nouveau, auquel ils désirent appartenir. Ces systèmes peuvent évoluer conjointement, tout en gardant leur autonomie respective: des individus appartenant à un groupe minoritaire ou à une culture immigrée utilisent ce que la société met à leur disposition, sans pour cela renoncer à leur propre système de valeur.

La distinction qui précède est indispensable à la fois théoriquement et méthodologiquement. Dans la réalité néanmoins, les systèmes sociologiques et culturels demeurent intimement imbriqués, autant que le sont l'intégration et l'acculturation.

<sup>12</sup> *Dictionnaire générale des sciences humaines.*— G. Thinès & A. Lempereur (dir.)— Paris: CIACO.— 1984.— p. 505.

L'intégration sociale demande un minimum de valeurs partagées. Une base de relations communes facilite grandement l'acculturation harmonieuse grâce aux contacts qu'elle permet (travail, sociétés locales, écoles, etc.). A l'inverse, la volonté de maintenir de grandes différences culturelles ne contribue pas au désir d'intégration. Ainsi le degré d'intégration influence à la fois l'assimilation et l'identité des requérants. En un mot, l'intégration est interprétée culturellement; cette interprétation se répercute à son tour sur le processus d'acculturation et l'identité. En l'occurrence, lorsque des obstacles freinent l'intégration des requérants — la fermeture du marché du travail par exemple —, ceux-ci amorcent un repli sur leurs valeurs traditionnelles qui influence le processus de réélaboration identitaire.

## • Critiques

Les concepts d'acculturation et d'intégration soulignent des réalités culturelles et sociologiques importantes. Mais ils présentent deux inconvénients majeurs: d'une part, ils n'accordent pas une importance suffisante à l'individu, et d'autre part, ils risquent de favoriser un point de vue ethnocentrique. Diana Wong (1991: 151-152) a mis en évidence les faiblesses du modèle « intégration–acculturation »: « *in theoretical terms, the weaknesses of the model lie in its one-sidedness, its ahistoricity and its teleology, symptomatic of its disregard for the power relations inherent in the encounter between the receiving society and its migrants. The integration model takes the receiving society for granted and constructs its object solely in terms of the migrant and his post-migration biography, perceived as directional striving toward a final goal* ». Lorsqu'on parle d'acculturation ou d'intégration, c'est bien sûr souvent dans le sens d'une adaptation des valeurs des migrants — trop fréquemment perçus comme une masse homogène — à celle de la société d'accueil. Le danger serait alors d'occulter la culture native des migrants. Dans la plupart des études sur l'intégration et l'insertion des réfugiés, la culture du pays d'accueil est considérée à la fois comme évidente et efficiente, mais peu de place est donnée à la culture des exilés. D'eux, on ignore la vie précédant l'arrivée dans le pays d'accueil. A partir du moment où ils ont pénétré dans le pays hôte, ils sont perçus comme des personnes dont l'unique but est de trouver leur place dans le nouveau système social. Cette approche réduit le migrant aux aspects de lui-même qui intéressent la société hôte.

L'état de demandeur d'asile devrait être analysé à l'aide d'une approche bipolaire, qui tienne compte autant de la culture native du requérant que de celle de la population d'accueil. Cette approche rejoint la théorie de la double causalité telle que l'a énoncée Roger Bastide. Il distingue deux causes principales au changement culturel: « *celle qui provient de la rencontre des civilisations et celle qui a son point de départ dans le milieu interne. Ces deux causalités ne sont pas opposées, elles constituent deux moments d'un processus dialectique* » (Bastide 1956: 94). Dans la recherche présentée ici, les structures et les modalités d'accueil (au sens large) de la société suisse forment la causalité externe. La culture du requérant, son passé, sa perception du changement constituent la causalité interne. Cependant, n'oublions pas le fait que ces deux systèmes possèdent un ensemble minimum de valeurs communes.

### c. Retrouver l'individu

On ne peut séparer arbitrairement individu et culture. L'individu témoigne de la culture dont il est imprégné et la culture n'existe que par les individus qui lui assurent une relative permanence. Mais dans la population qui nous intéresse ici, les liens sociaux entre individus, nécessaires à la perpétuation de la culture, ont été en grande partie détruits. En Suisse, les groupes de requérants d'asile sont fortement atomisés, les ressortissants de mêmes régions ont été dispersés sur l'ensemble du territoire. Dans les centres, l'individu et la famille l'emportent sur le groupe. Par conséquent, il est indispensable de retrouver la notion d'individu ou de cellule restreinte pour ne pas se perdre dans des considérations générales sur l'acculturation et l'intégration comme phénomènes de masse.

Dans le même ordre d'idée, nous n'avons jamais affaire dans la réalité à des cultures, qui sont des entités abstraites, mais à des individus qui ont chacun leur propre niveau d'acculturation et d'intégration. Bastide (1971: 50) précise que *« ce qui existe en fait, ce sont des individus qui ont des statuts différents et des rôles différents, donc des attitudes, des normes de comportement et des intérêts spécifiques [...] Certains de ces individus pourront trouver intérêt à accepter des traits de la culture donneuse, d'autres au contraire y verront un grave danger pour leur prestige ou leur autorité »*. Cette remarque est d'autant plus valable dans le cas de requérants d'asile, répartis en Suisse selon des modalités qui évitent volontairement les rassemblements culturels. C'est pourquoi il est nécessaire de nuancer les rapports entre les cultures en présence, en tenant compte à la fois de la personne isolée, migrante ou indigène, et de l'ensemble auquel elle appartient. Pour cela, les trois niveaux que distingue Isabelle Taboada-Leonetti semblent appropriés pour l'analyse des rapports entre individus appartenant à des cultures distinctes. *« Les relations entre Français et immigrés s'expriment à différents niveaux: celui des représentations qui s'énonce notamment à travers le discours des acteurs, celui des relations interpersonnelles des individus et des groupes, observables dans des relations concrètes de face-à-face, et enfin celui des rapports sociaux globaux existant entre les groupes en présence »*<sup>13</sup>. Ce modèle permet de concevoir une approche analytique différenciée, qui fait ressortir trois niveaux d'interactions entre les cultures en présence et leurs ressortissants:

- les représentations
- les relations interpersonnelles (individus et groupes)
- les rapports sociaux globaux.

Il permet aussi d'insister non pas seulement sur la notion abstraite de culture, mais aussi sur l'individu confronté à certains besoins, nés du système de valeurs que lui a donné la culture d'origine, et qu'il devra satisfaire ou modifier dès son arrivée en Suisse. On rejoint ainsi l'idée d'adaptation culturelle, telle qu'elle a été définie par Jean Galap (in

<sup>13</sup> TaboadaLeonetti Isabelle, « La collaboration pluri-ethnique à partir des stratégies d'insertion des groupes en présence. Enjeux, tactiques et phénomènes identitaires ».- in: Volle, 1990 : 8.

Volle 1990 : 39): « l'ensemble des processus qui découlent du rapport individu–milieu, minorité–société de résidence ».

#### d. Altérité et changement

La relation des migrants avec leur nouvel environnement constitue le point de départ de la recherche. Tout, dans ce nouvel environnement, porte la trace de l'altérité, aussi bien les éléments matériels (appartements, infrastructures, etc.), les personnes (familles, voisins, responsables, etc.), les pratiques (religieuses, culinaires, etc.), que les valeurs (symboles, système normatif etc.), ou les statuts sociaux (classes économiques, formations professionnelles, etc.). Même les choses les plus proches, que les requérants tentent de conserver, se sont sensiblement transformées: la nourriture, l'éducation des enfants, les tâches au foyer, etc. Tout est différent, soit parce certaines choses ont disparu ou changé, soit parce de nouvelles ont surgi. La démarche choisie tente, pour les raisons développées plus haut, de mettre le poids sur l'individu en prise directe avec ce changement. L'accent sera mis sur la manière dont les requérants négocient la transformation socioculturelle. Dans cette optique, l'idée de « déracinement » évoque le changement qui s'opère en terme de comparaison entre le passé du requérant dans son pays et son présent en Suisse. Diana Wong propose d'aller plus loin dans ce sens. Elle tente de concevoir l'analyse de la situation des réfugiés en terme d'altérité, conçue sur un mode heuristique: « *the concept of otherness used here is a relational one — employed as heuristic device, it means essentially the commitment to explore the construction of otherness as a mutually determined relationship* » (Wong 1991 : 152). L'auteur ajoute: « *it is the reality inherent in the concept of otherness which endows it, in our opinion, with more analytical potential than the concept of uprooting or integration* » (1991 : 152).

Bien que Diana Wong se soit consacrée aux réfugiés statutaires, cette approche fournit un outil d'analyse tout à fait adéquat pour étudier le changement que vivent les requérants d'asile. Les requérants seront considérés dans l'ensemble des relations qu'ils entretiennent avec leur nouveau milieu. Ces relations sont conditionnées par leur regard sur ce milieu, un regard qui est encore fortement imprégné de leur propre culture. Le concept d'altérité permet de redonner au discours du demandeur d'asile une dimension personnelle qui tient compte de son propre vécu. La « biographie » du demandeur d'asile devient l'élément clé des modalités du choc culturel. « *The migrant (both economic or political) biography however — this is our working hypothesis — is marked by a particularly profound and acute experience of otherness, be it as subject or object, be it in the society of origin, of exile, or of resettlement, be it temporary or permanent* » (Wong 1991 : 152). L'adaptation aux nouvelles contingences de la vie en Suisse dans un centre d'accueil dépend à la fois de l'intensité de l'expérience de l'altérité et de la capacité personnelle à faire face aux changements (l'une et l'autre étant aussi intimement interdépendantes). Chaque personne doit se situer par rapport à ce changement. Elle le fera selon le but et les attentes qui correspondent à sa décision d'émigrer, mais aussi selon des réactions imprévisibles, dues précisément au stress causé par l'altération des conditions de vie. Si la nouvelle situation correspond à un désir, si elle est acceptée sans résistance, on peut parler de « cohérence » dans le changement. Mais lorsqu'elle est imposée, la nouvelle situation donne lieu à deux types de réaction, la tolérance passive

ou les conflits ouverts ou latents, les parades, les stratégies de détournement. On assiste dans ce cas à une « désagrégation culturelle ». La personne ne trouve plus ses marques dans la société d'accueil, elle perd prise avec son milieu. Sa nouvelle vie pourra être perçue comme une série d'injustices qui s'ajoutent au sentiment d'iniquité ressenti à propos du passé.

### **e. Accès à la culture du requérant d'asile**

Pour juger du choc culturel que vit le requérant d'asile, l'idéal serait de connaître précisément chaque culture, chaque pays, chaque ethnie ou groupe social dont les membres se trouvent dans le centre d'accueil. Malheureusement, à part quelques éléments sur des cultures précises, cette connaissance me manque. L'accès à la culture de l'informateur doit donc passer par l'informateur lui-même, à travers ses déclarations et l'observation de ses actes: des traces, des témoignages et des représentations. C'est bien sûr insuffisant pour avoir une image adéquate de cette culture. C'est pourquoi la célèbre définition de la culture de Tylor, citée plus haut, ne peut pas être retenue textuellement ici. La culture telle qu'elle est transmise par l'informateur se résume d'une part à l'ensemble des croyances normatives, des valeurs, des symboles et des représentations revendiqués par les informateurs, et d'autre part aux pratiques culturelles encore possibles dans la société d'accueil, ainsi qu'aux discours sur leur culture native. Cette restriction ne pose pas de problèmes majeurs. Bien que la culture d'origine échappe à l'enquêteur, celui-ci garde la possibilité de mesurer non pas le changement en soi, mais l'impact du changement sur l'informateur, la perception de ce changement: l'évolution des représentations, tant de la Suisse que de la région d'origine, autorise une évaluation de la mutation. Dans cette optique, le point de vue du demandeur d'asile crée le point de départ de l'enquête. C'est par les jugements émis, les attitudes et les comportements quotidiens que l'ampleur du changement sera perçue.

Je dois préciser qu'après la phase d'enquête, un voyage effectué au Pakistan dans les milieux de réfugiés afghans, et un autre effectué au Kosovo m'ont permis d'affiner certains éléments que l'enquête avait révélés.

## **3. MÉTHODE**

### **a. Problèmes généraux**

Dans une étude auprès de requérants d'asile, la méthode d'enquête s'avère cruciale. Ce fut là ma première pierre d'achoppement. J'ai très vite réalisé que je ne pouvais pas enquêter selon la manière traditionnelle, c'est-à-dire avec prise de note, questionnaire et enregistreur. Au premier contact, les requérants restent sur leur garde. Non qu'ils refusent l'entrevue ou tentent de l'abrèger. Au contraire, l'accueil qui m'a été réservé fut exemplaire. Malgré tout, ils ne dissimulaient pas une certaine méfiance à l'égard d'un universitaire se proposant d'enquêter dans le centre pendant plusieurs mois. Lors de ma première visite, j'avais l'impression que chacun se posait intérieurement la question suivante: « Que nous veut-il ? », peut-être suivie d'une autre: « Qui représente-t-il ? » Car

dans un premier temps, les demandeurs d'asile percevaient difficilement le but de mon travail. Ils craignaient en premier lieu que leurs témoignages ne soient transmis aussitôt aux responsables du centre, voir même à l'Office fédéral des réfugiés (ODR). Aussi longtemps qu'un requérant n'a pas reçu de réponse de l'ODR, il redoute que ses déclarations ne soient retenues contre lui et ne portent préjudice à sa demande d'asile. Lors des premières entrevues, on m'a parfois considéré comme une sorte d'émissaire d'un organe supérieur de décision, ou un collaborateur de l'ODR. La garantie de l'anonymat, promesse toute verbale, ne crée pas instantanément la confiance. Inutile dès lors de se munir de calepins, de bloc-notes, de stylos ou d'enregistreurs, et encore moins de questionnaires, qui rappellent trop les auditions de police: la seule réponse aux questions de l'enquêteur serait: « en Suisse, pas de problème ». Et même sans ce matériel, on m'a très souvent donné cette réponse stéréotypée.

Pour parvenir à briser la glace, il faut une confiance mutuelle qui n'émerge qu'avec le temps. Plusieurs entrevues furent nécessaires avant que la personne ne se dévoile quelque peu. Peu à peu, les habitants du centre se sont habitués à ma présence, devenue un élément familier. Bien sûr, je n'ai pas la prétention d'avoir pu cerner tous les problèmes du centre ni de comprendre toutes les situations, loin de là. Je n'ai pas non plus été perçu comme une personne totalement neutre. L'image que les demandeurs d'asile avaient de moi oscillait entre l'ami et le confident, le scientifique universitaire, mais aussi, de façon toujours plus ténue mais persistante, l'envoyé d'un organe inconnu. J'étais censé *contrôler* autant l'attitude des requérants que celle des responsables. Cela transparaît dans les paroles des uns et des autres, qui tentaient par leur discours de *justifier* leurs actes, comme s'il semblait évident que leur comportement pouvait paraître anormal; comme s'ils devaient me montrer qu'ils avaient agi au mieux en toutes circonstances. Je ne voudrais pas exagérer cet aspect de l'enquête, qui existe certainement dans l'étude de toute population. Il me semble cependant que le problème est plus aigu dans le cas d'un centre de requérants d'asile. Ce que je pensais d'eux représentait une sorte d'enjeu, il fallait que leur cause me soit acquise. Pour les requérants d'abord, qui, je l'ai dit, profitaient de ma présence pour mettre toutes les chances de leur côté afin d'obtenir l'asile. Pour les responsables ensuite: les problèmes des centres sont mal connus du public, les liens entre le centre et sa région sont quasi inexistantes. Par conséquent, ils appréciaient ma présence pour s'étendre sur le côté ingrat de leur tâche, sur leurs difficultés. Face à mes observations, ils tentaient de défendre leur comportement.

Cette attitude justificatrice provient de plusieurs facteurs: j'étais le seul observateur extérieur, je désirais passer un certain temps au centre, j'allais mettre par écrit mes observations et de surcroît pour l'obtention d'un titre universitaire. J'étais donc un hôte de choix, un confident dont on courtisait l'influence imaginaire. Mais ce rôle engendre aussi des inconvénients: il s'agit de garder la tête froide et de conserver une certaine indépendance face aux attentes des requérants et à leurs stratégies d'accueil. Plutôt que de m'étendre longuement sur cette situation, je citerai un passage d'*Avril brisé*, un roman de l'auteur albanais Ismaïl Kadaré à propos de la maison, qui résume assez bien ce que j'ai parfois éprouvé:



*« Te souviens tu de la définition de la maison telle qu'elle figure dans le Kanun ? disait-il [...] Avant donc d'être la maison de son maître, elle est celle de l'hôte. L'hôte, poursuivit-il, est la catégorie éthique suprême, qui prime même les liens de sang. [...] Dès le moment où le voyageur le plus humble, avec sa besace sur l'épaule, frappe à ta porte, et se remet à toi comme ton hôte, il se mue à l'instant même en un être hors du commun, en un souverain inviolable, législateur, flambeau du monde. Et cette soudaineté de la transformation participe précisément de la nature de la divinité [...] Comme toutes les divinités, il recèle une énigme et il vient directement du destin ou de la fatalité [...]. »<sup>14</sup>*

Ce texte illustre bien la situation d'hôte, ou d'invité de choix, dans laquelle je me suis trouvé, bien qu'elle ne fût jamais aussi extrême. Cette position crée des obligations avec lesquelles il faut jouer, pour ne pas être neutralisé dans un rôle de « divinité », qui traduit l'exagération de mon pouvoir et qui tue la spontanéité de la relation. Avec le temps, ce rôle s'est estompé. J'ai remarqué que peu à peu mes intentions et la portée de mon travail devenaient plus claires, qu'une complicité s'instaurait. Les requérants se livraient plus facilement, faisaient part de leur joie ou de leur peine, s'exprimaient sur le sort qu'il leur était réservé et sur la façon dont ils vivaient ce brusque changement culturel. Quant aux responsables du centre, ils me considéraient comme un membre particulier de leur équipe. Ils me parlaient librement des requérants, des problèmes qu'ils posaient et de leur comportement, comme si je faisais partie du personnel. Ayant un regard « de l'intérieur » sur les requérants, contrairement aux responsables, dont l'emploi du temps et le rôle sont différents, je servais parfois de représentant des demandeurs d'asile face aux responsables. Ceux-ci me demandaient comment les requérants percevaient leur exil, la vie dans le centre et les décisions les concernant. Ils voulaient comparer leurs expériences et leurs conclusions aux miennes. Même s'ils me demandaient mon avis, ils semblaient penser que j'approuvais tacitement leurs opinions.

## **b. Les sources d'information**

### **• Les entrevues**

Ce travail est basé sur la fréquentation régulière du centre d'accueil ainsi que sur des entrevues et des rencontres avec les requérants et les responsables. C'est là ma principale source d'information. Les termes « entrevue », « rencontre » ou « fréquentation » supposent un échange soutenu et régulier qui ne se résume pas au contenu verbal des entretiens. Il existe de nombreuses autres sources de communication. Des signes sont émis, reçus et interprétés par toutes les personnes en présence. Ce peut être l'habillement, la disposition des meubles dans les appartements, le décor, les journaux sur la table, la façon d'occuper l'espace, les altercations entre les différentes personnes du centre, les gestes de politesse, les programmes regardés à la télévision, le genre de nourriture ou de boisson qu'on me sert, le ton de la voix, et toutes

---

<sup>14</sup> Kadaré Ismail.– *Avril brisé*.– Paris: Fayard, Le Livre de Poche.– 1982.– p. 77 et 80.

sortes de petits détails, dont l'importance varie, mais qui mettent la « puce à l'oreille ». La méthode ethnologique permet d'utiliser ces éléments. Ils sont parfois le point de départ d'une discussion. Mais souvent, ils servent à préciser ou à nuancer le contenu de l'échange verbal. Le drapeau de l'Afghanistan sur le mur du salon évoque l'attachement au pays d'origine, plus que tous les discours patriotiques: sa présence matérielle s'offre à tous les regards, illustre une pratique et un sentiment enraciné dans le quotidien et donne une résonance concrète au discours patriotique ou politique. De même, le regard sévère lancé à l'enfant qui désire jouer avec ses copains de nationalités différentes montre que la promiscuité culturelle, bien que tolérée, n'est pas toujours souhaitée.

C'est pourquoi l'observation de situations non verbales recèle autant de richesse que le discours lui-même. Ainsi, l'emploi du terme *entrevue* inclut la somme de toutes les formes de communication avec mes informateurs au cours d'une rencontre. Ce terme « suppose que les personnes *se voient* et ne communiquent pas seulement avec la parole. Il semble plus propice à désigner cet échange que le terme « entretien », qui possède une connotation surtout verbale (mais n'oublions pas que la parole véhicule plus que le strict sens des mots...).

L'endroit le plus significatif visuellement reste bien sûr l'appartement qu'occupe l'informateur. Malgré l'architecture standardisée de ces logements et l'ameublement (acheté d'occasion chez Caritas par l'AJADA) qui ne change guère d'un appartement à l'autre, le décor et l'aménagement renseignent sur les valeurs des requérants. La présence de photographies, d'objets de cultes, de cassettes de musique, ou d'autres souvenirs balisent l'univers culturel de chacun. Les objets achetés en Suisse sont aussi dignes d'intérêt: bibelots folkloriques, cartes postales, objets technologiques. L'observateur peut aussi noter la façon d'occuper l'espace, les lieux différents où se tiennent le mari et la femme, la façon de faire la cuisine, les rôles de chacun dans le foyer, etc. La comparaison du comportement des informateurs dans leur appartement à celui qu'ils ont à l'extérieur — au bureau des responsables, avec les requérants voisins ou au village — fournit encore son lot de renseignements. En résumé, l'observation d'éléments non verbaux fournit à mon sens autant de renseignements pertinents que les explications orales. En outre, l'entretien proprement dit possède certaines limites, dues en grande partie à l'utilisation du français, qui n'est pas la langue maternelle des requérants.

### • **Les énoncés et les situations**

Deux barrières séparent l'enquêteur de l'informateur: la censure que ce dernier s'impose, dont j'ai déjà parlé, et la connaissance de la langue utilisée. La plupart des entretiens se sont déroulés en langue française, ma langue maternelle. Le principal avantage me revenait, étant le seul locuteur maîtrisant la langue de l'entretien. Mais il n'était guère possible de faire autrement. Il ne sert à rien de préciser que je ne parle ni le somalien, ni le serbo-croate ou l'albanais. Dans ces conditions, le français s'est imposé, que les requérants connaissent plus ou moins bien. Avec certaines personnes, nous avons utilisé l'anglais. Mais le français reste la *lingua franca* du centre. Il faut préciser que l'utilisation inévitable du français par les requérants, dans de nombreuses situations quotidiennes,

va de pair avec leur situation de dépendance inhérente au contexte de l'asile. C'est une des conséquences inéluctables de l'exil. Dans cette optique-là le couple ethnologue / informateur reproduit l'opposition société d'accueil / exilé.

Tous ont eu l'occasion d'apprendre le français dans les cours proposés au centre d'accueil. Mais évidemment, le français ne remplace pas comme moyen d'expression la langue maternelle des requérants. Ainsi, la communication verbale proprement dite a posé un certain nombre de problèmes. Ces difficultés ont deux sources principales: le « réservoir » lexical du requérant est insuffisant pour exprimer les idées qu'il veut communiquer, et la structure syntaxique qu'il utilise est précaire ou défailante. Cela restreint considérablement les possibilités de communication. En conséquence, face à l'énoncé du requérant, il fut toujours nécessaire de garder en tête la question suivante: les mots utilisés ont-ils été choisis parce qu'ils correspondent à l'idée à transmettre ou l'ont-ils été parce que ce sont les seuls connus dans un champ sémantique donné. Ce problème est saillant surtout lorsqu'il s'agit d'exprimer des sentiments ou toute notion abstraite. Comment, par exemple, un demandeur d'asile va-t-il exprimer l'idée de peur ? Cette idée a été révélée dans les entrevues par les termes suivants: peur et crainte, lorsque ces mots étaient connus, mais aussi, selon les contextes, prison / mal / mauvais / difficile / violent / pleurer / pas comprendre / pas savoir / perdre / oublier / tomber.

Ce sont des périphrases faites de mots simples qui servent le plus souvent à l'expression des notions abstraites. L'utilisation de ce vocabulaire limité oblige l'enquêteur interpréter sans cesse les indices. Lorsqu'un requérant, par exemple, dit qu'il se sent aujourd'hui comme dans une prison, il va certainement utiliser la formule suivante « *Aujourd'hui, je suis comme dans la prison* ». Cela ne veut pas toujours dire qu'il considère son appartement comme une cellule ou les responsables comme ses geôliers. Cela peut aussi signifier qu'il se plaît dans le centre, mais que son sentiment de peur face à l'inconnu de l'avenir lui rappelle les sentiments qu'il aurait ressentis en prison. Le mot « prison » signifie ici « son expérience en prison » et implique une connotation affective personnelle, que l'enquêteur doit chercher à comprendre. Faute de quoi, le discours du requérant sera mal interprété. Par conséquent, le manque de vocabulaire du requérant suppose que l'enquêteur ne prenne pas littéralement le sens de la réponse et tienne compte d'autres éléments expressifs que les seuls mots. Une réponse est une piste, qu'il faut suivre pour obtenir plus de détails.

Une telle façon de s'exprimer possède aussi des avantages: la périphrase elle-même est souvent une ouverture vers le passé du requérant. Elle permet un accès vers son propre univers dont les valeurs sont actualisées par un discours quelquefois maladroit. Dans l'exemple cité, les différentes façons de parler du sentiment de peur sont toutes très personnelles. Ainsi, ce que l'on perd au niveau de l'information objective se retrouve sur le plan des indices qui révèlent le vécu des requérants. Ces derniers comparent la vie qu'ils mènent en Suisse à l'image qu'ils ont gardée de leur passé. De cette manière, le récit renvoie l'ethnologue aux valeurs de la vie et de la culture d'origine, qui servent à l'analyse du choc culturel vécu en Suisse.

Par conséquent, le contexte de l'entrevue, où presque tout n'est qu'indice, donne une grande importance à l'interprétation. La situation dans laquelle a eu lieu l'énoncé est

l'élément majeur qui permet ou qui guide l'interprétation. L'analyse du contexte de l'énoncé doit comprendre des éléments tels que le niveau de maîtrise du français, et l'attitude de l'enquêteur, mais aussi le lieu de l'entrevue, les personnes présentes, les gestes, les déplacements, le ton de la voix, les regards, les signes de joie ou de tristesse, de colère et tous les éléments énumérés au point précédent. Souvent, un signe à lui seul permet de préciser le discours et sert à la compréhension de l'idée maladroitement exprimée. Cependant, la communication fait souvent appel à des éléments subjectifs, et une large part de l'interprétation des indices est laissée à la sagacité de l'ethnologue et aux images que les paroles des requérants évoquent en lui. Seule la multiplication d'indices de même nature permet d'affirmer une conclusion avec certitude.

### **c. Thèmes d'entretiens**

Bien que les entrevues se soient déroulées sans questionnaire, nos discussions gravitaient autour de thèmes prédéfinis, dont voici la liste:

- Situation personnelle, familiale, profession et formation.
- Déroulement d'une journée dans le centre.
- La vie en Suisse, avantages, inconvénients, difficultés.
- Changement ou maintien des habitudes culturelles (nourriture, religion, etc.).
- Relations et vie sociale en Suisse.
- Contacts avec le pays d'origine.
- Connaissance de la Suisse avant le départ.
- Perspectives d'avenir en Suisse.

Ces thèmes n'ont pas été abordés de manière systématique, ni dans l'ordre présenté ci-dessus. La conversation a souvent pris des détours enrichissants. Mais j'ai fait en sorte de ne pas terminer une série d'entrevues avant d'avoir abordé tous ces points.

### **d. Déroulement des entrevues avec les requérants**

Pour comprendre de quelle manière j'ai recueilli mes informations, il vaut la peine de s'arrêter sur le déroulement de l'enquête. Il est inutile de s'étendre longuement sur les entrevues avec les responsables du centre, qui ne posent pas de problèmes sur le plan du déroulement. Quelques entrevues ont été menées formellement, les autres (la majorité) ont eu lieu spontanément selon les circonstances. Par contre, le déroulement des entrevues avec les requérants nécessitent quelques explications.

Les entrevues se sont tenues selon plusieurs modalités: avec une personne seule, en groupe, par famille, ou par nationalité parfois (pour les ressortissants yougoslaves<sup>15</sup>). Dans l'ensemble, j'ai pu recueillir les témoignages de la plupart des informateurs dans ces diverses situations. Les entrevues ont duré en général d'une heure trente à deux

---

<sup>15</sup> Le terme « yougoslave » désigne, dans ce travail, les personnes originaires de l'ex-Yougoslavie, pour la plupart des Albanais du Kosovo ou des Bosniaques.

heures. Certaines furent plus courtes, environ une demi-heure, d'autres ont duré plus de quatre heures. Pour éviter de créer des situations artificielles rappelant les auditions de police, les entrevues n'ont jamais été organisées formellement. Ce ne fut d'ailleurs pas nécessaire. Après quelques jours, dès que ma présence fut familière dans le centre, les requérants m'invitaient à tour de rôle. Par conséquent, les entrevues ont souvent débuté spontanément. Souvent, quand les requérants m'entendaient parler dans le couloir, ou quand ils me voyaient par l'œil-de-bœuf, ils ouvraient la porte pour me faire entrer. Dans ces conditions les entrevues devinrent faciles à obtenir. Plutôt que de les organiser, mon problème consista à refuser certaines invitations lorsque j'étais déjà convié auprès d'autres personnes. Je me suis contenté d'être disponible, tout en gérant le nombre d'entrevues selon l'avancement de l'enquête, en tentant de ne négliger aucun aspect de la vie des requérants.

En ce qui concerne le déroulement proprement dit, il s'apparente plus à la discussion conviviale autour d'un thé ou d'un café qu'à l'entretien formel et dirigé. J'ai dit qu'il n'était pas possible d'utiliser un questionnaire, un enregistreur ou même un cahier pour mener des enquêtes auprès de requérants d'asile. Ils éprouvent une grande réticence vis-à-vis de ce qui rappelle l'administration, et craignent que leurs déclarations ne restent figées de manière indélébile. J'ai utilisé l'enregistreur pour deux entretiens au début de mon enquête. L'écoute des bandes, leur comparaison aux entrevues informelles révélèrent les inconvénients de cette méthode. L'enregistrement permet de conserver les expressions exactes des informateurs, de retrouver le ton de leur voix, ou de savoir dans quelle mesure la réponse a été suggérée par la question. Mais il engendre aussi un inconvénient majeur: l'autocensure que les requérant s'imposent, la pauvreté et les stéréotypes des réponses. En écoutant les bandes, il m'a semblé que les informateurs me donnaient des réponses artificielles et des formules toutes prêtes. Après avoir pesé le pour et le contre, j'ai décidé d'aller voir les requérants sans aucun matériel. Je rédigeais un résumé de l'entrevue, aussi détaillé que possible, après avoir pris congé.

Ce parti pris explique aussi pourquoi il est malheureusement impossible de citer les paroles des requérants telles qu'ils les ont prononcées. C'est là le principal inconvénient. Je me contenterai, dans certains cas, de rendre au mieux les expressions utilisées. Mais cette méthode possède de nombreux avantages. Elle permet de ne pas intimider l'informateur et le mettre plus à l'aise. Elle gomme dans une certaine mesure le décalage ethnologue/informateur, chacun étant réuni au même titre autour d'une table. Cette façon de travailler autorise une certaine sélection des informations, en insistant d'avantage sur leur qualité plutôt que sur leur quantité. Elle donne aussi la possibilité de lier au discours de l'informateur le contexte des déclarations, sans que cela ne figure sur deux documents différents (la bande enregistrée et le carnet de notes). J'avais ainsi l'occasion de joindre au résumé essentiel de la discussion des détails pittoresques et révélateurs du comportement des informateurs.

### **e. Echantillon**

J'ai effectué la plus grande partie de mon enquête entre novembre 1992 et février 1993. Certaines personnes ont été consultées jusqu'à juin 1993, spécialement les responsables

du centre et quelques informateurs avec qui j'ai gardé des relations plus étroites. J'ai interviewé toutes les personnes du centre, excepté les membres d'une famille turque.

### • **Entrevues avec les requérants**

J'ai effectué environ cinquante entrevues auprès de requérants d'asile: j'ai rendu visite à toutes les familles sauf une, ce qui fait un total de seize entrevues, puis je suis retourné auprès de certaines familles plusieurs fois. Malheureusement, à cause du temps nécessaire à établir des relations étroites avec les requérants, dépassant celles de la simple hospitalité, il n'était pas possible d'accorder autant d'importance à toutes les familles. Il aurait fallu au moins un an d'enquête pour y parvenir. En conséquence, dans la deuxième phase d'entrevues, j'ai choisi des familles et des personnes selon mes propres critères. Parmi ceux-ci figurent bien sûr le degré d'intimité que j'avais avec les requérants et ma connaissance de leur culture d'origine. Mais j'ai aussi tenu compte d'aspects dépendant des requérants eux-mêmes: leur maîtrise de la langue française, leur volonté de « collaborer » à mon enquête, et surtout leur représentativité au sein de la population des requérants en Suisse. Ainsi, de fil en aiguille, mon choix s'est porté sur quatre familles: une somalienne, une albanaise du Kosovo, une soudanaise et une afghane. J'ai réalisé entre quatre et huit entrevues avec chacune de ces familles.

Il faut encore ajouter à cela toutes les conversations spontanées, dans les couloirs du centre, dans le bureau, ou lors de rencontres fortuites dans le village ou dans le train. Ces discussions, qui débutent par hasard, sont très enrichissantes, et apportent autant qu'une entrevue plus formelle: la rencontre avec le demandeur d'asile a lieu dans le cadre de ses activités quotidiennes concrètes, en dehors d'une relation d'hôte à invité. La situation précise, à l'extérieur de l'appartement, sert de point de départ à la conversation, ce qui permet un renouvellement des thèmes de discussion. Il est difficile de dénombrer ces conversations, qui sont bien sûr plus nombreuses que les autres entrevues.

### • **Entrevues avec les responsables**

Avec les responsables du centre, j'ai aussi mêlé les différents types d'entrevues. J'ai discuté avec les cinq membres du personnel, mais plus particulièrement avec la responsable cheffe du centre de Courrendlin. Avec elle, j'ai eu recours aux entretiens enregistrés, sur la base d'un questionnaire établi d'avance, cela à quatre reprises, au fur et à mesure de l'avancement de l'enquête. Mais le contenu de ces entretiens n'excède pas en qualité les nombreuses autres occasions d'échanger des informations: au bureau, à la suite d'une entrevue avec des requérants, lors de repas pris ensemble etc

### TABLEAU DES ENTREVUES

Personnes contactées	Nombre d'entrevues	Types d'entrevue
Requérants d'asile domiciliés dans le centre de Courrendlin	45	Informelles, seul ou en groupe, par famille, par nationalité. Hommes, femmes, enfants. Entrevues plus fréquentes avec 4 familles (Soudan, Afghanistan, Yougoslavie, Somalie)
Requérants d'asile domiciliés dans d'autres centres au Jura	5	Informelles sans prise de notes
Requérants d'asile vivant en appartement à Courrendlin	3	Informelles sans prise de notes
Requérants d'asile domiciliés au centre de Belfond	1	Informelles sans prise de notes
Requérants d'asile ayant quitté Courrendlin pour vivre en appartement	2	Informelles sans prise de notes
Réfugiés statutaires domiciliés à Courrendlin	2	Dirigées avec prise de note
Responsables du centre de Courrendlin	4	Dirigées et enregistrées
Responsables du centre de Courrendlin	10	Discussions spontanées sur des thèmes précis
Responsables du centre de Courrendlin	20	Échanges informels sur la vie dans le centre
Responsables d'autres centres du Jura	2	Dirigées avec prise de notes
Enseignants de Courrendlin	2	Dirigées et enregistrées
Autorités communales	1	Dirigée et enregistrée
Groupe culturel de Courrendlin	1	Conversation avec prise de note
Comité de soutien pour requérants d'asile à Courrendlin	1	Conversation avec prise de note
Représentantes de SOS Asile et de Caritas Jura	2	Dirigées et enregistrées suivies de discussions informelles
Psychologues et psychiatres spécialisés dans les problèmes de l'asile	2	Dirigées et enregistrées suivies de discussions informelles
Population du village de Courrendlin	12	Conversations informelles dans diverses circonstances
<b>Total</b>	<b>115</b>	

## • **Autres entrevues**

Afin de pouvoir comparer les éléments d'informations obtenus dans le centre, j'ai tenté de diversifier mes points de vue. J'ai eu l'occasion de visiter les centres de Belfond (centre de premier accueil), de Vicques, de Saignelégier et d'Emile Boéchat à Delémont (centres où résident des célibataires). J'ai aussi mené quelques entrevues avec les responsables de ces centres. Toujours dans l'idée de comparer la situation des requérants du centre avec d'autres cas semblables, j'ai effectué une série d'entrevues avec des exilés vivant dans des situations différentes: des demandeurs d'asile logeant dans les centres mentionnés ci-dessus, ou habitant en appartement, et des personnes ayant obtenu l'asile en Suisse, établies définitivement à Courrendlin ou à Delémont. Ces entrevues m'ont permis de suivre chronologiquement les différentes étapes du parcours du requérant (premier et deuxième accueil, appartement) et de comparer les différentes implications des statuts très différents de demandeur d'asile et de réfugié.

D'autres types d'entrevues doivent aussi être mentionnés. Dans le village de Courrendlin, je me suis entretenu avec des personnes plus ou moins proches du problème de l'asile: des instituteurs dont les classes comptent des enfants de requérants, et le maire de la commune, qui est lui-même enseignant. Dans le village encore, j'ai eu des discussions sur le vif avec plusieurs habitants rencontrés dans la rue ou au café. Il est encore un domaine où les requérants d'asile revêtent une grande importance: celui des œuvres d'entraide et des institutions caritatives. Parmi celles-ci, j'ai contacté SOS Asile Jura et Caritas Jura. Dans chacune de ses associations, une personne spécialisée dans le domaine juridique de l'asile m'a accordé une longue interview. Je me suis également rendu auprès d'une membre de comité de soutien, et à une réunion d'un groupe culturel de Courrendlin, qui cherche à nouer des relations avec les requérants de leur village. En dernier lieu, je citerai encore deux psychiatres formés dans le domaine de l'anthropologie, qui sont spécialistes des traumatismes liés à l'exil. Je suis allé les voir à la fin de mon travail, afin d'obtenir des précisions sur certains éléments d'analyse.

## **f. Mon statut dans le centre**

Un élément nouveau dans un système provoque toujours une action modificatrice sur la marche de ce système. Dans ce sens-là, il semble inévitable que ma présence au sein des familles de requérants d'asile et parmi les responsables du centre altère même faiblement les comportements habituels. Mais ce problème ne doit pas être surestimé. D'une part parce qu'il est inévitable et inhérent à toute enquête en sciences humaines, et d'autre part parce qu'il est possible, dans une certaine mesure, de rectifier la déformation que l'observation provoque. Encore une fois, la multiplication de situations de même nature où les réactions sont identiques peuvent indiquer que ma présence n'influence pas directement les interactions entre les personnes vivant dans le centre. Il m'a semblé que ma présence a interféré sur les situations observées surtout au début de l'enquête, quand les requérants ne savaient pas très bien ce que je venais faire chez eux. Lorsque ma présence s'est faite habituelle et « normale », les réactions des requérants

sont devenues plus spontanées. De sorte que je pouvais observer, après quelques semaines d'enquête, les faits tels qu'ils se seraient certainement passés en mon absence.

Ceci concerne en particulier les actes des requérants d'asile et des responsables du centre. Sur le plan du discours, les choses sont différentes. Dans les paroles des informateurs apparaissent en permanence des éléments de justification. Chacun, responsable ou requérant, tente de légitimer ses actes et son comportement vis-à-vis de l'observateur extérieur. Personne n'insiste sur ce qu'il fait, mais plutôt sur les raisons qui poussent à agir de telle manière. On s'exprime sur des souhaits non réalisés et les raisons qui obligent à y renoncer. Ainsi, d'une manière générale, les requérants et les responsables parlent d'eux de façon indirecte, « par la négative », en parlant de ce qu'ils ne font pas, au lieu de décrire leur réalité quotidienne. Ce discours m'est spécialement destiné. Il privilégie la justification, et s'établit à partir d'un constat implicite d'anormalité de la vie dans les centres, comme si chacun était d'accord sur ce point, et que cette anormalité me sautaient aux yeux. Cette façon de parler de ses actions quotidiennes laisse entendre qu'il y a un malaise général dans la vie que mènent les requérants, et dans les décisions ou le rôle des responsables du centre. Rien n'est absolument normal dans un centre, les conditions de vie et de travail ne permettent pas d'agir comme on le souhaite, et tous les protagonistes en sont conscients. Malgré tout, les informations obtenues, mêmes si elles doivent être rectifiées, n'en sont pas moins riches en renseignements précieux. Ce décalage est significatif par lui-même, et il laisse ouverte la porte vers le vécu quotidien.

Mon statut d'observateur extérieur au centre m'a causé encore un autre type de problème; ce sont toutes les attentes que les requérants surtout avaient envers moi, dont j'ai déjà parlé au début de ce chapitre. Cette mauvaise compréhension de ma fonction dans le centre, que j'ai souvent tenté de corriger, a engendré bien des attentes. On a souvent tenté de passer par mon intermédiaire pour obtenir des transferts dans d'autres cantons, des équipements supplémentaires, des éclaircissements sur certaines décisions jugées arbitraires; on s'est aussi souvent plaint envers moi des conditions financières, des retenues sur l'assistance mensuelle etc. dans le but que je puisse intervenir en vertu d'un pouvoir que les requérants me prêtaient, mais que je n'avais pas. En conséquence, je me suis quelquefois trouvé dans une situation où l'image qu'on avait de moi prenait plus d'importance que ce que j'étais vraiment. Je me suis senti parfois dans la peau d'une figure de jeu de rôle où chacun cherchait fortune. Mon personnage étant difficile à cerner dans l'esprit des requérants, chacun y allait de sa propre interprétation. Les propos des informateurs n'étaient certainement jamais absolument gratuits. Je ne voudrais pas exagérer en disant que transparaissait toujours, de manière plus ou moins marquée, la volonté de retirer un avantage quelconque d'une discussion avec moi. Mais pour être franc et avertir le lecteur des conditions dans lesquelles s'est déroulée mon enquête, je dois avouer que j'ai souvent eu ce sentiment. Comme si, en plus du besoin humain de communiquer, les requérants tentaient leur chance avec moi, ce qui est certainement un comportement légitime. Le fait d'en être conscient permet de ne pas en être dupe, et de relativiser le discours formulé.

## **g. Autres problèmes rencontrés**

### **• Les refus**

Je traiterai très brièvement ce point en disant que, sur la totalité des personnes qui ont habité le centre pendant mon travail, seule une famille ne m'a pas reçu. Il s'agissait de Turcs, dont le chef de famille ne montrait guère d'enthousiasme à l'idée de me voir pénétrer dans son appartement. Il ne m'a jamais clairement signifié son refus. Il renouvelait ses excuses, prétextant la fatigue de sa famille, la maladie: il fallait passer une autre fois. Hélas, toutes les autres fois, j'ai entendu le même discours. Il faut préciser à sa décharge que cet homme parlait très mal les langues que je connaissais, et qu'il allait être renvoyé prochainement de Suisse avec toute sa famille. Inversement, toutes les autres familles avaient hâte de me voir arriver pour avoir une compagnie ou une distraction, je l'ai déjà dit, le problème étant de reporter ces invitations plutôt que de les susciter: c'était moi qui formulais les refus !

### **• Les entrevues avec les femmes**

J'ai rencontré quelques difficultés à pouvoir discuter librement avec certaines femmes et mères de famille. En grande majorité, les familles du centre pratiquent la religion musulmane. Cela ne signifie pas que les maris pratiquent la séclusion de leur épouse. Il m'a toujours été possible de les rencontrer, mais chaque fois en présence de leur époux. Lorsque je me trouvais dans une famille musulmane, c'est naturellement que le mari prenait l'initiative de la discussion. La femme souvent ne participait pas, ou de manière ponctuelle (bien que j'aie constaté une meilleure maîtrise du français chez les femmes que chez les hommes). Non seulement leurs interventions dans la discussion étaient discrètes, mais en plus les femmes s'asseyaient à l'écart, dans une autre pièce donnant sur le salon, ou à la cuisine. Cette attitude m'a interdit de discuter seul avec ces femmes-là. Je ne voulais pas non plus m'imposer en modifiant la façon habituelle de pratiquer l'hospitalité.

Je n'ai observé une telle chose que dans les familles musulmanes où les deux parents étaient en Suisse. Par contre, j'ai eu l'occasion de rencontrer ces mêmes femmes en groupe, en l'absence de leur mari. Il faut encore ajouter, pour ne pas généraliser, que deux couples musulmans ont échappé à ce comportement. Il s'agissait d'un couple très jeune, et d'un couple d'universitaire, plus acquis au mode de vie occidental. Les femmes musulmanes qui vivaient seules dans le centre m'ont toujours accueilli sans problèmes dans leur appartement. Je dirai encore, pour terminer, que je n'ai jamais eu de difficultés à rencontrer les autres femmes, de religion chrétienne, bouddhiste ou hindouiste.

### **• Eviter la politique ?**

Les requérants d'asile sont supposés être menacés personnellement. Or dans la plupart des cas, de telles personnes sont censées l'être à cause de leurs activités

politiques: la misère ou d'autres fléaux collectifs ne sont pas reconnus par l'article 3 de la Loi sur l'asile. Les requérants le savent. Dès lors, la politique est le principal sujet de conversation que souhaitent aborder les requérants d'asile, qu'ils soient réellement des réfugiés au sens de la loi, ou qu'ils tentent de passer pour tels.

Or, malgré l'intérêt du sujet, je ne cherchais pas particulièrement, dans le cadre de cette étude, à disserter sur les problèmes politiques que rencontrent les pays de provenance des requérants d'asile. Certes, ces discussions se révèlent à maints égards riches en renseignements. Mais les demandeurs d'asile désiraient concentrer les discussions sur ce thème, au détriment d'autres aspects de l'asile. Cette attitude cache peut-être une parade qui évite au requérant de se prononcer sur la réalité quotidienne en Suisse. Néanmoins, elle montre surtout que la principale préoccupation d'un Afghan exilé en Suisse demeure la guerre déchirant son pays et menaçant les siens. En second lieu seulement viennent les difficultés de l'adaptation aux nouvelles normes culturelles. Comment trouver un intérêt aussi grand pour les questions de l'enquêteur sur les habitudes alimentaires ou sur les progrès scolaires des enfants que pour la guerre qui sévit en Yougoslavie et qui terrorise la famille restée au pays, dont on a des nouvelles au compte-gouttes ? La politique, la guerre et la paix, le souci pour ses proches restent la préoccupation centrale et le principal sujet de conversation de la plupart des requérants d'asile. Je n'ai pas toujours osé ou voulu détourner la conversation de ce sujet: il est naturel d'écouter les personnes qui en parlent, parce cela les concerne. Pour moi aussi quelquefois, les questions relatives à ma recherche me semblaient futiles face aux propos des personnes que j'interrogeais.

## **DEUXIÈME PARTIE:**

### **DONNÉES ET INTERPRÉTATION**

---

### **III. CONTEXTUALISATION DE LA RECHERCHE**

#### **1. CHOIX DU CENTRE D'ACCUEIL DE COURRENDLIN**

Le choix du centre de Courrendlin est dû en partie au hasard: étant donné que tout ou presque reste à faire dans l'étude des requérants d'asile en Suisse, il importe peu d'étudier tel centre plutôt qu'un autre. J'avais prévu au début d'enquêter dans un centre d'accueil biennois, mais l'administration du Secrétariat aux réfugiés m'a rendu difficile l'accès aux requérants d'asile. J'ai ensuite téléphoné au deuxième centre qui figurait sur ma liste, en l'occurrence celui de Courrendlin. Cette fois, l'accueil fut idéal. Les responsables de ce centre ont toujours été disponibles à mes demandes, et m'ont constamment facilité les contacts avec les requérants. Je leur d'avoir pu sans cesse travailler dans les meilleures conditions.

#### **2. LE CENTRE**

##### **a. Description**

Le centre de Courrendlin possède quatre étages, dont les trois premiers, de cinq appartements chacun, sont affectés à l'hébergement des requérants. Les logements, tous indépendants, comptent de deux à quatre pièces. Ils sont munis d'une salle de bains et d'une cuisine équipée. L'architecture du bâtiment le rend idéal pour l'accueil des familles, c'est là sa particularité — les célibataires logent dans d'autres conditions, des baraquements ou des locaux avec cuisine et sanitaires communs. Chaque famille dispose d'au moins une chambre à coucher pour les parents, d'une chambre pour les filles et d'une pour les garçons, ainsi que d'un salon et d'un balcon. Les requérants apprécient leurs conditions de logement. Personne ne formule de plaintes à ce sujet, sauf lorsque parfois, à cause du manque de place, deux familles occupent le même appartement. Au quatrième étage se trouvent les bureaux des responsables et une salle commune, où les requérants peuvent se rassembler ou regarder ensemble la télévision et la vidéo selon l'horaire affiché. C'est également dans cette salle qu'on lieu les cours de français. L'accès aux bureaux des responsables est libre. Les demandeurs d'asile peuvent à tout instant y pénétrer pour discuter ou formuler des demandes.

## **b. Situation du centre dans le village**

Le centre se situe à l'orée du village, le long de la route menant à Delémont. C'est l'avant dernier bâtiment de Courrendlin. Le choix de cet emplacement, presque à l'extérieur du village, résulte du hasard. Renseignements pris, il ne s'agit pas d'une volonté délibérée d'isoler les requérants du reste de l'agglomération (mais peut-être a-t-on toléré le centre parce qu'il se trouvait à l'extérieur). Dans les faits, cette situation n'incite pas au rapprochement des quelques 2000 habitants de Courrendlin et des requérants, ce qui est à la fois un avantage et un inconvénient. Les deux groupes se connaissent mal et ne se côtoient guère. Chacun vit dans sa propre sphère. Certains habitants déclarent même ignorer l'existence du centre. Par contre, étant donné ce manque de contact, les conflits ou les frictions demeurent rares.

Au village, les requérants fréquentent des lieux bien déterminés. Le centre commercial Magro, tout d'abord, à une centaine de mètres du centre d'accueil. C'est le lieu le plus couru. La présence de ce supermarché à quelques pas du centre évite aux requérants d'aller faire leurs courses dans les différentes boulangeries, épiceries et boucheries du village: il semble qu'ils n'y aillent jamais. La poste et les cabines téléphoniques, la gare et, pour les enfants, l'école sont les autres lieux que fréquentent les requérants. De l'avis des restaurateurs et des cafetiers par exemple, il est très rare qu'un pensionnaire du centre vienne prendre un verre dans un établissement de Courrendlin. En fait, seuls les enfants traversent quotidiennement le village pour se rendre aux cours.

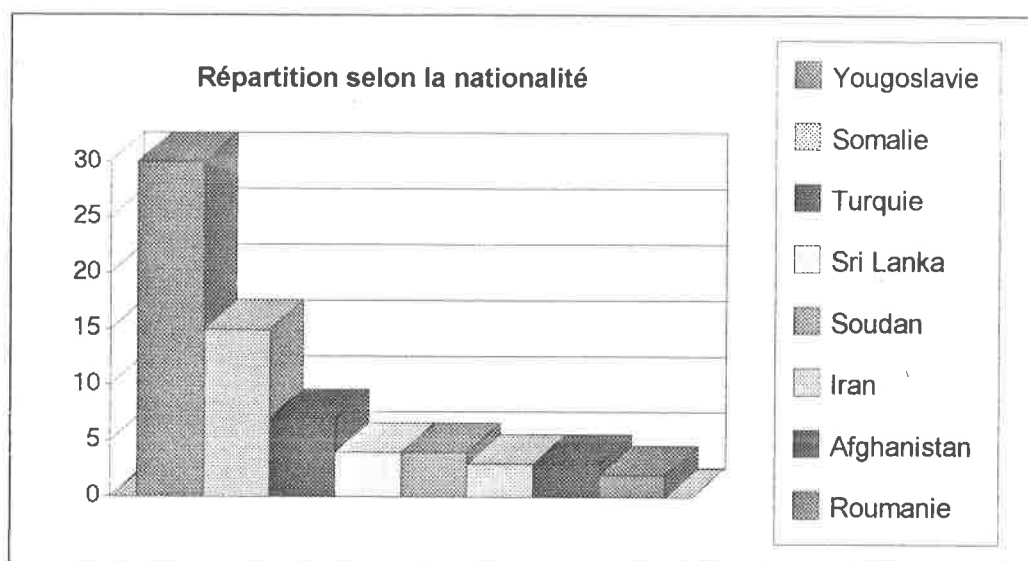
## **c. Relations avec Delémont**

Courrendlin se trouve à environ deux kilomètres de Delémont. Les requérants en général s'y rendent souvent à pieds, à vélo ou en auto-stop. Les contacts avec Delémont semblent plus intenses qu'avec Courrendlin. C'est à Delémont que sont établies les institutions de soutien comme SOS Asile et Caritas. C'est là aussi que les requérants trouvent des magasins d'habits et d'articles d'occasion. Delémont est encore la ville qui sert d'interface pour les communications par le train avec le reste de la Suisse, autrement dit les amis et la famille qui séjournent en Suisse, que les requérants voient régulièrement. Mais Delémont offre surtout un anonymat que le village ne procure pas. La ville permet de se rassembler entre ressortissants de même nationalité sans susciter trop de suspicion ou de curiosité, de se réunir sur les terrasses des cafés et de fréquenter ensemble les magasins, vitrines alléchantes de la réussite occidentale.

# **3. LES REQUÉRANTS**

## **a. Nombre, origine, sexe et âge**

Le centre abrite en permanence entre soixante et quatre-vingt personnes, dont les nationalités varient selon les événements politiques et les conflits sur la planète. Actuellement une majorité de Yougoslaves y vivent: trente sur soixante-huit, soit 45%.



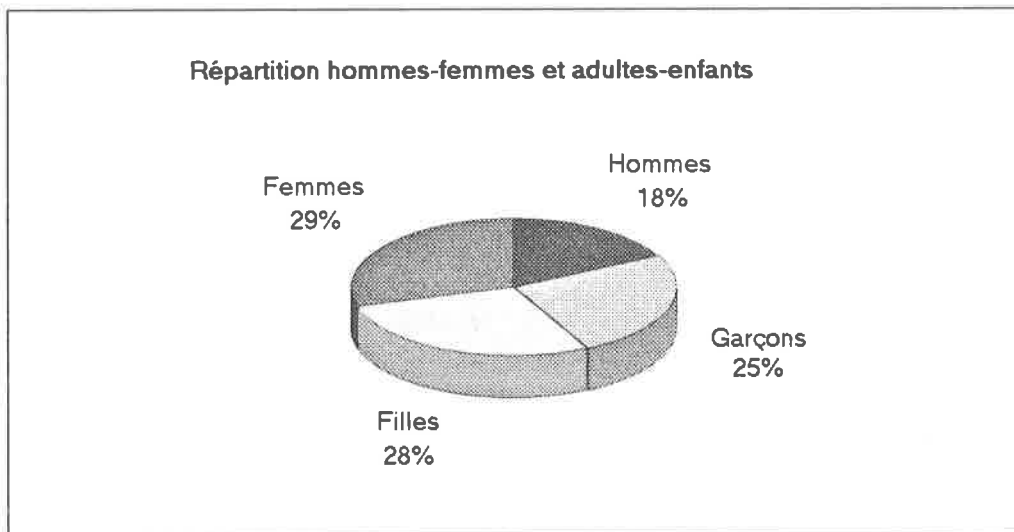
Globalement, cette majorité de Yougoslaves (voir le graphique ci-dessus) succède à celle des Kurdes il y a quelques années.

En deuxième place quantitativement se trouvent les Somaliens, surtout à cause du grand nombre d'enfants par famille. Puis viennent, selon un nombre fluctuant, les autres nationalités, qui forment des groupes entre six et deux personnes, enfants compris: Turcs, Sri Lankais, Soudanais, Iraniens, Afghans et Roumains. Les quantités qui figurent ici sont issues d'une « radiographie » du centre à un moment précis (ici fin décembre 1992). Cependant, malgré les fluctuations, les tendances demeurent constantes à moyen terme.

## **b. Composition familiale**

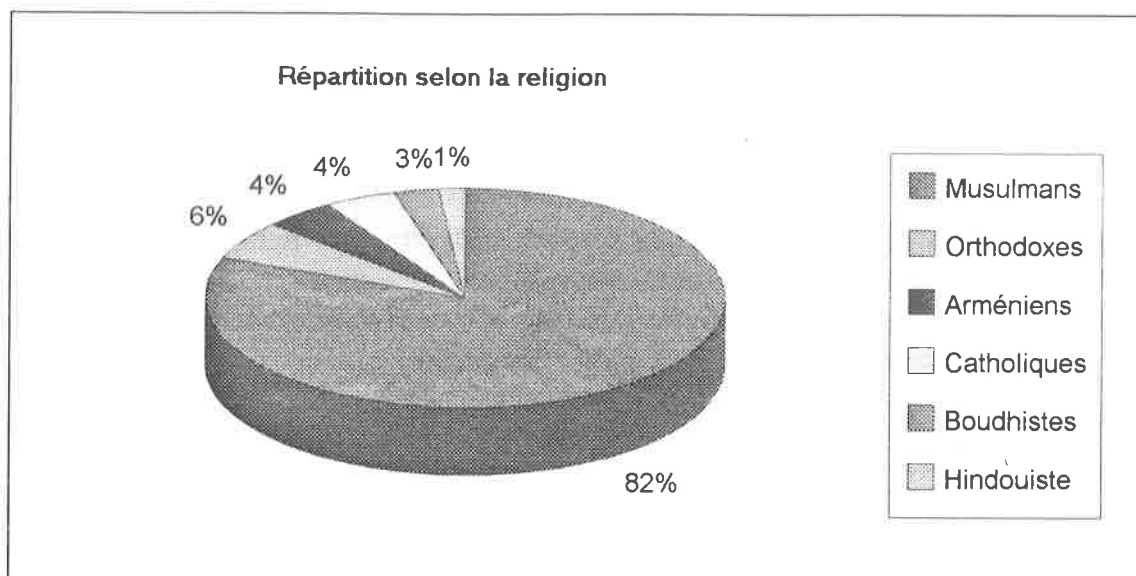
Le graphique ci-après renseigne sur les proportions hommes / femmes et adultes / enfants. Il met en évidence deux faits essentiels. Premièrement, le nombre de femmes est plus élevé que celui d'hommes, et deuxièmement, le nombre d'enfants est plus grand que celui d'adultes. Cette répartition provient du fait que le bâtiment n'abrite que des familles. Seules les quatre Sri Lankaises sont célibataires. Le nombre de filles et de garçons sont relativement proches. Par contre, le sexe féminin est beaucoup plus représenté que le sexe masculin. En effet, à part les quatre Sri Lankaises célibataires, quatre mères de familles vivent seules, soit parce que leur mari est mort, ou resté au pays, soit parce que la mère est célibataire. En moyenne, l'âge des parents oscille entre vingt et trente ans, le mari étant généralement plus âgé que sa femme. Celui des enfants varie entre quelques mois (enfants nés dans le centre) et seize ans.

Sans entrer dans les détails, il faut cependant signaler le grand nombre d'enfants comparé aux adultes, et la présence d'une mère dans chaque famille, alors que le père est parfois absent. La famille type est la famille nucléaire, composée des parents et des enfants. Cette notion de la famille correspond à notre mode de vie occidental et par conséquent ne nous choque pas. Par contre, les requérants ne partagent pas tous cette conception. La présence de familles nucléaires ne correspond pas à une volonté des demandeurs d'asile, mais à l'infrastructure d'accueil prévu par le système légal suisse. Lorsque des requérants ont des frères, des sœurs ou de la famille proche en Suisse, ils souhaiteraient en général pouvoir vivre avec eux sous le même toit ou garder avec eux des relations étroites et quotidiennes. Il faut ainsi garder à l'esprit que la situation des familles observée dans le centre ne correspond pas aux désirs des requérants.



### **c. Appartenance religieuse**

Parmi les caractéristiques concernant l'ensemble des requérants, notons encore l'appartenance religieuse. Le graphique suivant montre la prépondérance flagrante des musulmans: plus de 80%. La religion islamique est la seule qui unisse plusieurs familles et qui joue un rôle de rapprochement. Les autres religions ne concernent que des familles isolées et agissent plutôt comme facteurs de séparation. .



#### **d. Statuts socioprofessionnels**

Les statuts socioprofessionnels des demandeurs d'asile et leur cursus scolaire varient considérablement d'une personne à l'autre. Certains n'ont suivi que quelques années d'école primaire, d'autres ont fréquenté l'université et y ont obtenu des titres. Ainsi, le docteur côtoie parfois l'illettré. Mais la plupart possèdent une formation équivalente à la scolarité obligatoire en Suisse. Les professions que les requérants exerçaient varient dans la même proportion; elles vont des petits métiers sans qualification nécessaire aux responsabilités d'Etat, en passant par les activités commerciales de toutes sortes — boutiqueur, import-export sans grande envergure, etc. — et les professions artisanales. De manière générale, plus les requérants proviennent de pays éloignés, plus leur ancien statut socioprofessionnel est élevé: seule une minorité de Somaliens aisés peut se rendre en Suisse, alors que notre pays est abordable pour de nombreux ressortissants du Kosovo. Ainsi dans le groupe observé, la provenance géographique sous-tend *grosso modo* le clivage socioprofessionnel.

#### **4. L'AJADA**

Une fois arrivés en Suisse et répartis dans les cantons, les demandeurs d'asile sont pris en charge par des institutions sur des mandats de la Confédération et des cantons. Dans le canton du Jura, l'AJADA (Association Jurassienne d'Accueil des Demandeurs d'Asile) qui s'occupe de tous les centres d'accueil, joue ce rôle.

### a. Buts, rôle et organisation

Les statuts de l'association prévoient que l'AJADA doit « gérer, sur mandat de la République et canton du Jura, tous les problèmes relatifs à l'accueil et à l'assistance des demandeurs d'asile domiciliés sur le territoire jurassien »<sup>16</sup>. Parmi les tâches principales de l'association figure la définition d'une politique d'asile en collaboration avec le Canton et la Confédération, en tenant compte de la situation économique, sociale et politique. L'AJADA informe également les requérants sur leurs droits et leurs devoirs, et la population sur les problèmes de l'asile. Elle collabore plus ou moins étroitement avec les œuvres d'entraide.

L'accueil s'effectue en trois phases. Les demandeurs d'asile sont d'abord pris en charge pendant une période de trois mois dans le centre de Belfond, où ils reçoivent des « rudiments d'éducation » (Etienne 1990). L'AJADA les transfère ensuite dans les centres de deuxième accueil, dont celui de Courrendlin où s'est déroulée l'enquête. Dans cette seconde phase, l'AJADA cherche à responsabiliser les requérants en leur donnant une certaine autonomie. Ceux-ci, par exemple, gèrent eux-mêmes leur budget mensuel. Dans l'idéal, les requérants devraient pouvoir travailler. « *La situation de salarié doit signifier un progrès, c'est-à-dire entraîner un changement matériel par rapport à la situation d'assistés* » (Etienne 1990 : 16). L'intégration professionnelle est perçue par l'AJADA comme l'élément clé de l'intégration. En phase 3, les requérants sont autonomes, et vivent en appartement comme n'importe quel Suisse. A ce moment-là, l'AJADA s'occupe uniquement des problèmes d'ordre administratif.

En clair, dans les centres de deuxième accueil, mis à part les affaires administratives, l'AJADA a actuellement pour tâche:

- d'informer les requérants sur leurs droits et leurs devoirs;
- d'assurer leurs besoins matériels (assistance financière, logements, soins etc.);
- de donner les informations sur la vie dans la région et en Suisse;
- d'assurer l'adaptation scolaire des enfants.

Les activités telles que la recherche d'emplois et d'appartements en vue de la phase 3 ont été abandonnées ces dernières années, suite à la conjoncture économique défavorable. Jusqu'en 1990, il s'agissait d'une des fonctions principales des centres de deuxième accueil.

### b. Les animateurs

Le centre de Courrendlin emploie cinq personnes. Mais compte tenu des postes à temps partiel, en moyenne deux à trois employés seulement travaillent en même temps. Selon la nomenclature de l'organigramme, on compte une responsable, une secrétaire et trois animateurs. Pour schématiser, un poste de travail est consacré au problème de la santé, un autre à la scolarisation, aux loisirs et aux problèmes quotidiens, et un troisième à

<sup>16</sup> Statuts de l'Association Jurassienne d'Accueil des Demandeurs d'Asile, 1987, art. 4, p. 2.

l'enseignement du français aux adultes et à la scolarisation des enfants. En pratique cependant, les employés se partagent toutes les tâches.

Toutes les responsables sont des femmes, excepté la personne chargée des tâches d'entretien. Notons que le nombre de responsables est trop faible pour entreprendre un réel travail d'animation. La responsable du centre déclare elle-même « *faire de la récupération et non pas de l'animation* ». Ce problème résulte de plusieurs causes, dont la politique dissuasive pratiquée par la Confédération — visible surtout au niveau des budgets consacré à l'intégration — et le manque de transparence entre les niveaux hiérarchiques ne sont pas les moindres (Luthier-Schwarz et Tissot 1991). En plus de cela, le manque de temps et de qualification des animateurs empêche le travail en profondeur. Aucune responsable ne possède de formation d'assistante sociale, et le Canton ou la Confédération n'envisage pas d'information ni de stages en cours d'emploi. L'expérience, le bon sens et les qualités humaines de chacun constituent les seuls « atouts » professionnels, ce qui malheureusement ne suffit pas en toutes circonstances.

## IV. LE BAGAGE D'UN EXILÉ

### 1. IMAGES DE LA SUISSE AVANT LE DÉPART

Les requérants n'arrivent pas en Suisse par hasard et les réseaux de passeurs disponibles au moment du départ ne déterminent pas le choix à eux seuls. Les projections et les images que le requérant d'asile nourrit à l'égard d'un pays mal connu jouent un rôle considérable. Ces images sont suscitées par des idées préconçues et parfois fausses, rassemblées à partir de sources disparates avant le départ, voire même avant l'idée du départ: les rencontres, les médias, les proches ayant séjourné en Suisse ou en Europe, ou même l'école. Ces constructions provoquent des attentes à l'égard de la Suisse, des espoirs parfois flous, parfois clairs, et modèlent fondamentalement la perception des événements de l'exil. Elles forment un système relativement cohérent, où la Suisse est perçue comme un pays « développé », par opposition aux pays d'origine, qualifiés maintes fois de « sous-développés » ou de « retardés » par les requérants eux-mêmes. A cette vision de la Suisse s'ajoutent des projections et des représentations de l'exil. Celles-ci dépendent de l'ensemble plus vaste des représentations, auquel elles sont adaptées en un tout cohérent.

#### a. La Suisse, pays de cocagne

L'image de la Suisse gravite autour de deux pôles fortement valorisés: le pôle politico-humanitaire et le pôle socio-économique. Dans le domaine politique et humanitaire se trouvent des allusions directes et précises à la Suisse, alors que le pôle socio-économique est composé d'éléments dispersés, où les informations concernant la Suisse jouxtent celles qui s'appliquent à l'Europe ou au monde occidentalisé.

- **Pôle politico-humanitaire: la Suisse, pays neutre, démocratique et humanitaire**

La Suisse est d'abord définie comme un pays neutre, à l'abri des guerres. Les personnes interrogées évoquent souvent l'image d'une Suisse paisible et mythique qui aurait traversé les siècles à l'écart de tout conflit depuis sa fondation. Certains requérants instruits connaissaient le mythe de Guillaume Tell, auquel ils aiment s'identifier. Ce mythe prend une valeur explicative, pour rendre compte de leur propre situation: comme Guillaume Tell, le requérant cherche à se libérer de l'opresseur. La Suisse est encore un pays qui n'a jamais colonisé, qui n'a par conséquent jamais « abusé de ses pouvoirs ». Cela va de pair avec sa neutralité, qui, selon les témoignages recueillis, témoigne d'une grande maturité et d'une grande sagesse politique. Sa position non alignée, extérieure aux conflits, lui donnerait l'objectivité nécessaire pour juger impartialement les requêtes des demandeurs d'asile. On attend par conséquent de la Suisse, en vertu de sa neutralité, de son objectivité et de sa sagesse, qu'elle reconnaisse

le bien fondé des dossiers des demandeurs d'asile, ce qui signifie les traiter rapidement, sans commettre d'injustice.

La Suisse est ensuite le pays où siègent de grandes organisations internationales, du type de l'Organisation des Nations Unies ou du Comité International de la Croix-Rouge, et où résident des grandes personnalités du monde humanitaire. Cela corrobore l'aura généreuse de notre pays. Dans l'esprit des requérants, la Suisse figure en tête de liste des pays susceptibles d'accorder l'asile en vertu de principes humanitaires et moraux: la Suisse intervient où l'injustice frappe, elle aide les personnes victimes des mauvais traitements, des famines et des guerres. Elle obéit en cela à une mission qu'elle s'est elle-même fixée. Selon les requérants, reconnaître positivement la validité de leur dossier fait partie de cette mission. Débouter un demandeur d'asile, au contraire, est une démarche présentée comme incohérente, en porte-à-faux avec l'idéologie dont la Suisse se réclame. La Suisse est encore le pays de la démocratie. Partant, c'est une nation censée reconnaître les droits de tous les individus, suisses où étrangers, et qui les protège. De ce constat, les requérants glissent vers le droit d'asile que la Suisse devrait garantir. Le droit d'asile n'est pas compris comme un droit de l'Etat à soustraire quelqu'un de l'oppression, mais comme le droit de l'exilé à jouir du refuge. Vu des pays d'origine, toute personne subissant des injustices a le droit d'être accueillie en Suisse.

- **Pôle socio-économique: la Suisse, pays riche**

Quand un requérant parle de la Suisse, la richesse de notre pays revient inlassablement comme un *leitmotiv*. La Suisse est par excellence le pays des banques, emblèmes d'un haut niveau de vie pour tous ses habitants. Résider en Suisse, c'est posséder les objets symboles du succès, du prestige social et de la réussite économique: la voiture, la télévision et la vidéo, le micro-ordinateur, la montre de marque, etc. Nous sommes là dans le domaine des clichés. J'ai voulu croire, au début de la recherche, que ces images n'avaient pas de fondement réel, qu'on ne les trouvait pas telles quelles chez les exilés. Or, malgré leur caractère artificiel, ces idées sont fortement ancrées dans l'image de la Suisse construite avant l'exil, et restent encore longtemps présentes dans leur esprit, même après plusieurs années passées dans notre pays. Souvent, interrogés sur ce qu'évoquait dans leur pays le mot « Suisse », les requérants répondaient: « *le paradis terrestre, la richesse, l'abondance, l'argent, la fortune* ». Dans la réalité, cette représentation est vécue de manière caricaturale: la Suisse est véritablement tenue pour un endroit où la richesse est facile, où le Suisse moyen ne se prive de rien. La pauvreté est une particularité typique du pays de départ. Elle ne peut en aucun cas caractériser la Suisse ou les Suisses. Certes, le chômage qui sévit actuellement oblige certains à revenir partiellement sur leur jugement. Mais l'image de la Suisse « paradis terrestre », « pays de cocagne », a la vie dure. Même nuancée d'un bémol, elle demeure très vivante pendant le séjour. Munis une telle opinion, les requérants estiment normal de pouvoir tenter leur chance et de s'enrichir eux aussi. L'interdiction de travailler<sup>17</sup> qui les touche est vécue

---

<sup>17</sup> Trois mois sur tout le territoire suisse, extensible à trois mois supplémentaires par les cantons. Voir le chapitre V.

comme une injustice manifeste, en contradiction totale avec leur image idéalisée de notre pays.

## **b. Représentations de l'exil avant le départ**

Le symbolisme global de la Suisse teinte fortement la représentation de ce que va être l'exil et le statut de réfugié en Suisse. Mais elle possède des traits particuliers, provenant de sources plus précises.

### **• Requérants ayant déjà vécu en situation d'exil**

Dans un premier exil, certains Afghans s'étaient crus préparés à la difficulté du séjour en Suisse. Ils avaient déjà rompu certains liens avec leur milieu et leurs proches, quitté leur place de travail, s'étaient déjà installés dans un contexte provisoire. Mais dans les camps de réfugiés qui abritent des milliers de personnes, la réunion selon des critères ethniques, géographiques ou familiaux reste toujours possible. Ils pouvaient facilement créer ou entretenir des réseaux, condition indispensable de la vie sociale et économique. La langue et la culture sont souvent très proches de celles qu'ils avaient quittées, et la situation d'exilé est parfois codifiée par la religion et le code tribal local (voir à ce propos Centlivres: 1988). L'étape suivante vers la Suisse devait être une continuité. Ils soupçonnaient quelques difficultés, liées à la langue, aux communications moins régulières avec les proches. Ils étaient conscients de devoir effectuer un changement culturel plus important que lors du premier exil. Mais il était malaisé de le cerner. N'ayant pas eu de difficulté à travailler dans le pays de premier exil, ils ont surestimé la capacité de la Suisse à les intégrer économiquement.

Les Afghans ou les Somaliens pensaient qu'ils parviendraient en Suisse à rencontrer sans problèmes des requérants de même provenance, comme c'était le cas dans le pays de premier exil. Mais les ressortissants de l'Afghanistan et de la Somalie, de même que ceux de l'Iran et du Soudan sont peu nombreux et répartis dans tout le pays. En outre, le prix élevé des transports ne favorise pas les communications. Ces conditions contraignent les requérants à vivre isolés et assistés économiquement, alors qu'ils pensaient pouvoir gagner leur vie plus facilement que dans le pays de premier exil. Les difficultés qu'ils soupçonnaient (communication avec la famille restée au pays, apprentissage du français) deviennent des problèmes mineurs. On constate une inversion des difficultés: les obstacles ignorés deviennent importants, et les difficultés envisagées avant le départ restent secondaires.

### **• Requérants ayant connu des réfugiés dans leur pays d'origine**

Les requérants ont parfois connu ou visité des camps de réfugiés situés dans leur pays d'origine. L'observation des camps, et les contacts avec les personnes hébergées conduisent le requérant à imaginer les conditions de son exil en Suisse. Un requérant iranien a souvent manifesté son mécontentement des conditions d'asile en Suisse, qu'il comparait à celle des Afghans réfugiés en Iran. Il se plaignait par exemple de

l'impossibilité de travailler dans le canton du Jura, alors que les Afghans exerçaient des activités lucratives en Iran, ou de l'interdiction de changer de domicile, quand les réfugiés qu'il connaissait pouvaient librement se déplacer et déménager. Il était aussi mécontent de la somme d'argent qu'on lui attribuait chaque mois et des factures d'électricité qu'il fallait payer, car selon lui: « *c'est l'ONU qui finance les frais qu'occasionne l'hébergement de requérants d'asile* ». Cet Iranien a maintenu ses opinions, malgré les informations qu'il a reçu en Suisse. Cet exemple choisi parmi d'autres témoigne que les observations faites dans le pays d'origine influencent fortement les projections sur l'asile en Suisse et disparaissent rarement. Elles persistent, avec comme corollaire, bien souvent, le sentiment d'injustice dont le requérant d'asile se sent victime.

## • Proches ayant demandé l'asile en Suisse

Il faut mentionner encore les témoignages de personnes ayant elles-mêmes demandé l'asile en Suisse. Il est très difficile de savoir combien de personnes retournent effectivement dans leur pays après avoir été déboutées de Suisse. Très souvent, les requérants auxquels on n'accorde pas de droit d'établissement disparaissent des centres pour mener une vie clandestine, ou tentent leur chance dans un autre pays européen<sup>18</sup>. Il n'est donc guère probable que les futurs exilés soient découragés de gagner la Suisse à cause de témoignages dissuasifs de requérants déboutés. Il est plus fréquent que les renseignements proviennent de lettres ou de téléphones de requérants ou de réfugiés séjournant en Suisse. Les informations obtenues par ce moyens ne sont pas très objectives. Les requérants donnent d'eux-mêmes une image positive, en gommant leurs échecs et leurs frustrations et en exagérant les avantages de leur situation, selon les mécanismes étudiés par Sayad (1975). Le *feed back* que les proches ont donné de leur séjour en Suisse semble d'avantage un facteur provoquant l'exil et l'idéalisation de l'asile plutôt qu'un facteur de répulsion. Ce sont plutôt les réseaux de passeurs qui aiguillent les réquérants vers un pays particulier, pour des raisons économiques et de sécurité.

## c. Le poids des attentes

Pour échapper à la guerre, à la violence, à la famine, il suffit parfois de se rendre dans un pays voisin, comme le Pakistan pour les Afghans. Lorsqu'on tente le voyage vers la Suisse, les attentes sont plus fortes — nous l'avons vu plus haut — et l'adaptation plus difficile. L'attente est à l'image du sacrifice consenti pour parvenir dans notre pays. Le prix du voyage est élevé, les passeurs sont exigeants. Une responsable déclare: « *il n'est pas rare que des requérants vendent la totalité de leurs biens, leur maison pour certain, leur ferme, leur tracteur et leurs bêtes pour d'autres: le retour lui-même devient fortement compromis* ». Dans ces conditions, il faut que le jeu en vaille la chandelle. La sécurité physique ne représente que le minimum de ce que le requérant recherche. Comment peut-il s'en contenter, alors qu'il a souvent investi le maximum de ses possessions ?

---

<sup>18</sup> Selon les statistiques fédérales, un grand nombres de requérants sont répertoriés sous la rubrique « séjour inconnu », ce qui signifie certainement le passage dans la clandestinité.

Ainsi, même lorsque le dossier d'un requérant correspond à l'article 3 de la Loi sur l'asile, son exil prend l'allure d'une migration économique. Ses espoirs focalisés sur la Suisse ne lui permettent pas de se contenter des conditions de vie établies par le statut de requérant. Il faut ajouter à cela, évidemment, la perte affective que représente la séparation des siens, de la famille, des amis, et de toute la sphère culturelle du requérant. Il s'agit d'un véritable départ vers l'eldorado, proche de celui que tentaient nos compatriotes vers l'Amérique au siècle dernier. L'énergie investie en émigrant en Suisse demande une compensation, figurée par la réussite sociale et économique. Le statut réservé aux requérants d'asile détruit souvent les espoirs depuis longtemps caressés. L'insatisfaction alors grandit, et avec elle le sentiment d'injustice.

## 2. PREMIÈRE CONFRONTATION ENTRE L'IMAGE DE LA SUISSE ET LA RÉALITÉ DE L'EXIL

### a. Premiers contacts

Après avoir séjourné quelques jours dans un centre d'enregistrement, les requérants attribués au canton du Jura passent trois mois dans le centre de premier accueil de Belfond. Dans cet endroit a lieu la première confrontation avec la Suisse. Situé en pleine nature, l'endroit est charmant, mais isolé. Il n'y a dans cet endroit ni agglomération, ni magasin, ni café ou restaurant. A part le baby-foot et la promenade, les possibilités de loisirs restent limitées. Tout déplacement est difficile. Il est malaisé de se rendre auprès d'amis ou de ressortissant de même nationalité. Les demandeurs d'asile sont aussi isolés de la population, car personne n'habite dans un rayon de plusieurs kilomètres. Ils n'ont bien sûr pas le droit de travailler. Ils ne côtoient que d'autres requérants, avec qui les contacts sont difficiles, faute de langue commune.

L'existence de tels centres vise à éviter un contact réel avec la société suisse. Ainsi, les requérants déboutés durant les trois premiers mois de leur séjour n'ont vécu qu'une intégration minimale. Un certain malaise se fait sentir malgré tout dans la réalité. Etienne Victor, ancien délégué jurassien aux réfugiés déclare: « *le but d'une telle structure n'est pas de « parquer » les candidats à l'asile, mais au contraire de faciliter leur ADAPTATION (l'auteur souligne). De les familiariser avec un pays, une région et ses habitants, des mœurs, une langue. En clair avec un environnement qui leur est pour la plupart complètement et souvent hostile* ». Durant cette période, on renseigne les requérants « *dans des domaines qui, pour nous, semblent évidents. Se rendre dans des magasins et acheter ce qui est nécessaire [...] utiliser une cuisinière, un frigidaire [...] utiliser correctement les installations sanitaires* » (Etienne 1990 : 14). L'argument utilisé est celui de l'intégration progressive. Or cette citation suscite plusieurs remarques. Premièrement, Etienne parle d'intégration, alors que le transit dans un centre de premier accueil vise précisément à éviter l'intégration. Deuxièmement, si l'on accepte l'idée de favoriser l'intégration, comment les requérants peuvent-ils se familiariser avec un pays, une région et ses habitants, une langue et une culture alors que les contacts avec la Suisse et ses habitants ne sont guère possibles? L'utilisation du terme « parquer » trahit la conscience de ce problème.

Quel est l'avis des requérants ? Ce premier contact avec la Suisse les déçoit fortement. Leur mise à l'écart de la société suisse les étonne. Elle peut compromettre leur future intégration, car ils se sentent en marge de la société, et même rejetés par la population suisse. La Suisse des requérants était plus hospitalière, plus humaine. Il n'y avait pas de ségrégation dans les espoirs qu'ils nourrissaient. En dépit des problèmes linguistiques, les requérants espéraient fraterniser avec des Suisses. Ils se sentaient liés à la Suisse pour l'avoir choisie, déclaraient partager avec elle les mêmes valeurs, faites de démocratie, de droits de l'homme, de libre accès à toutes les possibilités d'une société « évoluée ». Mais les demandeurs d'asile savent qu'ils sont logés provisoirement dans le centre de premier accueil. Ils remettent à plus tard la réalisation de leurs attentes, dont l'intensité ne faiblit pas encore. Les témoignages de requérants qui ont vécu la phase suivante de l'accueil modèrent à peine leurs projets. Au contraire, ils pensent que la période de marge qui précède leur vie en Suisse ne durera que trois mois, après lesquels ils pourront enfin commencer une vie nouvelle et conforme à leurs espérances.

## **b. Transfert à Courrendlin**

Après trois mois passés à Belfond, les requérants sont transférés dans les centres de deuxième accueil, dont fait partie celui de Courrendlin. Ils y passent en général une année, pour certains deux ou trois. Ce transfert procure quelques avantages concrets et immédiats. Les demandeurs d'asile logent dans des appartements, et non plus dans des chambres. Ils cuisinent eux-mêmes (ce qui n'était possible que le week-end à Belfond), ils logent à proximité des magasins, des cafés et des restaurants, de la gare ou de la poste. Ils peuvent entrer en contact direct avec les habitants du village. Les enfants en âge de scolarité se rendent à l'école. En bref, ils sortent de l'isolement pour bénéficier en principe de tout ce que propose un village de 2000 habitants. C'est à ce moment-là que la volonté d'intégration et le désir de réaliser les attentes suscitées en Suisse sont les plus forts. Pour la première fois, ils réalisent qu'ils se trouvent véritablement en Suisse. Ils débutent une période nouvelle de leur exil et savent qu'elle se prolongera longtemps. Les requérants croient avoir terminé la période de marge vécue à Belfond. Malheureusement, ils ne tardent pas à constater que leur latitude d'action demeure restreinte. Plusieurs requérants m'ont fait part de la prise de conscience qui se produit après quelques semaines au centre de Courrendlin. Sur le plan humanitaire, ils sont reconnaissants à la Suisse de les accueillir, les protéger, les nourrir et les loger. Mais au-delà de cette marque de reconnaissance polie, ils semblent que les requérants nourrissent un grand mécontentement de leur sort. La vie de l'exilé ne correspond pas aux espoirs caressés précédemment. L'attente passive débute.

L'insatisfaction des requérants touche plusieurs niveaux. En ce qui concerne la procédure d'asile d'abord, les dés sont jetés. Les auditions ont déjà eu lieu<sup>19</sup>. Les requérants prennent conscience qu'ils n'ont plus d'occasions d'influencer leur demande. Ils ne peuvent qu'attendre la réponse de l'ODR, qui leur parviendra souvent une année ou deux ans plus tard, voire plus. Moins de 5% des requérants recevront le statut de

---

<sup>19</sup> Dans certains cas, la possibilité d'une audition complémentaire à Berne demeure.

réfugiés et pourront s'établir en Suisse définitivement. Parmi les autres, les plus chanceux obtiendront, dans le meilleur des cas, des autorisations provisoires, renouvelables de six mois en six mois. C'est souvent le cas des requérants de l'ex-Yougoslavie ou de Somalie. Pour la majorité cependant, seul le recours juridique contre la décision négative permet de gagner du temps sur l'expulsion. La désillusion règne aussi sur le plan économique. Un requérant célibataire touche 440 francs par mois (10.- par jour pour la nourriture, 3.- d'argent de poche, et le reste pour se vêtir). Malgré qu'il ne paye ni loyer ni cotisation d'assurance, cette somme ne procure qu'un très faible pouvoir d'achat. Les requérants s'en plaignent rarement ouvertement. Cependant, toutes les discussions sur des problèmes spécifiques gravitent autour du pouvoir économique, qui ne permet ni de vivre convenablement, ni satisfaire les attentes échafaudées-avant le départ. Cela se manifeste dans tous les domaines de la vie quotidienne, depuis l'achat de la nourriture, jusqu'à la vie sociale et intellectuelle, car les transports, les communications, les livres et les journaux coûtent chers comparativement au pouvoir d'achat. Se rendre à Berne pour voir un ami représente plusieurs semaines d'argent de poche et téléphoner à la famille restée au pays suppose des sacrifices considérables.

La réalité de la vie d'exilé en Suisse se révèle sans commune mesure avec les espoirs que les requérants formulaient avant de venir. Bien sûr, ils ne s'attendaient pas à être traités comme des Jurassiens, ils sont conscients que leur statut les met en état d'infériorité. La plupart acceptent théoriquement cette situation et la considère comme normale. Pour la justifier, ils tentent de se décentrer en prenant la place d'un Suisse: eux aussi, s'ils étaient suisses, ne donneraient pas tous les avantages de la citoyenneté à des réfugiés; eux aussi protégeraient les avantages de la population locale par des lois et des règlements. Ce discours reconnaît la spécificité et la supériorité *de facto* de la société d'accueil. Mais il est construit intellectuellement. Bien qu'il y ait accord de principe sur le maintien d'une différence entre les droits et les devoirs des deux groupes, les requérants critiquent la manière dont elle se manifeste. En bref, le principe est accepté, son application concrète est refusée; perçu de l'extérieur, le statut de requérants est approuvé, vécu de l'intérieur, il est refusé. Par exemple, les requérants admettent en théorie que leur statut limite la mobilité. Or dans la pratique, ils se révoltent contre le fait qu'ils soient « assignés à résidence ». Dans un domaine plus pratique et quotidien, ils admettent que les responsables du centre surveillent l'hygiène de chaque appartement. Mais ils se sentent vexés et humiliés lorsqu'il s'agit du leur.

En d'autres termes, les requérants semblent pris en porte-à-faux entre le respect d'un pays qui les protège mais qui restreint leur champ d'action et la désillusion des espoirs perdus. Les attentes qu'ils nourrissaient à l'égard de la Suisse sont fortement compromises dans leur réalisation. Elles restent néanmoins présentes dans l'idéal, car les requérants sont spectateurs d'une vie qui les fascine. Ne pouvant y prendre part, ils n'en expérimentent pas les mauvais côtés, l'idéalisent et n'en retiennent souvent que la confirmation d'un mode de vie fabuleux, mais inaccessible.

## V. LE TRAVAIL

### 1. ACCÈS AU MARCHÉ DU TRAVAIL

La problématique présentée au chapitre ci-dessus se manifeste plus particulièrement dans le domaine du travail. La loi prévoit que « *dans les trois premiers mois qui suivent le dépôt de leur demande d'asile, les requérants n'ont pas le droit d'exercer une activité lucrative. Si une décision négative de première instance est rendue avant l'expiration de ce délai, le canton peut prolonger l'interdiction de travail de trois mois* »<sup>20</sup>. Parallèlement à la loi fédérale, les Arts et Métiers, qui regroupent la presque totalité des employeurs jurassiens, ont édicté leurs propres mesures concernant l'embauche, afin de faire face à la crise économique et au chômage grandissant: ils ont décidé de ne plus engager de requérants d'asile tant qu'ils disposent de main-d'œuvre indigène. Seuls les requérants bénéficiant encore des indemnités du chômage peuvent être réengagés. Les autres, qui n'ont pas encore travaillé en Suisse, ne recevront plus d'autorisation de travail.

A cause de ces mesures extrêmes, aucun requérant du centre de Courrendlin, ni homme ni femme, ne travaille. Tous sont au bénéfice de l'assistance prévue par la Loi sur l'asile. Je n'ai rencontré qu'un seul requérant qui occupait une place. Il travaillait au centre Magro de Courrendlin en qualité de manutentionnaire et ne vivait pas au centre d'accueil, car son revenu lui permettait de louer un appartement dans le village.

### 2. CONSÉQUENCES PSYCHOLOGIQUES SUR LA VIE DES REQUÉRANTS

#### a. Conséquences générales

Le manque de travail et l'oisiveté forcée pénalisent lourdement les requérants d'asile. Le travail et l'indépendance financière sont leur premier but, après la protection et le refuge. La plupart des requérants adultes du centre ont entre vingt et trente ans, l'âge de l'activité. Mise en parallèle avec les attentes des requérants exposées au chapitre précédent, l'absence de travail est lourde de conséquences. L'accès au rêve s'écroule, il est reporté à une date inconnue. En plus de la réponse de l'ODR, les requérants sont aussi contraints d'attendre le retour de l'ouverture du marché du travail. Leur statut provisoire est assorti d'une nouvelle incertitude.

L'inactivité des requérants d'asile provoque des conséquences fâcheuses dans plusieurs domaines de leur vie. Elle occasionne une sorte de nonchalance chronique, un désintérêt pour la vie, un sentiment profond d'inutilité et de culpabilité. Au cours de nos discussions sur ce sujet, les informateurs parlent de leur peur d'être considérés comme

---

<sup>20</sup> Loi sur l'asile du 5 octobre 1979, art. 21, alinéa 1.

des parasites, d'être socialement dévalorisés, de se sentir inutiles. Afin peut-être d'exorciser cette crainte, ils s'attribuent les valeurs traditionnelles qui caractérisent caricaturalement les Suisses. Tous se présentent comme des travailleurs laborieux et courageux, ponctuels et désintéressés. Mais selon d'autres sources, les personnes tenant ce genre de discours ont été licenciées à plusieurs reprises pour incompétence. Leur conception du travail bien fait ne correspond malheureusement pas aux critères suisses. Les requérants évoquent aussi les multiples professions qu'ils exerçaient dans leur pays d'origine: une personne affirme avoir été secrétaire, puis juriste et avocat, avoir dirigé une société d'import-export et travaillé avec des ONG<sup>21</sup>; une autre était vendeuse dans une boutique de vêtements, elle se présente le lendemain comme la couturière principale de l'entreprise, puis comme la patronne; un troisième prétend avoir exercé la plupart des métiers dont il entend parler et qui ne requièrent pas de formation intellectuelle (il est illettré). Ces affirmations sont souvent exagérées. Mais le fait que ce type de propos reviennent continuellement, presque dans chacune de nos entrevues, d'une façon souvent ritualisée, incite à penser que les requérants cherchent aussi à se disculper, à prouver leur valeur autant à eux-mêmes qu'à l'observateur. Leur exagération est à la mesure du sentiment d'infériorité provoqué par l'oisiveté forcée et la dépendance financière envers la Suisse. Avant leur départ, vivre en Suisse signifiait l'honneur, l'aboutissement d'un projet. Certains requérants ont même emmené leur matériel de travail dans leurs bagages. A ce rêve succèdent la réalité de l'exil, la situation de dépendance et l'attente. Les requérants cherchent à se rassurer en dressant un tableau de leurs capacités et en montrant qu'ils ne sont pas seuls responsables de leur inactivité et de leur échec.

## **b. Conséquences sur les rôles des hommes et des femmes**

Fréquemment, avec les hommes, à la discussion relative au travail succèdent des considérations sur la situation de la femme. Les maris affirment souvent que leurs femmes vivent dans un contexte beaucoup plus facile. Il est vrai que les femmes ont conservé une partie de leurs tâches habituelles, le ménage, la cuisine, l'éducation des enfants, etc. Par contre, le mari reste à la maison, inactif, fume devant la télévision, fait les courses quelques fois ou se promène avec des amis. Le fait que les hommes comparent leur situation à celle de leur femme illustre leur perception du problème. Les hommes ne sont plus le nerf central du ménage, qui attirait la reconnaissance économique, sociale ou politique de la famille. Par contre, la femme maintient sa compétence dans le « territoire » de l'appartement. Elle s'empare du pôle actif de la famille, alors que, par comparaison, le rôle de l'homme devient passif. Ce nouveau schéma est renforcé par le fait que l'AJADA, intermédiaire de la Confédération, assure le revenu familial à la place du chef de ménage. L'homme, entretenu par autrui, glisse vers un rôle féminin. Cette « dévirilisation » le pousse à se retrancher dans d'autres domaines: donner des ordres, sortir avec d'autres hommes et surtout renforcer sa place dans les réseaux (cf. chapitre suivant). Il recrée ainsi des schémas proches de son rôle traditionnel de chef de famille. Cette constatation me semble particulièrement valable

---

<sup>21</sup> Organisation non gouvernementale.

pour les familles musulmanes. L'islam valorise les rôles très différenciés de l'homme et de la femme, même parmi les personnes occidentalisées. L'exemple qui suit illustre cette situation. Un requérant musulman, titulaire d'un doctorat obtenu dans une université de type occidental, n'a jamais laissé sa femme participer à la discussion. A chaque fois qu'elle s'approchait de nous, il lui rappelait une tâche ménagère qu'elle devait accomplir. Elle se contentait d'écouter de la pièce voisine, sans manifester sa propre opinion. Par ailleurs, cet homme ne voyait pas d'inconvénient à ce que j'accompagne seul sa femme jusqu'à la gare. Mais dans la sphère familiale, il devait être le chef et mettait en œuvre une stratégie de valorisation de son rôle, sans qu'il soit actif au sens propre du terme.

### c. Perte de motivation et dépendance

L'inactivité provoque encore des effets plus habituels, perceptibles dans les multiples faits de la vie quotidienne, tels que la perte de la volonté et de l'enthousiasme, la démission face aux responsabilités, un état dépressif et le sentiment d'être victime d'injustice. Les principales conséquences en sont la nonchalance chronique, la somatisation et la révolte face aux représentants de l'autorité, c'est-à-dire les responsables du centre dans la plupart des cas. Un exemple illustre une des facettes que peut prendre le problème du travail. Un requérant faisait partie d'un club de basket de Delémont. Tous les membres du club reconnaissent ses qualités de sportif, de leader, et sa grande sociabilité malgré le problème de la langue. Le club lui a confié la responsabilité d'entraîner une équipe de juniors. Le requérant a accepté, certainement avec joie. Selon lui, ce travail représentait d'abord l'occasion de se rendre utile, de faire reconnaître sa valeur, de rester actif tout en augmentant son cercle d'amis. Mais il m'a dit plus tard qu'il se considérait comme manipulé: s'il avait refusé, le club aurait dû engager quelqu'un d'autre, qui aurait travaillé en échange d'une rémunération. Quant à lui, puisqu'un requérant n'a pas le droit au travail, il exécutait cette tâche gratuitement. Son raisonnement aboutit à la conclusion selon laquelle la loi n'interdit pas aux requérants de travailler, mais qu'elle leur défend plutôt de recevoir un salaire. En conséquence, la société utiliserait la force de travail des requérants et leurs capacités professionnelles à leur pur détriment. Cette personne a oublié peu à peu son propre plaisir et ses intérêts dans cette activité, pour ne percevoir qu'une injustice de plus liée à sa condition de requérant d'asile. Il en garde un sentiment désabusé, qui freine ses autres tentatives d'intégration. Cet exemple montre que l'argent, à côté de sa signification économique, possède une valeur symbolique témoignant du mérite et de la valeur des requérants.

Il apparaît en filigrane (personne n'en parle ouvertement, sauf les responsables des centres, qui sont en première ligne pour constater ce phénomène, et les commentaires officiels des textes de loi) que l'interdiction de travailler est une des mesures dissuasives qui vise à empêcher l'intégration des requérants, dans le but de « faciliter » leur retour. Il semble cependant que cette interdiction a des effets inverses: les requérants deviennent des assistés parce qu'ils sont des *exclus* de la sphère sociale, parce qu'ils n'ont pas accès au marché du travail, ni l'occasion d'accéder à l'indépendance. Mais la situation de l'immigré comme exclu a « *pour effet paradoxal renforcer l'inclusion de*

*l'immigré au pays d'accueil par le biais des organisations dont il dépend* » (Katuszewski et Ogien 1981 : 115). Dans l'impossibilité de vivre grâce à leur propre revenu, les requérants s'enfoncent dans une dépendance sournoise vis-à-vis de la société qui les accueille. Ils n'ont plus de projet et se reposent petit à petit sur l'institution. Ils s'habituent alors à l'inactivité, avec toutes les conséquences négatives que cela implique.

Un autre phénomène concerne plus particulièrement les pères de famille. Après quelque temps, tandis que les requérants célibataires conservent le désir de trouver du travail, les pères de familles nombreuses (dès trois enfants) perdent leurs motivations. Cela s'explique par un calcul simple: un célibataire reçoit 440 francs d'assistance et il peut loger dans une chambre ou un studio. Le chef d'une famille de cinq personnes reçoit environ 1200 francs, et il doit loger dans un appartement de trois pièces environ. S'ils étaient salariés, ils toucheraient environ 2000 francs chacun. Par conséquent, comparé au célibataire, le père de famille indépendant cumule deux inconvénients. D'une part la plus-value qu'il réalise est moindre, 800 francs environ seulement contre 1600 francs pour le célibataire. D'autre part les frais de loyer et d'assurance maladie — à la charge du requérant s'il travaille — seront beaucoup plus élevés pour une famille de cinq personnes que pour un homme seul. Dès lors le père de famille réalise que travailler 42 heures par semaine n'en vaut pas la chandelle, s'il ne peut pas améliorer son standing.

Encore une fois, le requérant ne fait pas spontanément ce genre de calcul, car le fait de travailler est valorisant en soi. Mais la perte de la volonté inhérente à la situation d'assisté provoque ou encourage ce genre de comportement. Le requérant oublie le dynamisme d'une vie active, il s'enfonce dans des relations de dépendance, et ne sera pas préparé au retour dans son pays d'origine en cas de refus de sa demande d'asile. La conduite d'une politique d'asile qui se veut humanitaire, bien que restrictive, peut donc provoquer des résultats tout à fait ambigus et même malsains, contredisant ses objectifs premiers.

### **3. LE TRAVAIL BÉNÉVOLE**

#### **a. Le travail au centre**

Afin que les requérants puissent pallier leur inactivité forcée, ils ont chaque jour l'occasion de travailler au centre. Les responsables les sollicitent pour rendre des petits services, pour aider lors de déménagement d'autres requérants, de réfections d'appartement, d'entretien du bâtiment ou des extérieurs. Dans l'esprit des responsables, ce type d'organisation devrait permettre aux demandeurs d'asile de rester actifs, de sortir, de prendre l'air et surtout de se rendre utiles.

Loin de profiter de ces occasions, les requérants refusaient en bloc ce genre de travail, dans une sorte de révolte de classe contre les dirigeants. Ils prétendaient que les responsables tentent d'abuser de leur force de travail. Face à moi, ils argumentaient leur position par le fait que tout travail mérite salaire: les Suisses ne travaillent pas gratuitement, il n'y a donc aucune raison que des requérants le fassent. Ils utilisent des

termes tels que « *esclavage, contrainte, dépendance, servitude, prison, profit, injustice, dictature, tyrannie, etc.* ». A l'initiative d'un leader, ils ont organisé des réunions pour décider du comportement à adopter face au travail bénévole que les responsables proposent. Ils refusent de croire qu'il n'y a pas de poste au budget consacré au salaire des requérants et pensent que les responsables s'épargnent des frais à leur détriment. D'après eux, le travail des requérants est indispensable à la bonne marche du centre: s'ils refusaient net de collaborer, en faisant bloc, les responsables devraient les payer.

Cette réaction est avant tout un phénomène de groupe. Dans leurs rapports individuels avec les responsables, les requérants n'évoquent jamais explicitement cette révolte. D'une part ils ne sont pas obligés de travailler ni de se justifier, et sont libres de leur emploi du temps. D'autre part, s'ils sont sollicités pour un service, ils cherchent des prétextes divers, sans jamais parler de leur décision commune. Ce refus des activités proposées concerne avant tout les requérants yougoslaves et musulmans. Le « meneur » est un Albanais musulman du Kosovo. Son influence touche à la fois les requérants de religion islamique et ceux provenant de l'ex-Yougoslavie. L'ensemble de ces deux groupes forme la totalité des hommes du centre (sauf deux). Dans cet ensemble, l'attitude des requérants présente une grande cohésion. Aucune de ces personnes n'a jamais travaillé pour le centre tant que le leader y logeait.

Un seul requérant n'adhérait pas à ce raisonnement. Inutile de dire que cette personne subissait des pressions. Plusieurs fois par mois, des délégués du groupe « gréviste » allaient le voir pour le convaincre, sans toutefois le menacer. Il faut noter que ce conflit se superpose à des structures d'appartenance religieuse. Le groupe refusant le travail compte en presque totalité des musulmans, alors que celui qui accepte les activités des responsables est le seul orthodoxe du centre. Il a précisément quitté le Soudan pour fuir la pression des intégristes. En tant que « phénomène de groupe », cet aspect sera traité dans les pages consacrées aux réseaux et aux groupes d'appartenance. A noter encore, pour en terminer avec cette anecdote, que la cohésion du groupe s'est effritée lorsque le leader a été transféré dans un autre logement, et que certains responsables ont été mis au chômage technique à 50%. A ce moment-là, les requérants ont réalisé que la crise touchait l'ensemble des Suisses et qu'ils n'étaient pas les seuls à en pâtir. Cet exemple montre avec quelle force la représentation de la Suisse « paradis du travail » résiste aux réalités de la conjoncture. Seul un exemple concret et particulièrement proche — en l'occurrence la mise au chômage de membres de l'AJADA — a pu partiellement désamorcer cette représentation.

## **b. Travaux d'intérêts généraux**

La commune ou les cantons organisent parfois des travaux d'intérêts généraux, qui consistent en diverses activités d'entretien forestier, de nettoyage, de rénovation d'équipements collectifs, etc. Ces programmes d'occupation sont « *considérés comme d'utilité publique [...] s'ils sont accomplis dans l'intérêt de la communauté et qu'ils n'ont pas de but lucratif.* Ces travaux doivent prévenir les retombées de l'inactivité des requérants

*d'asile et préserver leur facilité de réintégration* »<sup>22</sup>. En outre, l'indemnité journalière ne doit pas représenter un salaire déterminant.

La loi manifeste des intentions tout à fait louables. Malheureusement, dans la réalité, les programmes d'occupation proposés par la loi ne fonctionnent pas. De nombreux facteurs freinent la volonté de les maintenir: le danger d'accidents dus à l'utilisation de machines, la difficulté de l'organisation pratique par le personnel du centre, la complexité des démarches administratives nécessaires pour obtenir les autorisations communales ou cantonales, etc. A cela s'ajoute le fait que les communes proposent d'abord de telles activités aux chômeurs et aux délinquants dans le cadre d'une réinsertion sociale. Dès lors, le nombre de travaux d'intérêts généraux à l'intention des requérants d'asile se restreint d'autant.

Les requérants ne perçoivent pas ces initiatives avec enthousiasme. La majorité manifeste indifférence ou mépris. Ils refusent de travailler en échange de l'indemnité qui leur est proposée (au maximum une vingtaine de francs). Ils excluent d'être traités comme des « esclaves ». Leurs arguments sont identiques à ceux mentionnés plus haut: si les Suisses reçoivent un salaire contre leur travail, pourquoi pas eux ?

### **c. Point de vue des requérants**

Il arrive souvent que des Suisses, responsables de centres ou habitants du village, ne comprennent pas les réactions de refus des requérants vis-à-vis des activités non lucratives qui leur sont proposées. Cette résistance m'a heurté moi aussi.

Les Suisses que j'ai rencontrés réagissent en général selon un système de valeur bien établi. Ils mettent en avant des arguments selon lesquels tout requérant devrait être disponible et s'adonner avec enthousiasme et reconnaissances aux activités non rémunérées. Ces arguments gravitent autour des valeurs telles que le respect de l'accueil réservé par la Suisse (censé engendrer la docilité des requérants), la valorisation du travail physique, l'activité en plein air perçu sur le mode du sport, et la qualité quasi diététique de ce type d'exercice. De telles formules sont monnaie courante: « *ça leur ferait du bien, ils perdraient du poids, il faut les aérer, ils ne sont pas capables de faire deux pas, il faut qu'ils respirent le bon air de la campagne* ».

Par opposition, les requérants d'asile tirent leurs explications d'un autre registre. Les arguments liés à la santé et aux bienfaits de l'activité en plein air ne les touchent pas du tout. Il s'agit d'une vision tout à fait occidentale du travail, ou plutôt des loisirs du week-end. Les requérants ne sont pas prêts non plus à fournir du travail en guise de reconnaissance à l'accueil de la Suisse. La protection provisoire offerte par la Suisse est un acquis sur lequel ils ne reviennent pas. Ils sont tout simplement déçus par la manière dont se déroule leur séjour. Pour eux, les contraintes dominant largement les avantages et les plaisirs. Le fossé séparant leurs attentes de leurs possibilités réelles ne les satisfait

<sup>22</sup> Ordonnance 1 sur l'asile relative à la procédure, du 22 mai 1991, art. 18 alinéa 3.

pas. Ils réclament une reconnaissance de leur existence et de leur valeur. Ils évoquent le désir de recevoir un salaire en rapport avec le travail fourni. Le salaire est pour eux non seulement un symbole de pouvoir économique, mais surtout l'expression des rapports entre population indigène et requérants. Ne recevoir que 20 francs par jour est synonyme d'une dévalorisation profonde tant de leur statut que de leur identité.

#### 4. LE TRAVAIL AU NOIR

Sur ce point, les requérants sont avertis de témoignages directs et précis. Mais les autres informateurs, responsables de centres ou habitants de la région m'ont fourni des renseignements cohérents qui permettent d'esquisser le problème.

La fermeture aux requérants du marché officiel du travail provoque la croissance du travail au noir. C'est une constante presque mathématique. Les requérants offrent une force de travail bon marché, souple et abondante. Pour gagner un salaire digne de ce nom, ils sont prêts à beaucoup de sacrifices. Ils exécutent des tâches difficiles contre une rémunération modique. Les grosses entreprises métallurgiques — entre autres — le savent bien. Elles engagent des ouvriers ponctuellement, au rythme des commandes. Les requérants d'asile acceptent d'être recrutés à la semaine ou au mois, d'être licenciés avant les vacances, puis réengagés deux semaines plus tard, ce qui permet une économie pour l'entreprise. Ils sont une aubaine pour de telles firmes. De surcroît, bien qu'elles ne doivent plus engager de nouveaux requérants, ces entreprises ne trouvent pas d'ouvriers suisses pour accomplir les mêmes travaux à des conditions identiques. Elles emploient alors des requérants au noir, sous peine de devoir refuser des commandes. D'autres demandeurs d'asile travaillent à la journée dans des fermes de la campagne jurassienne. Ils arrondissent leur fin de mois avec un salaire de 40 à 60 francs par jour.

En période de mauvaise conjoncture, le travail au noir joue le rôle de tampon entre les possibilités économiques des entreprises et le prix de la main-d'œuvre. François Dubet (1989 : 30) observe que « *les analyses tendent à s'accorder sur le fait qu'une main-d'œuvre clandestine se maintient [...] malgré la fermeture des frontières parce qu'elle assouplit le marché du travail* ». Cela permet à certaines firmes de traverser la crise sans trop de dommages. Par contre, du point de vue de l'AJADA, le travail au noir engendre plusieurs inconvénients. Ceux qui s'y adonnent touchent un salaire qui s'ajoute à l'assistance mensuelle. Les responsables ferment les yeux lorsqu'il s'agit de quelques journées de travail à 40 francs par jour: « *chacun peut tenter sa chance et mettre du beurre dans les épinards, les Suisses feraient la même chose dans de telles conditions* ». Mais s'il s'agit d'un emploi fixe, le travail au noir provoque deux types de problèmes. D'une part les requérants ne renoncent pas à leur assistance, ce qui provoque des inégalités, et d'autre part, les assurances ne couvrent pas les accidents qui peuvent survenir.

Toutefois, dans la conjoncture actuelle, le travail au noir demeure une des seules solutions pour le requérant qui cherche à la fois un revenu et la reconnaissance sociale de sa force de travail et de sa valeur. Les conditions du travail au noir sont certes rudes, mais plus valorisantes que les travaux d'intérêts généraux. C'est le seul moyen, excepté

les trafics de toutes sortes, qui permette de commencer la concrétisation des rêves de richesse et de réussite, et de tenir les promesses: envoyer régulièrement de l'argent à la famille restée au pays. De même, dans les conditions actuelles, le travail au noir reste la seule activité des requérants qui engendre un début d'intégration, la seule qui permette le contact avec la population hôte et un début d'indépendance des migrants.

## VI. UNIVERS SOCIAL ET RELATIONNEL DES REQUÉRANTS

En dehors des aspects politiques et économiques, un réfugié est avant tout une personne dont l'univers social et culturel a été bouleversé. Il évolue dans une société nouvelle et inconnue, qui ne correspond pas à l'image qu'il s'en était forgée. Sur ce plan, le requérant fait face à deux types de difficultés. Il doit à la fois adapter son image à la réalité et devenir acteur de ce nouvel environnement, c'est-à-dire y créer des contacts et des relations. Ce chapitre tente d'illustrer cette problématique.

### 1. CONTACTS AVEC LES SUISSES

Les contacts avec les Suisses sont réduits au minimum. Je ne crois pas me tromper en disant que pour beaucoup, je fus le seul Suisse que les requérants aient connu depuis leur arrivée en Suisse, en dehors des personnes représentant les différentes institutions du système d'accueil<sup>23</sup>, et de celles qui font partie des réseaux de commerce et d'échange<sup>24</sup>. Les contacts avec les personnes du village sont quasiment inexistantes. Les requérants ne s'en plaignent pas. Ils ne cherchent pas à se faire des amis, ne fréquentent pas les bistrot de quartier, adhèrent rarement à des sociétés locales. La majorité d'entre eux qualifient les Suisses de courtois et polis. Ils s'adressent mutuellement un furtif « bonjour » lorsqu'ils se croisent dans les rues du village, mais la conversation ne déborde jamais au-delà des formules de politesse.

La population du village ne cherche pas non plus à entrer en relation avec les habitants du centre. Les réponses que me donnaient les habitants interrogés sur l'existence du centre sont tout à fait étonnantes: parmi les gens interrogés au hasard des rencontres, personne n'a pu ou voulu me dire quelque chose à propos du centre d'accueil, ni où il était, ni s'il y en avait effectivement un dans leur village. Même la tenancière du kiosque et de la pompe à essence, situés à quelques centaines de mètres du centre, m'a gratifié d'un « *il n'y a pas de ça chez nous!* » sec et tonnant. Pourtant, elle voit quotidiennement passer des groupes d'enfants somaliens et yougoslaves qui se rendent en classe. La volonté d'entrer en contact avec des requérants n'est manifestée que par les parents d'élèves dont les enfants connaissent des filles et des garçons logeant au centre — mais sans succès. Les seules personnes qui m'ont parlé sans réticence du centre de Courrendlin n'habitaient pas au village, mais dans les autres localités du district.

Cette absence de relations entre requérants et habitants du village est le résultat d'une sorte de consensus. Ni les uns ni les autres ne font d'effort pour obtenir le contact. Les deux groupes vivent en vase clos. Ce désintérêt réciproque comporte un aspect positif: ni conflit ni d'altercation n'éclatent entre les deux groupes. Bien sûr, les requérants prétendent parfois que les villageois sont froids ou distants, mais ils ne veulent pas non

<sup>23</sup> Personnes responsables des auditions cantonales et fédérales, responsables de centre, membres des organismes d'entraide et des comités de soutien. Voir plus bas, point 4 e.

<sup>24</sup> Voir plus bas, point 4 c.

plus faire le premier pas. Interrogés sur leurs raisons de maintenir une distance entre eux et les habitants de Courrendlin, les requérants répondent qu'il s'agit d'un problème d'argent, qui ne leur permet pas d'aller au café par exemple, et également un problème de langue. Ils ajoutent qu'ils parlent volontiers français avec moi, parce nous sommes dans l'intimité de leur appartement, et que j'y suis invité, mais que c'est autre chose de parler avec les habitants qui ne montre pas d'empressement à lier connaissance. Tenus à l'écart par les patrons réunis dans les Arts et Métiers, ils se sentent aussi rejetés par la population, sans qu'ils aient de preuves à fournir. J'ai voulu savoir si cette situation leur pesait ou les laissait absolument indifférents. En général, la réponse établit une comparaison avec la société d'origine: « *dans notre pays, nous connaissons tout le monde parce que les contacts sont faciles, les gens se parlent, c'est normal, c'est plus naturel...* ». Il s'en suit souvent des confidences qui mêlent l'espoir de retour et l'obligation très probable de devoir quitter la Suisse. Des paroles et des propos des requérants se dégagent à la fois la crainte de s'attacher à un endroit qu'ils devront certainement quitter, l'amertume vis-à-vis de la société suisse qui très probablement les rejettera (via l'ODR), et un sentiment de soulagement à l'idée d'évoquer un retour incertain dans leur pays natal. Dans ces conditions, pourquoi investir sur le plan affectif dans des relations qui seront brisées un jour ou l'autre ? Un éclairage psychologique sur cette attitude met en évidence la volonté de ne pas vivre un second déracinement à l'image du premier. Cette crainte sous-jacente n'autorise pas les requérants à rechercher l'intégration comme le ferait un réfugié statutaire ou un titulaire de permis d'établissement à long terme.

La jeune requérante roumaine, qui a travaillé longtemps comme sommelière, a eu l'occasion de se faire des amis en Suisse. Néanmoins, elle aussi m'a fait part de sa déception: « *Il est très dur d'avoir des contacts autres que superficiels avec les jeunes, ici. Après six mois au maximum, ils ne veulent plus entendre parler de vous. Ils s'intéressent à vous, puis après ils vous ignorent. En Roumanie, c'était très différent. Les gens sont plus profonds. J'avais beaucoup d'amis. Je garde beaucoup de contacts avec eux et ma famille. Ils veulent que je rentre. Mais moi, je ne veux pas rentrer. A cause de ma fille, parce que son avenir sera plus facile en Suisse. En Suisse, les seules personnes sûres, qui veulent autre chose que vous connaître superficiellement, ce sont les vieux* ». Découragée et méfiante, elle aussi se tourne vers des gens plus proches, d'autres Roumains ou d'autres requérants d'asile.

- **Les sociétés locales**

Les sociétés locales sont un moyen privilégié d'entrer en contact avec la population et de s'intégrer dans une région nouvelle. Les responsables ont évoqué le souvenir d'un tournoi de football inter-société auquel participait une équipe de requérants. Cette expérience fut un succès grâce au rapprochement entre la population du village et de son centre, mais elle ne s'est pas renouvelée. Il y a quelques années, un requérant s'était inscrit dans une chorale régionale, et avait été très apprécié. Mais ces cas restent rares. A une exception près, les requérants rencontrés durant l'enquête n'ont pas tenté de contacts avec des sociétés locales. Seul un ancien basketteur, déjà mentionné, s'est inscrit dans le club de Delémont. Il se déclare très content des relations avec les autres membres du club. Mais jamais les contacts n'ont été plus loin que les entraînements et

les matchs. Les membres de l'équipe ne l'invitent pas chez eux, et lui-même ne les reçoit pas. Etant, selon son témoignage, un des meilleurs joueurs du club, ses coéquipiers l'apprécient beaucoup. Ils lui ont confié des responsabilités (l'entraînement des juniors) et ont écrit une lettre de soutien à l'ODR pour témoigner de son intégration et des ses capacités. Ces deux démarches ont eu sur lui des conséquences négatives. En effet, l'ODR a répondu que l'intégration n'était pas une preuve de la qualité à recevoir l'asile — d'où son découragement à persévérer dans les tentatives d'intégration. Quant à ses responsabilités d'entraîneur, il les interprète comme une façon d'être utilisé gratuitement, une preuve que la société d'accueil cherche à profiter d'une main-d'œuvre gratuite<sup>25</sup>.

L'exemple du centre de Courrendlin démontre que l'attrait des sociétés locales ne semble pas s'exercer sur cet échantillon de requérants. La plupart avouent n'avoir jamais songé à s'inscrire à la chorale ou au club de football. Ce n'est peut-être que lorsque les immigrés ont le sentiment de pouvoir créer des relations à long terme et stables (c'est à dire lorsqu'ils seront réfugiés statutaires) qu'ils souhaiteront franchir ce pas vers la société d'accueil<sup>26</sup>.

## 2. CONTACTS AVEC LES RESPONSABLES

*« Je dois être à la fois le chef, la mère, l'amie, la confidente, la sœur, l'infirmière... Le rôle qu'on exerce ici n'est pas facile. On a pas toujours le temps d'être disponible pour toutes les sollicitations ».* C'est ce que disent toutes personnes qui travaillent dans les centres d'accueil. Chacune aimerait avoir le temps de prendre en charge les requérants, de partager leur joie, de soulager leurs maux et d'animer des activités. Malheureusement, l'emploi du temps ne laisse guère de place au réel travail d'assistance. Les responsables consacrent la plus grande partie de la journée aux tâches administratives (gestion des dossiers, des factures d'assurance et de frais médicaux, répartition des requérants dans les centres, distribution de l'assistance, organisation de la scolarité des enfants, etc.). Les requérants vont au bureau pour faire renouveler un document, pour demander un rendez-vous chez un médecin, ou pour y prendre l'aspirateur et le courrier. Le contact ne sert qu'à parer au plus pressé. Il se résume bien souvent à accorder des permissions, à refuser des autorisations, et à maintenir la discipline.

---

<sup>25</sup> voir plus haut: le travail.

<sup>26</sup> Il faudrait nuancer ce point de vue en précisant que des communes avoisinantes comptent parfois plusieurs requérants dans leurs clubs de football. Le centre de Vicques s'est même ouvert suite à une plaisanterie à ce sujet. On a demandé à la responsable du centre de Courrendlin si elle pouvait amener à Vicques quelques requérants doués pour le football, comme ceux qui faisaient la réputation du club voisin. Saisissant cette occasion au vol, la responsable a pu ouvrir un centre, grâce aussi, il est vrai, à d'autres circonstances favorables. Voyant son intérêt, la population n'a pas opposé de résistance à l'ouverture du centre, contrairement à d'autres communes où les séances d'information sur les centres d'asile avaient provoqué des refus très nets.

Dans cette situation, les relations des requérants avec les responsables trahissent avant tout des rapports de dépendance. Malgré la régularité des contacts, les demandeurs d'asile ne révèlent presque jamais leurs soucis ni leurs préoccupations intimes aux responsables (il arrivait au contraire que ceux-ci me posent des questions sur leurs propres pensionnaires, au sujet de leurs problèmes, de leurs perceptions et de leur adaptation). La rareté des contacts ne signifie pas qu'ils soient négligeables. Les requérants cherchent auprès de chacun la reconnaissance et la considération qui leur manque. La manière de leur parler, la façon de les considérer, le ton utilisé, les petits gestes amicaux ou complices revêtent une très grande importance. Les attitudes des responsables peuvent blesser ou réjouir. Elles comptent pour beaucoup dans le jeu d'image que se renvoient les uns et les autres, et qui façonne les identités. Mais pour ce qui nous concerne actuellement, il suffit de savoir qu'à Courrendlin les requérants ne comptent pas sur les responsables pour se confier ou développer une relation d'entraide et d'amitié. Les contacts sont avant tout fonctionnels. Les autres aspects de cette problématique, à savoir l'identité attribuée par les responsables aux requérants, seront développés plus loin<sup>27</sup>.

### 3. CONTACTS ENTRE REQUÉRANTS

Je m'attendais à ce que les requérants d'asile soient soudés par un lien solide, dû à leur identité commune d'exilés vivant sous le même statut. Or il n'en est rien. Au sein du centre, chaque famille vit repliée sur elle-même. L'unité familiale constitue l'atome social du centre. Et lorsqu'une famille — ou un de ses membres — entre en relation avec une autre, elle le fait toujours selon des critères d'appartenance plus précis que celui de l'appartenance à la communauté des exilés, qui perd sa pertinence.

Dans les faits, cela se traduit par la constitution de différents noyaux ou réseaux, l'un yougoslave, l'autre somalien, le troisième turc ou tamoul. En dehors de ces groupes, les gens se côtoient, se saluent, s'adressent les propos d'usage sur le temps et la santé. Les relations se limitent à demander au voisin la clé de la machine à laver, l'aspirateur ou la planche à repasser. Ils restent sur le seuil, et ne pénètrent que rarement dans l'appartement d'un autre. La pauvreté de ces relations, ou plus justement la non-relation entre requérants n'appartenant pas au même cercle, résulte de l'absence de langue commune, de la relation de « concurrence » pour l'obtention de l'asile, mais aussi la volonté de cultiver des différences avec l'Autre. Il s'agit d'une stratégie visant à garder intacte son identité. Au contraire, les requérants de même appartenance sont unis par des relations très étroites qui s'apparentent aux relations de réseaux.

### 4. LES RÉSEAUX

Dans la sphère du centre, les requérants se limitent à des rapports hiérarchiques avec les responsables du centre et des relations de voisinage avec les autres requérants. Les

---

<sup>27</sup> Voir le chapitre sur l'identité.

premiers se caractérisent par la soumission, et les seconds ne mettent en relation que des personnes de « compétences » égales. Pour sortir de l'isolement et augmenter leur pouvoir, les requérants tentent de se placer dans des réseaux. Le Larousse donne la définition suivante du réseau: « Répartition des éléments d'un ensemble en différents points ». Selon Katuszewski et Ogien (1981 : 142), le réseau qualifie de façon plus métaphorique « un ensemble de connexions entre des personnes qui ne se côtoient pas au même moment dans le même lieu: réseau de consommateurs, réseau d'accueil, réseau d'agents secrets, etc. ». Ainsi, un réseau permet de multiplier les moyens d'action d'un individu isolé. Il crée la possibilité d'agir sur le lointain en faisant jouer des intermédiaires réunis par une communauté d'intérêts. Son but est d'aplanir des difficultés causées par le statut de requérant, en suivant l'adage selon lequel l'union fait la force. Le réseau est une réponse aux difficultés de la vie quotidienne. C'est un système ouvert et mouvant, fluctuant, qui évolue selon les besoins, la conjoncture et les possibilités de chaque membre. Il se caractérise par un entrelacement hétérogène d'intermédiaires; il fait souvent intervenir, outre les requérants, des réfugiés statutaires et des Suisses, voire même d'autres catégories de personnes: étrangers, saisonniers, etc. L'efficacité et la puissance du réseau ne sont pas liées à la proximité géographique des membres, mais plutôt aux réseaux secondaires auxquels ces personnes appartiennent.

Il faut ajouter, dans cette description sommaire, que les réseaux possèdent une connotation secrète, ou tout au moins discrète, *underground*, déjà présente dans le Larousse: « Ensemble des personnes qui sont en liaison en vue d'une action clandestine ». Selon Katuszewski et Ogien, « les réseaux de personnes peuvent constituer l'armature voilée de système de contrôle [...] ou « être la marque de ce qui échappe au contrôle » (1981 : 142). Dans les faits, certains réseaux démarquent souvent de ce qui est explicitement toléré ou autorisé par la Loi sur l'asile. En règle générale, les réseaux lient des personnes en marge du système social traditionnel. Etant donné que le réseau procure pouvoir et force, c'est l'homme en général, parmi les familles observées, qui le dirige.

## **a. Réseaux de proximité culturelle et d'appartenance**

### **• A l'intérieur du centre**

Au sein des groupes qui possèdent des traits d'appartenance communs (une langue, un passé politique, une origine nationale ou ethnique), les relations sont étroites, basées sur la solidarité. Les mères s'aident mutuellement pour la garde des enfants, s'échangent des vêtements d'enfants, les familles prennent certains repas en commun. Ces contacts procurent aussi le moyen privilégié de maintenir le degré de communication nécessaire à l'équilibre social des requérants. Ils permettent de conserver autant que possible des pratiques et des valeurs culturelles communes, la culture étant par définition un domaine partagé. Le fait de parler du passé, d'avoir les mêmes souvenirs, de communiquer dans la même langue, de partager certaines pratiques alimentaires évite le désarroi d'un changement culturel trop brusque. Par conséquent, ces groupes développent une grande cohésion. L'espace à disposition de chacun s'en trouve agrandi.

Souvent, durant les entrevues, des personnes du même groupe frappent à la porte ou pénètrent dans l'appartement, soit pour discuter avec nous, soit pour chercher quelqu'un ou quelque chose. Les contacts sont beaucoup plus soutenus lorsque les responsables sont absents: dès 5 heures du soir. Les portes s'ouvrent, les gens se rassemblent, les verres se remplissent et les conversations vont bon train. Les femmes préparent des repas pris en commun alors que les enfants jouent et les maris refont le monde.

Evidemment, ces constatations concernent avant tout les requérants yougoslaves, les plus nombreux, qui ont par conséquent plus d'occasions de se réunir. Les autres requérants appartiennent à des groupes comptant moins de membres. Leurs activités communes sont plus réduites. Certaines familles n'ont pratiquement aucune relation avec d'autres requérants du centre. C'est le cas de la famille afghane, iranienne et soudanaise, ou de l'unique requérante roumaine. Pour élargir leurs contacts, elles comptent sur des amis et des connaissances domiciliées ailleurs, et entretiennent avec eux des relations de réseau étendu.

### • Réseaux étendus

Tous les requérants d'asile possèdent des proches résidents sur le territoire de la Confédération. Ces réseaux se constituent spontanément. Dès leur arrivée en Suisse, les requérants se renseignent sur les personnes de même appartenance vivant en Suisse. Ce sont soit des personnes de la famille, soit des amis provenant de la même région ou de la même entité culturelle: requérants, réfugiés ou personnes titulaires d'autres permis de séjour. Ils partagent avec eux la même langue, la même culture, les mêmes opinions politiques, la même religion. Ces personnes constituent un réseau très important pour le requérant. Elles jouent le rôle d'îlots culturels en Suisse. Il ne s'agit pas d'un réseau de plurilocalité construit ou voulu par les intéressés, car les requérants ne peuvent pas choisir le lieu de leur séjour. Mais puisque les demandeurs d'asile de même provenance sont dispersés sur tout le territoire helvétique, le réseau de plurilocalité se constitue par l'intermédiaire involontaire des préposés de l'ODR.

Grâce à ce réseau, outre les avantages économiques, il est possible de reconstruire dans le pays d'accueil une vie culturelle reproduisant le mieux possible les moments forts du pays d'origine. Les requérants peuvent se réunir lors de fêtes religieuses (Nouvel-An musulman ou orthodoxe) lors des événements familiaux (naissances, anniversaires, mariages) ou à l'époque de commémorations politiques ou sociales (fête du peuple kurde à Neuchâtel, commémoration de la mort d'un leader, etc.). Les demandeurs d'asile parviennent ainsi à créer une trame d'événements sacrés durant l'année, qui fait écho tant à leurs revendications qu'à leur culture native.

Ces moments partagés procurent aux requérants la sociabilité qu'ils n'ont pas dans le centre, et autorisent une plus grande richesse culturelle. Si la Suisse fournit le minimum « physique » (hébergement et assistance minimum), les réseaux de proximité permettent un minimum d'intensité sociale, psychologique, affective et symbolique. Ce type de réseau fournit encore un autre avantage. Il procure aux demandeurs d'asile des points de chute un peu partout en Suisse. Ils peuvent alors voyager sans trop de frais, en

passant la nuit chez des membres de la famille ou des amis, qu'ils hébergeront à leur tour. Basés sur la réciprocité, ces réseaux sont très actifs au moment des vacances scolaires. Les enfants sont envoyés en vacances chez un oncle requérant à Genève, ou chez un proche qui vit à Saint-Gall. Ces échanges leur donnent une nouvelle dimension. Ils comblent l'absence de la famille élargie telle que la conçoivent généralement les requérants.

Les Somaliens aux familles nombreuses ont souvent recours à ce type de réseau, basés sur les échanges familiaux. Par opposition, les réseaux yougoslaves se concentrent autour du commerce; quant aux réseaux afghans, ils sont avant tout fondés sur l'hospitalité et la sociabilité, qui permettent des échanges intellectuels et culturels. Il faut noter encore que l'appartenance à un réseau peut compromettre l'appartenance à un autre. Pour ne citer qu'un exemple, les Afghans réfugiés avant la chute de Kaboul évitent d'entrer en contact avec les réfugiés communistes fuyants les résistants musulmans, et ne les tolèrent pas au sein de leur réseau.

## **b. Réseaux liés aux biens de consommation**

Le faible pouvoir d'achat des requérants représente une difficulté quotidienne. L'existence de réseaux liés à l'achat de bien de consommation permet d'optimiser la gestion des budgets. Les magasins tels que Caritas, qui fournissent des habits et des objets d'occasion, font partie de systèmes très simples, qui fonctionnent au niveau local comme des réseaux. Car pour acquérir les objets que l'on cherche, il faut pouvoir intervenir dès qu'ils sont mis en vente. Pour se procurer la théière désirée ou l'anorak pour le fils cadet, une famille peut profiter des renseignements d'un réseau de solidarité, constitué par des requérants voisins, des amis domiciliés à Delémont, ou même le personnel des magasins en question. Ici, le réseau assure le maximum de chance de ne pas rater la bonne affaire, en multipliant le nombre de personnes qui peuvent conclure des achats au nom d'une autre. De tels mécanismes ont cours aussi pour annoncer quelles sont les marchandises les plus avantageuses, quels sont les produit « en action » dans les commerces des environs. Ce procédé peut paraître banal, ou même trivial. Il est cependant important de le mentionner. En effet, plus ces mécanismes de solidarité sont développés, plus le pouvoir économique de ses membres est grand. Inversement, des personnes appartenant à un groupe peu représenté n'ont pas l'occasion de profiter de ces réseaux, ce qui augmente leur pauvreté relative.

L'exemple qui suit montre un réseau de consommation plus évolué et plus étendu. Une famille afghane m'avait prié de dîner un jour chez elle. Le père de famille qui fixait la date m'a dit: « *Venez le mardi, à cause de la viande!* ». En lui demandant des détails sur le sens de cette remarque, j'ai appris qu'il existait dans le Jura un réseau de distribution de viande de mouton très bon marché. Cette viande est acheminée de Bâle à très bas prix (environ 8 francs le kilo). Lui-même avait été mis au courant par un ami afghan d'une ville voisine. Grâce à des intermédiaires, le requérant en question peut se procurer quelques kilos de viande une ou deux fois par mois. Cette viande provient de bêtes abattues selon des règles conformes aux prescriptions de l'islam. Renseignements pris, il pourrait s'agir de viande de mouton kasher, conforme aux normes rituelles de la loi

juive, et par conséquent propre à la consommation des musulmans. Cette viande pourrait provenir de boucheries juives de Strasbourg. Ce marché intéresse donc tous les musulmans du centre. Mais symptomatiquement, mon informateur afghan n'a pas appris l'existence de ce réseau par d'autres musulmans — non afghans — logeant dans le centre (également clients), mais par un autre Afghan qui n'habite pas à Courrendlin. Ainsi, bien que ce réseau fasse intervenir des Suisses et des Français, des musulmans et des juifs, l'accès ou la « connexion » s'effectue par des membres partageant des critères d'appartenance précis.

Pour terminer ce paragraphe, il faut noter encore qu'il existe de nombreux réseaux semblables. Leur rôle est de permettre aux requérants de se procurer de la nourriture à bas prix, ou des substances introuvables à Courrendlin ou à Delémont. Il semble que les magasins spécialisés en produits « exotiques » — boutiques turques, pakistanaises, tamoules, ou autres — soient les points névralgiques de réseaux de requérants. Ces réseaux permettent l'acheminement des aliments vers les consommateurs, en minimisant les déplacements de chacun.

### **c. Réseaux de petits trafics**

Ce genre de réseau est aussi lié aux activités économiques des requérants. Privés de la possibilité de travailler, les demandeurs d'asile tirent de petits revenus en se procurant divers matériels, qu'ils transforment et revendent. Le plus souvent, ce genre de trafic n'a rien d'illégal. Certains requérants ramassent des vélos endommagés ou abandonnés. Ils les retapent à moindres frais, puis les revendent en tirant un bénéfice. D'autres reçoivent ou achètent à bas prix des appareils électroniques, des radios ou des téléviseurs. Une fois remis en état, ils les écoulent auprès de leur proches ou d'autres requérants.

Pour fonctionner, ces réseaux doivent disposer d'un minimum de connexions au sein de la population locale. Il faut des contacts avec des Suisses, qui fournissent les appareils usagés. Il faut aussi organiser le transport du matériel, à pied, avec les transports publics, ou mieux, avec la voiture d'un ami suisse. Mais le plus important est de pouvoir écouler la marchandise réparée. Le requérant doit disposer d'un ensemble de connaissances capable de transmettre l'offre et la demande de ce genre d'appareil. La plupart des affaires se réalisent dans le milieu des requérants jurassiens. Les prix sont fonction du degré de proximité culturelle des requérants. D'après mes informations, les Yougoslaves bénéficient de conditions avantageuses, car les membres de ces réseaux sont eux-mêmes yougoslaves. Les autres requérants payent des prix légèrement plus élevés.

Il arrive aussi que des requérants s'adonnent à des activités moins claires. J'ai rencontré dans le train une famille (deux adultes et deux enfants) qui s'étaient procuré des grandes quantités d'habits neufs, par valises entières — ces mêmes personnes se plaignaient quelques jours auparavant de n'avoir pas assez d'argent pour nourrir leurs enfants. Cependant, ils prétendent avoir profité des soldes en ville de Bienne pour acheter des dizaines de pantalons, de chemises, de veste et de T-shirts. Il est possible qu'ils disposent d'un « fond de commerce » pour se procurer des habits à bas prix, qu'ils

revendent ensuite dans d'autres villes suisses grâce à des intermédiaires. Selon d'autres informations, cette famille appartient à un réseau de petits vendeurs de rue, qui touche le nord du Jura, jusqu'à Bâle.

Les requérants eux-mêmes ne cachent pas que certains d'entre eux gagnent de l'argent par ce genre de trafic. Mais il ne s'agit jamais d'eux-mêmes, c'est toujours un voisin, une connaissance, l'ami d'un ami, qui trafique et qui leur a vendu un lot de cassettes vidéo pour 50 francs, telle paire de soulier pour 10 francs. Toujours est-il que ce genre de réseau permet de se procurer les objets-symboles de la technologie occidentale. Il semble très efficace, si l'on observe ses résultats: la majorité des requérants possèdent radios, télévisions, magnétoscopes, chaînes hi-fi et appareils de photo, et tous ont acquis ce matériel à un prix dérisoire.

#### **d. Réseaux internationaux**

Il ne s'agit pas dans ce chapitre de réseaux de passeurs, mais des relations que les requérants entretiennent avec des personnes résidents à l'étranger. Sur ce point aussi, les demandeurs d'asile restent discrets. La constitution de ces réseaux fait partie de mécanismes que l'étude d'un centre ne suffit pas à cerner. De surcroît, les contacts entre personnes domiciliés dans des pays différents ne s'effectuent jamais physiquement. Ils ont lieu en général par téléphone ou par courrier, puisque les requérants ne peuvent pas quitter la Suisse. Mais quelques indices démontrent que ces réseaux existent, fonctionnent, et que les requérants leur accordent une importance considérable.

Le cas d'un requérant afghan peut servir d'exemple. Il s'agit d'une personne qui appartient à une haute classe sociale, qui possède un doctorat en sciences politiques. Deux de ses frères vivent en Allemagne, un oncle aux Etats-Unis, des amis en Pologne. Plusieurs autres membres de sa famille ont trouvé refuge au Pakistan. Quant à lui, il a choisi la Suisse. Il justifie ce choix par le fait que la Suisse est le pays de la démocratie et des droits de l'homme. Pourtant, il sait que les Etats-Unis ont accordé l'asile à son oncle, qui a fui pour les mêmes raisons que lui (il compte s'y rendre s'il n'obtient pas l'asile en Suisse). De même, l'Allemagne aurait été un choix plus facile, car ses deux frères y résident depuis longtemps. L'hypothèse d'un choix à long terme, basé sur la plurilocalité des membres de la famille réunis dans un même destin politique n'est pas à exclure. S'il obtenait l'asile en Suisse, ce requérant disposerait d'un réseau unissant la Suisse au Pakistan, à l'Allemagne, à la Pologne, aux Etats-Unis et bien sûr à l'Afghanistan, par l'intermédiaire de proches qui y sont restés. Ce réseau pourrait servir des buts dont il ne se cache pas, qui visent à développer un parti démocratique modéré.

D'autres formes de réseaux internationaux apparaissent parfois. Ils lient des requérants à des réseaux italiens ou allemands. Une femme disparaît, se rend illégalement en Allemagne avec ses enfants en bas âge, puis revient quelques semaines plus tard; telle Soudanaise est venue en Suisse sur le conseil d'un ami italien; tel homme quitte le centre avec sa famille, puis se résout à rentrer, parce que « *Les amis à l'étranger n'ont pas pu le faire passer (?)* ». Je n'en sais malheureusement pas plus. Mais toutes ces

informations indirectes démontrent que la Suisse n'est qu'un des pays européens dans lesquels les requérants possèdent des contacts.

### e. Réseaux organisés par la société d'accueil

Certains réseaux sont organisés par la société d'accueil. Leur importance est tout aussi grande que ceux que les requérants mettent eux-mêmes en place. Ils proposent un soutien affectif, psychologique et juridique, par l'intermédiaire d'institutions caritatives. Ces institutions sont indispensables pour les requérants, qui peuvent, par leur intermédiaire, obtenir une aide ponctuelle ou régulière. Caritas Jura et SOS Asile Jura, de même que différents groupes de soutien, fournissent cet appui au centre de Courrendlin. Les requérants y trouvent des personnes neutres dans le sens où elles ne partagent pas leur vie quotidienne. Ils peuvent ainsi plus facilement se confier, se libérer de leurs problèmes, dévoiler leurs angoisses et leurs peines. Certaines personnes spécialement formées prennent en charge les recours, et concrétisent ainsi un droit que le requérant ne peut pas exercer lui-même tant qu'il ne maîtrise pas le français. SOS Asile et Caritas mettent encore en contact les requérants avec des Suisses, dont certains deviendront des intimes, pour offrir une aide et une amitié à plus long terme. Ils peuvent aussi mettre en relation des requérants avec des personnes qui organisent des comités de soutien, véritables réseaux qui multiplient la force du demandeur d'asile isolé.

Tout cela est aussi louable que nécessaire pour soulager les requérants, mais ne sert bien souvent qu'à reporter le délai de départ. Ces réseaux, que tous les requérants connaissent et utilisent, ne peuvent se substituer à l'Office fédéral des réfugiés ni à la Commission de recours, seuls habilités à prendre l'ultime décision sur les dossiers des requérants. Les bonnes intentions ne doivent pas cacher les résultats obtenus. Selon les délégués de S.O.S. Asile et Caritas, « *seul 1% des recours sur le fond aboutissent* », en transformant une décision de renvoi en obtention du statut de réfugié. Les autres interventions permettent d'obtenir des permis provisoires, renouvelables de six mois en six mois, sans remettre en question la décision de renvoi<sup>28</sup>. En fin de compte, les requérants savent qu'en allant frapper aux portes de ces institutions, ils mettent en marche un mécanisme qui leur permettra de rester en Suisse plus longtemps (de 6 mois à deux ou trois ans de plus, voir plus encore) et ceci dans la légalité. Passés ces délais, les requérants recevront une lettre ordonnant l'exécution du renvoi. Hélas, plus le séjour se prolonge, plus l'expulsion et la réintégration au pays d'origine seront difficile.

Dans les fait, la plupart des requérants déboutés choisissent la clandestinité<sup>29</sup>. Ainsi, les faits considérés froidement, au-delà des considérations humanitaires, montrent que les

<sup>28</sup> Pour cette raison, les juristes opèrent une sévère sélection des cas pour lesquels ils déposeront un recours.

<sup>29</sup> Pour estimer le nombre de requérants passant dans la clandestinité, il suffit de comparer, dans les statistiques de l'Office des réfugiés, le nombre de demandes d'asile, le nombre d'octroi d'asile, de permis humanitaires et d'autres admissions provisoires et celui des départs réellement effectués.

organismes et les réseaux d'entraides retardent l'entrée dans l'errance clandestine, en Suisse ou en Europe, à laquelle seront contraints la plupart des requérants déboutés<sup>30</sup>.

## f. Richesse, pauvreté et réseaux

Pour un requérant d'asile, l'appartenance aux réseaux reste le meilleur garant d'une forme de puissance. La « richesse » d'un demandeur d'asile, ses capacités de déplacement en Suisse, son pouvoir d'achat, sa vie sociale et affective dépendent du type et du nombre de réseaux auxquels il appartient. Le réseau permet de multiplier les potentiels de chacun, grâce à une solidarité et une communauté d'intérêts. Les requérants trouvent ainsi des alternatives à ce qu'offre la société à un individu isolé. Le degré de proximité culturelle est capital. En d'autres termes, un réseau naît d'abord entre Kosovars, entre Tamouls ou entre Afghans. Il peut aussi lier un Kosovar et un Bosniaque, un Iranien et un Afghan, mais rarement un Tamoul et un Turc. La complémentarité des rôles paraît être un facteur secondaire. C'est pourquoi les requérants ne sont pas tous égaux face aux réseaux. Une personne appartenant à un groupe largement représenté dispose potentiellement de réseaux plus vastes et plus nombreux. Au contraire, un requérant isolé ne jouit que d'une faible capacité à créer ou à bénéficier d'aides et de contacts.

Pratiquement, les requérants originaires d'ex-Yougoslavie sont les plus développés, parce que les plus nombreux. Ce sont eux qui possèdent les réseaux de transformation et de vente d'objets les mieux organisés, qui disposent du plus grand nombre d'amis et de connaissances pour se rendre des services mutuels ou chez qui être hébergé. Ce sont eux encore qui font les meilleures affaires, et qui disposent du pouvoir d'achat le plus élevé (non pas en valeur absolue, mais en terme de capacité à se fournir en biens de toutes sortes). Une anecdote témoigne de l'importance des réseaux yougoslaves. Au mois de février 1993, une famille yougoslave devait être transférée hors du centre, pour occuper un appartement près de Porrentruy. Ce transfert aurait dû réjouir ces requérants, dans le sens où il leur permettait de vivre en complète indépendance des responsables de l'AJADA. Or les requérants concernés ont fait littéralement des pieds et des mains pour ne pas partir, allant jusqu'à simuler une crise de nerf et s'arracher les cheveux (sans exagération). Ils donnaient toutes sortes de prétextes pour ne pas partir, en insistant sur la situation des enfants. Ils prétendaient entre autres choses qu'il n'existait pas d'école pour leur enfant dans ce village. Rassurés sur ce point, ils affirmaient que leur enfant ne pourrait pas s'adapter à ce changement. Leurs arguments et le ton de leur voix allaient en crescendo. Enfin, en le menaçant de s'expliquer face au directeur de l'AJADA, la responsable du centre est parvenue à obtenir la véritable raison de ce refus. En substance, les requérants ne voulaient pas quitter les réseaux dont ils faisaient partie, qu'ils auraient dû recréer dans le village où ils allaient déménager. Il

---

<sup>30</sup> « En Suisse, il y a des milliers de personnes en exil forcé, officiellement plus de 40'000, et au moins 200'000 clandestins » (Caloz-Tschopp 1988-9 : 4). En dehors de ces estimations, aucune étude ne fournit de chiffres précis. Aujourd'hui, les estimations évoquent le chiffres de 250'000 clandestins (cf. chap. X).

s'agissait surtout de réseaux de trafic et de petites affaires commerciales, qui sont plus longs à organiser que les réseaux de solidarité ou d'hospitalité.

La transparence et les échanges entre les différents noyaux d'appartenance sont rares. Lorsqu'il y a vente de biens de consommation, les membres d'un cercle d'appartenance sont parfois les clients de l'autre. Mais d'après mes observations, si une telle vente a lieu, les prix montent, car la préférence est donnée aux personnes proches. Ici, l'échange est synonyme de profit et non pas d'entraide. De même, sauf circonstances exceptionnelles, un Soudanais orthodoxe de Courrendlin ne bénéficiera pas de l'hospitalité chez un Turc musulman domicilié à Genève. Cela explique pourquoi une personne appartenant à un groupe peu représenté en Suisse reste souvent isolée. Et malheureusement, c'est précisément dans cet isolement que réside la véritable pauvreté et le dénuement des requérants d'asile.

### • Etude d'un cas

Le cas de la famille soudanaise du centre de Courrendlin illustre par la négative l'importance des réseaux. Cette famille est chrétienne orthodoxe. Elle a quitté la région de Khartoum pour fuir les intégristes musulmans qui les persécutaient. Dès leur arrivée en Suisse, les quatre membres de cette famille séjournent dans le Jura, où ils sont les seuls requérants soudanais orthodoxes. Etant donné leur situation, ils ne lient pas facilement des contacts avec les autres requérants, en majorité musulmans. Les requérants chrétiens ou arméniens du centre, dont les cas sont semblables, ne parlent pas la même langue, ce qui décourage les velléités de relations. La femme entretient quelques fréquentations superficielles avec les femmes somaliennes, qui parlent un dialecte proche du sien. Mis à part les enfants, qui maîtrisent très bien le français, et qui jouent avec les autres enfants du centre, cette famille vit dans une solitude permanente. Cet état de dénuement social et relationnel se traduit par un état dépressif quasi permanent, des maladies psychosomatiques fréquentes — maux de têtes, ulcères d'estomac, vomissements. Le père, comme les autres requérants, est sans emploi. Il cherche pourtant à travailler avec la personne responsable des travaux d'entretiens. Cette occupation lui permet à la fois d'avoir une activité physique, de « remercier » la Suisse pour son hospitalité (selon son expression), de conserver un minimum de contacts sociaux compensant l'absence de relations avec les autres requérants, et d'échapper momentanément à l'atmosphère chargée et lourde de son foyer (due précisément à cet état de solitude).

Malheureusement, cet homme subit les pressions du groupe de requérants qui refusent de travailler<sup>31</sup>. Ces pressions le poussaient non seulement à abandonner les occupations qui l'aident à supporter son sort, mais aussi à le convertir à la religion islamique (tous les membres du groupe « dissident » sont musulmans). Le désir de le convertir est une nouvelle stratégie de ce groupe, pour augmenter la pression et obtenir gain de cause sur

---

<sup>31</sup> Voir plus haut: Le travail dans le centre.

le plan du travail. Ainsi, cette famille retrouve en exil les mêmes schémas de pression qu'elle subissait au Soudan, ce qui ajoute à son malaise et à sa solitude.

Cette famille est encore isolée de tous les réseaux de requérants, à cause de sa situation minoritaire, de sa religion et de sa langue. Ils ne disposent pas de points de contact par lesquels s'immiscer dans un réseau. Elle cherche pourtant à nouer des contacts avec les orthodoxes de langue arabe, dont la communauté la plus proche se trouve à Genève. Fervents pratiquants, ces Soudanais se rendent souvent à Genève à l'occasion des offices religieux. Mais les transports ferroviaires coûtent chers lorsqu'on a 3 francs par jour d'argent de poche (plus de 100 francs aller et retour, y compris les enfants, avec l'abonnement demi-tarif). C'est pourquoi cette famille désire être transférée près de Genève, afin de vivre dans des conditions d'exil plus saines. Hélas, elle ne trouve pas d'appui pour obtenir ce transfert. Elle a tenté d'utiliser des réseaux tels que SOS Asile et Caritas et les services de l'AJADA pour obtenir de l'aide, mais qui restent inefficaces face à la rigueur de l'administration. Partout, on lui dit que la loi ne permet pas de transférer des personnes d'un canton à un autre. On ajoute souvent que cette famille doit s'estimer heureuse de vivre à l'abri des pressions qu'elle subissait au Soudan, et qu'elle peut prier à l'église du village, puisqu'il s'agit une église chrétienne elle aussi.

Ce cas montre par la négative l'importance des relations et des réseaux. Bien qu'elle dispose de la même somme d'argent que toutes les familles composées de deux adultes et de deux enfants, cette famille soudanaise est effectivement plus pauvre. Les différences proviennent alors de la capacité des requérants à trouver des alternatives, qui pour la plupart sont fournies par les réseaux. Il est plus difficile pour cette famille d'acquérir les biens que d'autres obtiennent grâce à leur appartenance aux réseaux. De surcroît, elle est isolée socialement: les membres de cette famille ne peuvent pas parler leur langue maternelle en dehors du cercle familial, ni s'adresser à des semblables partageant les mêmes références culturelles, et avec lesquels une véritable communication serait possible. Les rites sociaux de réactualisation de la culture (offices religieux, fêtes du calendrier orthodoxe, discussion sur les événements politiques, évocations des scènes de vie du passé, etc.) sont rendus très difficiles, voire impossibles. Finalement, l'exclusion des réseaux de consommation, de commerce, des échanges culturels, religieux ou sociaux implique la pauvreté à la fois financière et sociale.

## 5. SYNTHÈSE

Dans le discours des requérants transparaît à tout moment le désir de trouver une place dans la société d'accueil. Les demandeurs d'asile revendiquent le droit de « *travailler, de gagner de l'argent, d'être comme des Suisses, indépendants, de vivre seuls sans dépendre d'une institution d'accueil* ». Nous savons aussi que le choix de la Suisse comme pays d'exil fait suite à la revendication, de la part des requérants, de valeurs jugées semblables à celles de la Suisse: l'humanitarisme, la liberté, la démocratie, le progrès, la liberté économique. Bien que la volonté d'intégration soit nettement apparente, elle a toutes les peines à s'exprimer. Elle est sapée à la base par la difficulté, voire l'impossibilité d'accéder au marché du travail. Cette fermeture les prive du même coup de la possibilité d'intégration la plus directe, par immersion dans la société active. Les

requérants se sentent relégués à un rôle mineur, ou même à un rôle de parasite. De plus, les débats actuels sur la politique d'asile et sur la limitation du nombre d'étrangers en Suisse, transmis par les médias, leur donnent le sentiment d'être indésirables dans une société qu'ils ont pourtant choisie.

A cela s'ajoute l'incertitude du statut de requérant quant à l'avenir. Tous savent qu'un très faible nombre d'entre eux seront autorisés à séjourner définitivement en Suisse. Dès lors, à quoi bon investir dans une société qui ne les tolèrent que momentanément ? La désillusion s'empare du requérant, qui démissionne dans sa volonté d'intégration. Les fréquentations s'établissent selon le degré de proximité. Toutes les relations non indispensables avec des Suisses périclitent, pour autant qu'elles aient eu lieu un jour. Certains contacts ont un caractère inévitable, en premier lieu ceux entretenus avec les responsables du centre et avec les autres requérants. Les premières se basent sur la soumission et le respect hiérarchique. Elles sont inéluctables tant que le requérant vit dans un centre de deuxième accueil. Les requérants leur préfèrent les relations de réseau et de proximité culturelle. Ce sont les plus valorisées, les seules où leurs initiatives aboutissent à des résultats concrets. Les relations de réseaux sont construites à l'initiative personnelle des requérants, qui obtiennent ainsi un accroissement du pouvoir économique et une valorisation socioculturelle. Elles entrent dans le cadre d'une stratégie visant l'adaptation au nouveau contexte social. Mais elles témoignent, indirectement et dans ce cas précis, de l'échec partiel de la volonté d'intégration et du désir de nouer des relations avec la société d'accueil.

## VII. LA VIE AU PROVISOIRE

Les pages précédentes ont esquissé les grandes lignes de la situation des demandeurs d'asile: leur statut provisoire, leurs attentes, leur accès au monde du travail et leurs contacts. Ainsi, progressivement privés de l'espoir de pouvoir rester en Suisse et d'y travailler, les demandeurs d'asile vivent une phase de désillusion et de démission. Les espoirs exagérés qui précédaient le départ font place à une stratégie de survie. Celle-ci se caractérise par un investissement minimum envers la société d'accueil, associé à un repli sur le domaine connu. La vie s'organise à partir des contacts inévitables — ceux qui les lient aux responsables — et des relations qui permettent de reproduire la culture natale, c'est-à-dire la famille et les réseaux de requérants. C'est à l'intérieur de ces deux cercles que va s'organiser la vie quotidienne. Le présent chapitre se propose d'observer quelques-unes de leurs attitudes et habitudes journalières, en tentant de savoir si elles sont révélatrices d'un changement culturel.

### 1. MAINTIENS ET CHANGEMENTS CULTURELS

Lorsque les éléments matériels et culturels nécessaires à l'exercice d'une pratique ne sont plus réunis, il est inévitable que les migrants transforment leur vie quotidienne. Ils glissent alors inévitablement vers les usages de la société d'accueil, ou cherchent un compromis qui préserve partiellement et momentanément leur propre culture. Il me fut difficile de savoir exactement quelles sont les pratiques, les usages technologiques ou les valeurs que les requérants ont en commun avec la société suisse. Les personnes en provenance de pays proches, comme la Turquie ou l'ex-Yougoslavie partagent un certain nombre de nos caractéristiques culturelles; celles qui viennent de pays plus éloignés, tels le Soudan, l'Afghanistan ou la Somalie, sont souvent issus d'une couche sociale élevée et fortement occidentalisée. Néanmoins, un certain nombre de domaines révèlent qu'un changement s'effectue, ainsi que la manière dont il a lieu.

#### a. Les habitudes alimentaires

« *La nourriture suisse est très bonne* », lorsque des requérants se prononcent sur la qualité de la nourriture suisse, ce n'est pas à propos de la cuisine ou des recettes helvétiques. S'ils ont goûté la fondue ou la choucroute garnie, ils ne savent pas trop qu'en penser. Cette remarque trahit plutôt leur politesse face à un interlocuteur suisse, ou s'adresse à la qualité des aliments de base. Il est rare en effet que les requérants apprêtent des repas « suisses ». Aux heures des repas, parfums et senteurs exotiques envahissent le centre. Chaque famille tente de retrouver les recettes de sa région d'origine. Mais les denrées alimentaires vendues dans le centre Magro et aux magasins du village ou de Delémont ne suffisent pas à fournir tous les ingrédients nécessaires. Cette situation engendre deux conséquences, dont l'une aboutit à une lente acculturation, et l'autre provoque le resserrement de la cohésion ethnique.

Puisqu'il n'est pas possible de préparer une cuisine identique à celle du pays d'origine, les mères de familles se contentent de s'en approcher le plus possible. Elles sont contraintes de trouver des substituts aux épices et aux légumes dont elles auraient besoin. Mais les ingrédients de remplacement ne se marient pas toujours avec la recette de base. Le plat terminé n'est jamais identique à celui du pays natal. Le pain ne monte pas de la même manière, car la farine est différente, la levure n'est pas bonne, le four électrique ne donne par le parfum du feu de bois. Les filles tamoules ne peuvent s'acheter que du poisson surgelé, qui n'a pas le même goût que le poisson frais, ni la même consistance. Le riz n'est pas aussi parfumé, les épices en petits bocaux semblent fades, la viande est trop chère et le conditionnement des aliments empêche de voir ce qu'on achète.

Tout est meilleur au pays. Une Yougoslave me servait un excellent café turc. Pourtant, elle précisait: « *Le café est bon ici, et j'ai des épices que j'ai ramenées de chez moi. Mais ici, ce n'est pas la même chose* ». J'ai pris plusieurs fois mes repas de midi chez des requérants. La cuisine, qui pour moi était toujours excellente, ne satisfaisait jamais ni la cuisinière ni sa famille. On m'a souvent dit, à la fin du repas, en s'excusant: « *Venez la prochaine fois, on vous fera un vrai repas de chez nous* ». La semaine suivante, on m'expliquait que, si le repas s'approchait de la véritable recette, il manquait telle légumineuse, tel produit laitier, etc. Un autre exemple illustre un « dérapage culturel » identique. La lentille constitue en Suisse l'alimentation de base de la famille afghane, alors qu'en Afghanistan, ce sont les Pakistanais que l'on qualifie un peu péjorativement de « mangeurs de lentille ». Ainsi, les changements causés par l'exil se manifestent autant sous l'aspect pratique que symbolique. Rien n'est plus pareil, même ce que l'être humain ingère a changé. L'alimentation évoque tous les jours le déracinement et l'incapacité de conserver les pratiques traditionnelles. Au quotidien, les requérants se contentent d'approcher au mieux la cuisine d'avant l'exil. Néanmoins, ils ont le sentiment de trahir petit à petit leur propre culture, en glissant vers les habitudes de la société d'accueil, ou plus précisément vers une dénaturation de leurs propres références culturelles.

Les tentatives de maintien des pratiques culinaires sont plus évidentes chez les familles que chez les célibataires, et ce pour plusieurs raisons. Les personnes seules mangent plus facilement « sur le pouce », sans prendre le temps de préparer les repas. Par contre, les mères de famille trouvent le temps de cuisiner plusieurs fois par jour, pour des raisons financières, mais aussi pour transmettre les techniques culinaires aux enfants. Dans le même ordre d'idée, lorsque les enfants se rendent à l'école, ou, le cas échéant, lorsque les hommes travaillent, les horaires permettent aux familles de ne pas perdre les rythmes des repas (sur ce point, l'intégration scolaire des enfants dans la société d'accueil sert à maintenir la cohésion culturelle des requérants). Malheureusement, si leur alimentation demeure régulière, certains enfants souffrent de mauvaise nutrition, plus particulièrement les enfants en bas âge. En effet, les requérants ne connaissent pas toujours le contenu en valeurs nutritives des aliments conditionnés. De surcroît, afin de limiter le budget consacré à l'alimentation, certaines familles utilisent le plus possible d'aliments en conserve au détriment des produits frais. Mise à part la pauvreté de

l'alimentation qu'elle provoque, cette habitude accélère aussi la perte des savoir-faire traditionnels.

Mais l'incapacité de trouver les ingrédients de la cuisine d'origine engendre une seconde conséquence, dont la dynamique inverse est une parade à l'acculturation. Les requérants cherchent à se procurer les produits qui leur manquent dans des magasins spécialisés. Ces magasins sont disséminés dans toute la Suisse. Il faut alors recourir aux relations de réseaux. Un ami de Bâle achète une épice spéciale, une connaissance de Genève peut se procurer une céréale introuvable au Jura. Inversement, une famille va faire ses courses à Berne, et visitera par la même occasion des proches qui vivent dans cette ville. Le réseau le plus typé, celui du commerce de la viande de mouton mentionné plus haut, rapproche les musulmans en exil, quelque soit leur nationalité, bien que ce ne soit pas là sa vocation première.

Cependant, ces déplacements coûtent cher, étant donné la situation financière des requérants. Ils choisissent alors des moments privilégiés pour prendre des repas en commun s'approchant le mieux possible du modèle original, grâce à des ingrédients achetés dans toute la Suisse. Les anniversaires, les fêtes religieuses sont l'occasion de tels repas, au cours desquels tout contribue à la cohésion du groupe d'exilé. Malgré tout, même si elle sert à affermir les liens entre membres de mêmes groupes d'appartenance, ces rendez-vous symboliques et gastronomiques restent ponctuels. Ils jouent le rôle d'une commémoration, qui concrétise encore la limite établie entre la société d'accueil et celle des immigrés.

Pour certaines personnes, le problème posé par la cuisine se pose en termes tout à fait différents, bien qu'il engendre le même résultat. Des femmes, les Somaliennes surtout, disposaient dans leur pays de domestiques et de cuisiniers. En Suisse, elles doivent réapprendre à s'occuper du ménage et à faire la cuisine. Je supposais que ces personnes tendraient plus facilement à adopter la cuisine suisse. L'observation montre au contraire qu'elles tentent aussi à retrouver des mets évoquant les goûts et les saveurs passées. Les changements et les déracinements occasionnés par l'exil incitent à une redécouverte des pratiques culinaires anciennes. Là aussi, c'est l'occasion d'un rapprochement entre les Somaliens du centre et ceux d'autres régions et d'un renforcement de la cohésion culturelle.

Pour conclure sur ce point, qui mériterait une étude à lui seul, plusieurs aspects doivent être mis en évidence. D'une part les pratiques culinaires subissent un changement inexorable, qui ne signifie pas l'adoption de la cuisine du pays d'accueil, mais la dénaturation de la cuisine d'origine. Le processus n'est pas celui du passage d'une cuisine A à une cuisine B, mais d'une cuisine A à une cuisine A', différente de la première à cause du manque des matières de base nécessaires. D'autre part, les « recettes en exil » tendent à devenir habituelles et normales — elles sont même l'occasion de plaisanteries, lorsqu'on les compare avec les plats préparés aux pays. Elles symbolisent en cela une véritable appartenance à une communauté d'exilés bien définie. Enfin, la recherche des ingrédients provenant de la région natale renforce les liens de cohésion et de réseau entre requérants de même origine, et fonctionne comme une stratégie contre l'acculturation.

## **b. L'espace domestique**

Avec du matériel acheté d'occasion dans des brocantes, l'AJADA a aménagé les appartements à moindre frais, ce qui leur donne souvent une allure évoquant les années cinquante. Les pensionnaires ont mêlé à ces meubles leurs propres objets. Le résultat surprend: une nappe africaine tissée à la main recouvre une table en Formica, le drapeau national ou régional se détache sur une tapisserie à fleur, des photos de famille se dressent sur une imposante radio à transistors, des affiches grand format représentant des enfants blonds — qui rappellent les fameuses publicités Benetton — trônent contre le mur, à côté d'une multitude d'images pieuses orthodoxes. Juxtaposés aux objets emmenés du pays d'origine, se trouvent d'autres bibelots typiquement occidentaux. Ce sont souvent des babioles kitsch, qui témoignent des grands symboles de la Suisse et de l'Occident: des saint-bernard en peluche, des chalets suisses, des tours Eiffel en plastique ou des Mickey en verroterie. De plus, de jour comme de nuit, la télévision scintille au milieu de cet environnement hétéroclite.

L'utilisation des meubles trahit aussi la culture des personnes qui les possèdent. Parfois, des guéridons sont disposés à la façon des salons orientaux et ne sont destinés qu'à recevoir la théière. Certaines personnes s'asseyent « en tailleur » sur les fauteuils et les divans, d'autres prennent leur repas par terre, mangent avec les mains, à côté de la table. Celle-ci ne sert qu'à écrire ou à ranger des objets. Dans un salon somalien, les sièges sont disposés tout autour de la pièce. Après avoir désigné le mien, la femme qui m'accueille se place à l'opposé de la pièce. La distance spatiale qui nous sépare contraste avec l'intimité des propos, en leur donnant une importance presque cérémonielle. Les requérants issus de pays chaud supportent difficilement le climat hivernal. Ils maintiennent des habitudes liées à une température élevée, s'habillent légèrement à l'intérieur, surchauffent les appartements et gardent les fenêtres fermées; l'atmosphère m'a fréquemment paru lourde, enfumée, chargée d'humidité. La puéricultrice fait souvent remarquer que cette ambiance n'est pas saine pour les enfants, mais sans succès.

Ces éléments ne témoignent pas d'une acculturation directe. Au contraire, de nombreux comportements et habitudes liés à l'espace domestique témoignent de la force des pratiques anciennes, qui, pour s'imposer, détournent de leur usage occidental les objets les plus usuels. Choisir pour décoration des objets témoignant de l'imagerie typique du pays d'accueil illustre précisément la communauté de valeur qui préexistait avant le départ des requérants, qui ont choisi la Suisse pour leur exil. La manière d'aménager l'espace domestique ne permet pas de dire si les plus valorisés des objets sont ceux qui symbolisent la culture d'origine, ou ceux qui représentent la culture occidentale. La description que j'ai suggérée démontre simplement une sorte de syncrétisme entre éléments culturels différents.

## **c. Espace masculin, espace féminin**

Il est certes assez aléatoire de dresser une typologie de la répartition de l'espace domestique selon le sexe, car nul ne peut observer ce qui s'y passe vraiment lorsque

l'ethnologue à quitté les lieux et que la famille est seule. Mais s'il faut dégager des tendances, il semble que l'espace de la femme soit la cuisine et les chambres des enfants, et celui de l'homme le salon, l'espace commun étant la chambre à coucher. Quant aux enfants, ils évoluent dans tout le centre, aussi bien dans l'appartement et toutes ses pièces que dans les couloirs, le bureau des responsables et les appartements où logent d'autres enfants. Par contre, la répartition des espaces entre espace intérieur et espace extérieur semble plus certaine. L'espace extérieur est celui de l'homme. Son rôle au sein du foyer, à défaut de pouvoir amener un salaire, consiste à gérer les relations sociales avec le monde du dehors. C'est là qu'il mène sa vie propre, qu'il fait des connaissances, ou qu'il sort avec des amis. Il peut aussi y conclure des affaires et écouler les objets qu'il a réparés. L'espace extérieur s'étend jusqu'au salon, qui permet aux hommes de recevoir les amis ou les membres de leurs réseaux. Comme les hommes ne travaillent pas, ils passent leur temps à fumer et boire au salon des heures durant avec des amis, tout en regardant la télévision. Ainsi, l'espace extérieur — et son interface dans l'appartement, le salon — s'impose comme celui du chef de famille. Dans les ménage musulmans, la femme n'y fait guère d'apparitions, sauf si le mari donne son consentement.

Par opposition, l'espace intérieur appartient à la femme. Elle s'occupe de la préparation des repas, de l'éducation des enfants, des tâches ménagères. Lorsqu'elle est mariée, son rôle dans les réseaux n'est pas apparent. Elle n'a pas à prendre en charge la fonction ni l'honneur social du ménage<sup>32</sup>. De plus, les hommes essaient de renforcer leurs prérogatives en confinant leurs femmes à l'intérieur. En observant le va-et-vient entre le centre et le supermarché, il m'a paru que les hommes font les achats seuls ou avec leur femme. L'inverse arrive très rarement, à savoir une femme mariée sortant non accompagnée de son mari. Un Albanais du Kosovo, musulman, est même allé jusqu'à priver sa femme du droit de faire les courses. Il les faisait lui-même, en prétendant que « *les Suisses sont tous des violeurs* », et que sa femme courrait trop de risque à sortir seule (bien que le centre d'hébergement ne se situe qu'à 50 mètres du supermarché Magro). Cette femme ne sort jamais. Une seule fois, elle fit quelques pas dehors, car les responsables du centre ont menacé de la priver d'assistance, si elle ne prenait pas l'air. Après avoir attiré l'attention en criant jusqu'à ce que les responsables l'aperçoivent par la fenêtre, elle est rentrée. Elle avait obéi. A ma connaissance, elle n'est plus ressortie. Ce cas est certes extrême; mais il révèle une tendance bien réelle.

L'occupation de l'espace et les tâches au sein du ménage traduisent le maintien des structures anciennes et la permanence des rôles. Cette organisation se renforce peut-être du fait que l'homme reste inactif, et tente de revaloriser sa position en rigidifiant les

---

<sup>32</sup> Cependant, selon les responsables de centre, les femmes auraient beaucoup d'influence sur les décisions prises par leur mari. J'ai aussi remarqué que les hommes se retirent pour discuter avec leur femme, lorsqu'il faut prendre une décision. Bien que je ne comprenne pas leur langue maternelle, ils préfèrent délibérer dans une autre pièce que celle où se déroule l'entrevue. L'hypothèse serait alors qu'hommes et femmes jouent tout deux un rôle égale dans les prises de décision, mais que l'homme s'en fait le porte-parole, d'où son image sociale de décideur. Il semble que cette remarque soit en particulier valable pour les requérants musulmans.

fonctions de chacun. Il cherche à souligner ses responsabilités sociales et son souci de l'honneur. Le comportement de l'homme semble avoir comme but de palier le risque d'une perte d'identité. Si cette situation — l'inactivité de l'homme — persistait à long terme, elle pourrait représenter un facteur d'acculturation, dans un sens de renforcement des stéréotypes culturels, non remplacés par de nouvelles pratiques. Ce processus, lorsqu'il est une parade à la dévalorisation, comporte le danger de se renforcer au cours des années.

Je n'ai pas étudié l'influence à long terme du statut de la femme occidentale sur les requérantes. Il semble que l'acculturation demeure faible pendant la période écoulée entre l'arrivée des familles en Suisse le moment où les requérants d'asile déboutés doivent quitter le pays. Mais les femmes sont sensibles au statut des Occidentales, à leur liberté et leur image sociale, au fait qu'elles puissent travailler sans contrainte, et se mouvoir à leur aise dans la société. Cette image pourtant est contrebalancée par les critiques que formulent les requérantes à leur égard: elles blâment vivement le rôle « indigne » des femmes occidentales qui se montrent en tenue légère dans les publicités télévisées — nous verrons que la télévision est l'informatrice privilégiée des requérants sur la société occidentale. Mais le fait de n'avoir pu rencontrer les femmes musulmanes en l'absence de leur mari rend difficile l'étude de leur perception de la femme suisse

#### **d. Les comportements religieux**

Dès le début du mois de décembre, la presque totalité des familles de requérants avaient orné leur salon d'un arbre de Noël en tous points conforme aux traditions chrétiennes. Selon la somme d'argent consacrée à cet achat, certains étaient artificiels et dotés de guirlandes clignotantes, d'autres naturels, mais multicolores. Si cette coutume est traditionnelle pour les quelques familles de requérants chrétiens, elle l'est moins pour les musulmans. Est-ce dire que l'acculturation a atteint des extrêmes dans le domaine religieux, jusqu'à la conversion ?

Cette imagerie était présente parfois dans la société d'origine, surtout dans les grandes surfaces, avec une symbolique liée à la consommation. En Suisse, il s'agit d'une manière de marquer une fête partout présente dans la société d'accueil, en particulier dans les écoles. Les enfants requérants, par conformation aux camarades suisses et aussi par plaisir, ont convaincu leurs parents d'acheter le fameux sapin de Noël. La fête a été parfois l'occasion de leur offrir des cadeaux. Les requérants expliquent leur comportement en disant qu'ils voulaient faire plaisir aux enfants, afin qu'ils ne se sentent pas différents ou rejetés par leurs camarades de classe. Il s'agit donc d'un acte ponctuel de conformation sociale, qui ne touche pas la profondeur des sentiments religieux.

Les comportements religieux des requérants d'asile échappent à l'observation directe. Quelques indices cependant laissent transparaître la religiosité de certaines personnes. L'appartement de la famille soudanaise, pour prendre le cas le plus évident, est « *une véritable cathédrale* », selon l'expression d'une responsable du centre. Nous avons vu plus haut que cette famille orthodoxe a quitté le Soudan pour fuir l'intégrisme

musulman. Chaque regard que pose l'observateur, tant sur les objets de l'appartement que sur les membres de la famille, rappelle que la religion constitue le premier motif de leur exil. Les parois sont couvertes de photos du pape ou d'autres dignitaires, de prières orthodoxes en langue arabe, d'images pieuses, de chapelets patinés par l'usage. Sur la bibliothèque, des livres saints sont soigneusement disposés, à côté d'objets de culte. Parents et enfants porte des pendentifs religieux, leur peau est ornée de tatouages dont les motifs certifient de leur appartenance à la religion orthodoxe. A plusieurs reprise, la femme m'a reçu en s'excusant de l'absence momentanée de son mari: « *Il est en train de faire ses prières* ». A Noël, une crèche confectionnée par le père de famille couvrait presque toute la commode.

Les conversations se concentrent sur les pressions subies pour qu'ils abandonnent leur religion et se convertissent à l'islam, sur leurs proches qui risquent la déportation par les intégristes musulmans. A mes questions, portant sur la différence entre leur manière de pratiquer en Suisse et au Soudan, les requérants donnent toujours la même réponse: « *Nous voulons habiter à Genève, pour pouvoir suivre les cérémonies religieuses dans une langue que nous comprenons* ». Fréquenter l'église catholique du village ne les satisfait pas, bien qu'ils s'y rendent quelquefois. Cette famille cherche à tous prix une liberté religieuse complète et les moyens de témoigner socialement sa foi, au sein d'une communauté de même religion. Malgré qu'ils ne subissent plus de risques physiques, leur attitude trahit une insatisfaction: la persécution a fait place à une impossibilité de pratiquer leur religion selon leur désir, à cause de l'arbitraire de l'administration qui les a placés à l'écart de l'Eglise orthodoxe arabe.

D'autres familles ont suivi un itinéraire tout à fait différent. La famille afghane, par exemple, a effectué un parcours social et professionnel totalement laïque. La religion n'intervient en rien dans les causes de son exil. Aucun signe apparent ne trahit de pratiques ou de croyances religieuses. Mais souvent des murmures de prière psalmodiée parvenaient de la pièce adjacente: la femme de mon interlocuteur récitait ses prières, accompagnée de leur petite fille. Le père m'a alors montré un exemplaire du Coran, qu'il tenait à part, dans une armoire, précieusement enveloppé d'une pièce de tissu blanc. Il m'a expliqué qu'ils ne pratiquaient pas en Afghanistan. Non qu'ils fussent athées, mais ils n'accordaient pas d'importance aux démonstrations de foi, et ne récitait que très rarement les prières.

En Afghanistan, ils ne respectaient pas le jeûne du ramadan. En Suisse, durant les entrevues qui se sont déroulées pendant le ramadan, le thé qu'ils préparaient n'était pas sucré, un sucrier restant néanmoins à ma disposition sur la table. Ils avaient décidé d'observer le jeûne. Cependant, bien que les faits le démontrent, le père contestait mes taquineries, selon lesquelles l'exil l'aurait rapproché de ses racines religieuses. Il a tenté d'expliquer scientifiquement leur attitude en expliquant ce que le ramadan permettait ou interdisait, en vantant surtout les mérites thérapeutiques du jeûne, conseillé par tous les médecins. Il prétendait « *vouloir se baigner dans les racines populaires de sa culture, à titre d'expérience* ». Il a pris soin de m'expliquer encore qu'il n'était pas un *mohâdjer* (en arabe, « réfugié » au sens religieux, relatif au refuge du Prophète Mohammed à Médine)

mais un *panâ-hânda*, c'est-à-dire littéralement, en persan, un « demandeur d'asile », sans connotation religieuse<sup>33</sup>.

Ce requérant a certainement raison lorsqu'il dit vouloir retrouver ses racines. Mais le fait-il uniquement à titre d'enrichissement personnel ? Où est-ce un moyen de renouer avec une identité, un groupe d'appartenance ? Mise à part sa foi et son sentiment religieux, que lui seul peut juger, cette redécouverte de l'islam joue deux rôles dans l'exil. D'une part, il permet à cette famille de consolider *a posteriori* la cohérence de son choix, c'est-à-dire d'avoir quitté un gouvernement laïc en terre fortement musulmane. D'autre part, il autorise un rapprochement avec la communauté afghane du Jura et de la Suisse, qui, elle, est fortement soudée religieusement.

Si la religion joue le rôle, comme le mot l'indique, de facteur de cohésion, cela se passe surtout de manière indirecte. En effet, je n'ai jamais vu ni entendu dire que des requérants de familles différentes se réunissent pour accomplir ensemble leur dévotion. En l'absence de mosquée ou d'autres lieux de culte, chacun s'acquitte de ses devoirs religieux seul ou en famille. Par contre, les requérants de même religion se réunissent très souvent à l'occasion des fêtes religieuses. Le début ou la fin du Ramadan, les différentes Pâques, les fêtes de saints ou de prophètes, tous les temps forts du calendrier religieux servent de prétextes à la réunion des membres de la communauté en exil, pratiquants ou non. Les requérants originaires d'ex-Yougoslavie, qui n'affichent pas une dévotion particulière, ne manquent pas non plus de marquer les fêtes religieuses en invitant des amis, ou en se rendant chez des proches pour un ou plusieurs jours.

Parallèlement, on m'a souvent demandé de ne pas venir le vendredi: « *Pour nous, vendredi, c'est comme dimanche* ». A l'inverse, des musulmans m'ont invité spécialement le vendredi: « *Venez le vendredi, parce que chez nous, c'est fête, alors on aura quelques amis, vous pourrez les connaître* ». Le vendredi n'est pas un jour comme les autres. En l'absence d'un rythme marqué par la semaine de travail et le week-end de repos, le calendrier religieux a repris une importance apparente dans le rythme des activités hebdomadaires. C'est ce jour-là, de préférence, que l'on invite des amis. Certes, le fait que les responsables du centre ne travaillent pas le lendemain y est aussi pour quelque chose: bien souvent, le fait d'être musulman n'ôte pas certains penchants pour l'alcool.

Toutefois, ces festivités réunissent des personnes qui ont en commun des critères d'appartenance autres que la religion, en particulier la langue et la nationalité. Autrement dit, le lien religieux n'est pas à lui seul un ciment suffisamment fort pour justifier un rapprochement au-delà des différences ethniques ou linguistiques. A ma connaissance, aucun Turc ni Afghan ne s'est rendu chez des Yougoslaves à l'occasion d'une fête musulmane. De même, les deux familles chrétiennes, orthodoxe et arménienne, ne se joignent pas lors des fêtes telles que Noël ou Pâques. Les personnes qui se rassemblent pendant les fêtes religieuses le font selon les critères de proximité présentés plus haut. On ne peut donc pas parler d'un sentiment d'appartenance à une vaste communauté des croyants, à l'image de l'*Umma* dans le monde musulman. De la

---

<sup>33</sup> Voir à ce propos Centlivres 1988.

même manière, la cohabitation des jeunes filles tamoules dans le même appartement ne crée pas de problème, bien qu'elles pratiquent des religions différentes (deux sont bouddhistes, une catholique et une hindouiste). Pour elles aussi, les autres critères d'appartenance, la langue, la nationalité, et le fait que toutes les quatre viennent en Suisse pour rejoindre leur fiancé, crée l'acceptation mutuelle et une identité commune.

Ainsi, dans le domaine des pratiques religieuses, les requérants d'asile tentent de conserver ou de retrouver les comportements exigés par leur culture. Les actes de dévotion se font en privé, et l'appartenance à un réseau autorise la manifestation sociale des rites. Le fait de ne pas pratiquer de religion ne découle pas du contexte permissif de la société d'accueil — sa tolérance ou sa réputation d'athéisme — mais d'un choix déjà effectué dans la société d'origine. Au contraire, le phénomène inverse est visible dans plusieurs cas. La religion est vécue par certaines familles comme une valeur refuge, dont les pratiques témoignent de l'appartenance culturelle, voire d'une redécouverte de la culture native et d'un renouvellement de l'identité culturelle.

Même lorsqu'ils ne pratiquent pas, les requérants critiquent souvent la religiosité locale. De nombreuses remarques montrent qu'ils ne partagent pas les attitudes constatées chez les Suisses. Certains se disent choqués par des images publicitaires qui dévoilent la nudité des femmes, par la liberté des mœurs qui témoigne de l'irrespect de l'éthique religieuse. D'autres sont étonnés de voir si peu de monde aux offices religieux et aux enterrements dans le village. La drogue, le sida, la délinquance juvénile sont imputés à la trop grande permissivité des mœurs occidentales, elle-même due à une baisse de la ferveur religieuse. La religion n'est pas perçue par tous comme un élément nécessaire à l'individu, mais elle demeure implicitement un garant de l'ordre social. L'observation de la société d'accueil aboutit à une dépréciation de la culture hôte, au profit de la société et de la culture d'origine. Ce phénomène n'est pas typique au domaine religieux, on le constate dans d'autres secteurs. Il s'agit avant tout d'une réponse aux conditions particulières de la vie en exil et de la condition de requérant d'asile<sup>34</sup>.

## 2. L'ÉDUCATION DES ENFANTS

Les enfants représentent plus de la moitié de la population du centre (53%). Quelques-uns sont nés en Suisse, mais la plupart ont fait le voyage avec leurs parents. Ils viennent fréquemment au bureau des responsables, pour chercher leur compagnie, faire corriger leurs devoirs, ou courent dans les couloirs, par groupes, en utilisant tantôt leur langue maternelle, tantôt le français, leur *lingua franca*. Les enfants offrent peu de prise aux questions de l'ethnologue. Ils ne se plaignent pas, disent qu'ils sont bien en Suisse, qu'ils étaient bien dans leur pays, puis continuent à colorier leur dessin. En les écoutant, en les voyant jouer en grappes mélangées, j'avais parfois le sentiment que les problèmes de leurs parents n'existaient pas chez eux.

---

<sup>34</sup> Voir le chapitre consacré aux parades et aux stratégies identitaires.

Néanmoins, leur avenir se joue en Suisse. En les éduquant, les parents visent trois buts principaux. Ils cherchent d'abord à transmettre leur propre culture, mais ils tentent aussi de leur procurer les moyens d'une bonne intégration en Suisse, ainsi que des connaissances utiles en cas de retour dans le pays natal. Ces trois objectifs sont toujours explicitement formulés, quelque soit l'âge des enfants. Ils apparaissent en théorie clairs et distincts, mais leur concrétisation suscitent des problèmes et des difficultés inattendues. Beaucoup de parents se sentent atteints dans leurs compétences et leurs responsabilités, car les moyens leur manquent de donner aux enfants l'éducation souhaitée.

### **a. Transmission de la culture**

On a vu que les parents cherchaient à rester aussi proches que possible de leur système culturel. Ils parviennent à maintenir des pratiques et à conserver des traits culturels, parce qu'ils gardent à l'esprit le modèle original, auquel ils peuvent se conformer. A partir de ce modèle, ils parviennent à juger les écarts occasionnés par la vie en exil. Le problème se pose en termes tout différents lorsqu'il s'agit de transmettre ce modèle culturel aux enfants. Deux obstacles principaux les entravent. Le premier provient tout simplement de l'absence d'objets et de moyens matériels nécessaires à la transmission des techniques et du savoir-faire traditionnels. La seconde découle de l'absence partielle de personnes de même culture, par qui, dans toute société, est transmise une partie de l'éducation: les maîtres d'école, la famille élargie, des membres du clergé, etc. Autant de personnes qui matérialisent la force et la cohésion sociales et donnent corps aux normes et aux valeurs.

#### **• La culture matérielle**

Le problème se pose sur le plan matériel d'abord, où les requérants d'asile doivent composer avec ce qu'ils ont à disposition. Pour saisir dans le détail le problème de la transmission des pratiques culturelles, il aurait fallu suivre une famille plusieurs semaines à chaque instant, et connaître parfaitement sa culture d'origine. Hélas, je ne peux pas prétendre l'avoir fait. Cependant, quelques exemples, souvent mis en avant par les requérants, permettent d'esquisser la situation et d'en comprendre le processus.

Les parents tentent de procurer aux enfants une connaissance élémentaire de leur culture et de leur pays natal, ou, le cas échéant, d'entretenir et d'améliorer celle qu'ils ont donnée avant le départ. Cette connaissance est nécessaire à l'entente et à la complicité entre les deux générations. « *Il est certes difficile de préserver et de maintenir vivantes les différentes expressions culturelles (littérature, musique, graphisme, vêtements, cuisine) du pays d'origine, mais il a été démontré au moins chez les enfants d'immigrés, que les enfants ont un meilleur développement dans la mesure où ils connaissent et valorisent leurs racines culturelles (et où celles-ci sont valorisées)* » (Jésu 1983: 77). Mais en Suisse, l'acquisition de la connaissance du pays d'origine se fait toujours par une voie indirecte. Lorsque les requérants veulent enseigner des rudiments de géographie et d'histoire de leur pays, ils sont contraints de le faire à l'aide de photographies emportées du pays

d'origine, d'illustrations tirées de revues, ou des reportages visibles lors des journaux télévisés. Comment ne pas perdre tous ces petits riens qui font l'originalité d'un pays: la façon de marchander, de s'habiller, les odeurs, le climat ? Les parents craignent en priorité que leurs enfants soient un jour des étrangers dans leur propre pays, si toutefois ils y retournent.

L'enseignement écrit de la langue maternelle constitue un autre problème souvent difficile à résoudre. Les familles de langues tamoule, arabe ou persane ne possèdent pas de manuel de premier niveau rédigé en langue maternelle, ou, dans certains cas, leurs membres sont analphabètes. C'est une barrière non seulement à l'apprentissage de la langue et de la littérature, mais aussi à l'intégration future de l'enfant, au moment où la famille retournera dans son pays. L'enfant, en deux ou trois ans passés en Suisse, a pris un retard considérable sur le programme scolaire, malgré qu'il ait appris le français. En plus, s'il ne sait pas écrire l'arabe ou le tamoul, que va-t-il devenir, quel travail va-t-il trouver ? L'apprentissage et la connaissance des objets quotidiens propres à la culture d'origine s'en trouvent compromis. Sur un autre plan, la fréquentation des camarades suisses fait naître chez les enfants des désirs nouveaux — jouets, bandes dessinées, vêtements — que les parents ne parviennent pas à contenter par manque d'argent. En ce qui concerne l'alimentation, les mères doivent se contenter de transmettre les techniques culinaires de manière approximative. Les accessoires de cuisine sont différents. La cuisinière électrique ne permet pas de transmettre les techniques traditionnelles de cuisson du pain ou d'autres mets. Dans ce domaine encore, l'apprentissage des goûts et des saveurs demeure très aléatoire, car les matières premières disponibles en Suisse — pour un faible pouvoir d'achat — ne ressemblent pas à celles du pays.

Le nouveau contexte matériel n'autorise donc pas la transmission idéale des pratiques culturelles. Les enfants ne reçoivent dans ce domaine qu'une éducation partielle. Mais ils s'ouvrent aux nouveautés que propose la société d'accueil. Par leur intermédiaire, la culture de la société hôte fait une percée dans la sphère familiale<sup>35</sup>.

- **Absence de la famille élargie et transmission des valeurs culturelles**

Le problème de l'absence de la famille élargie se pose en termes cruciaux. Les requérants mettent en évidence ce problème par la négative, c'est-à-dire en critiquant les valeurs familiales occidentales. Un Afghan par exemple m'a dit avec un air de grande sincérité: « *Je sais que je ne retournerai jamais chez moi, et j'aime la Suisse. Mais je ne me sentirai jamais suisse. Je ne comprends pas les Suisses. Ce qui me choque le plus, c'est votre notion de la famille. Quand je vois quels rapports vous avez avec vos familles, je me sens profondément afghan, je me sens fabriqué par une autre culture* ». Il n'arrivait pas à concevoir que les jeunes suisses quittent leurs parents très tôt, qu'ils restent célibataires et voient leurs frères et sœurs une ou deux fois par mois, sans parler des oncles, des

---

<sup>35</sup> Voir le point c de ce chapitre.

tantes ou des grands-parents, qui, en Suisse, appartiennent rarement au noyau familial. Les parents estiment que la famille nucléaire (qui correspond à leur situation en Suisse) est trop artificielle pour être idéale. Elle restreint la diversité de l'éducation. Ils déclarent souvent que l'équilibre des leurs enfants s'en trouve menacé. Ana Vasquez (1983 : 56) constate le même problème chez les exilés chiliens en France: « *Dans un premier temps, l'exil a signifié pour les femmes la perte brutale de la famille, ressentie d'autant plus qu'elles se retrouvaient dans un environnement inconnu. En Amérique latine, la famille élargie constitue un réseau de protection, de conseil mais elle est surtout l'institution destinée à entretenir et à reproduire les normes et les rôles* ».

Les parents se sentent démunis et isolés: la culture n'est pas l'apanage d'une famille uniquement, elle résulte de l'échange entre les membres d'un groupe. Il arrive que des membres de la famille aient également demandé l'asile en Suisse. Mais ils logent souvent dans des centres trop éloignés pour qu'ils puissent rencontrer régulièrement les requérants de Courrendlin. Les parents regrettent que cet éparpillement restreigne les liens familiaux et sociaux de l'enfant. Dans le centre, seul les Yougoslaves disposent d'un réseau de proximité. Les parents placent les enfants chez des voisins à diverses occasions, lorsqu'ils veulent sortir seuls par exemple. Les autres requérants sont contraints de s'occuper eux-mêmes en permanence de leurs enfants. En général, ils déclarent laisser leurs enfants se rendre auprès des autres familles du centre. Mais en réalité, ils craignent la promiscuité avec des membres de cultures différentes: « *ça va s'ils vont jouer au bureau, ou dehors. Mais chez des autres familles, ce n'est pas la même chose. Ils n'ont pas les mêmes habitudes* ». De telles paroles reviennent très souvent dans la bouche des parents. Ils soulèvent la difficulté d'assumer seuls la transmission des valeurs qui leur sont chères, et cherchent à multiplier les références culturelles à disposition de leurs enfants, afin d'obtenir la diversité nécessaire à l'acquisition de la culture. Dans ce but, spontanément ou volontairement, ils confient souvent leurs enfants à des « oncles » ou des « tantes », des amis de même appartenance, domiciliés en Suisse. A nouveau, les personnes qui n'appartiennent pas à un réseau dense et facilement accessible sont désavantagées, et craignent que leur solitude ne pèse aussi sur leurs enfants.

A part la famille élargie, les requérants ne formulent pas explicitement ce qui leur manque le plus pour éduquer leurs enfants de manière optimale. Plutôt que des personnes précises, ce sont des rôles, des fonctions: les enseignants, l'école et ses méthodes traditionnelles — celles auxquelles les parents sont accoutumés — les membres du clergé, etc. En un mot, les représentants des institutions de la société d'origine. Comment transmettre des valeurs sans pouvoir les mettre en pratique, sans baigner dans l'univers culturel et les institutions qui leur correspondent ? Hors de leur contexte social ancien, les parents craignent d'offrir un mauvais exemple à leurs enfants. Ils sont tout à fait conscient du fossé qui sépare leur discours de leurs actes. Si le plaisir de retrouver les siens peut être exprimé, comment peut-il être transmis ? De même, les filles voient leur mère travailler au foyer. Mais les pères restent inactifs et ne gagnent pas d'argent. Quelle image les enfants en garderont-ils ? Que disent-ils à leurs camarades de classe ? Autant de questions que les parents me posent fréquemment. De plus, les modèles parentaux ne sont pas intégrés de façon stable, surtout pour les

enfants en bas âge qui n'ont pas connu suffisamment longtemps leurs parents en situation hors-exil. D'autre part, la fragilisation psychologiques des parents en exil sape les valeurs rassurantes que les parents doivent représenter (Jésu 1983). Les enfants ressentent fortement la dévalorisation que subissent leurs parents, et particulièrement la perte du rôle actif du père. Bien que cette dévalorisation ne soit jamais explicitement énoncée, elle n'en demeure pas moins quotidienne dans l'espace du centre<sup>36</sup>.

## b. Scolarisation

Les maîtres d'école jouent un rôle majeur dans l'éducation des enfants. L'école est obligatoire en Suisse, tous les enfants, quelle que soit leur origine, ont droit à la même formation et la même éducation. Les enfants du centre en âge d'être scolarisés fréquentent donc les classes de Courrendlin. Ce sont tous des musulmans. L'enseignement du français est bien sûr la première tâche à laquelle s'attellent les enseignants. Les très jeunes enfants, s'ils ont passé un an ou plus en Suisse, parviennent à se hisser au niveau des élèves suisses sans trop de difficultés. Par contre, ceux qui arrivent en cours d'année scolaire sont placés dans les classes selon leur âge et leurs connaissances du français, dont dépendent évidemment leurs résultats scolaires. Les enseignants notent leurs travaux selon la même échelle que les Suisses, en tenant compte du fait qu'ils sont « *en cours d'apprentissage de la langue* ». Le système scolaire prévoit des cours d'appui, afin que les enfants puissent acquérir le niveau nécessaire pour suivre les leçons. Jusque là, « *à quoi sert leur présence dans les leçons d'histoire, de géographie, de sciences naturelles, d'histoire biblique, et forcément de français ? Ça fait un sacré paquet: pour la cinquième année, sept leçons de français, une d'histoire biblique, une d'histoire, deux de géo, une de sciences, ça fait douze leçons. Autant de leçons où ils sont à côté de la plaque* » déclare un enseignant. Actuellement, chaque enfant reçoit deux heures d'enseignement spécial de français, jusqu'à concurrence d'un nombre déterminé. De nombreux professeurs estiment que c'est « *nettement insuffisant* », ils préconisent un apprentissage intensif de la langue, avant que l'enfant ne fréquente les cours mentionnés ci-dessus. Pour répondre à une critique qu'a soulevée cette proposition, mon informateur ajoute qu'« *à raison de deux ou peut-être même trois leçons par jour, on ferait du français de manière très intensive, et le reste du temps les enfants iraient rejoindre les classes normales à un autre niveau. Eh bien, il y aurait déjà un début de socialisation. On ne ferait pas de ces classes des ghettos* ».

La socialisation de l'enfant constitue le deuxième problème que doivent résoudre les enseignants. Effectivement, tant qu'il ne possède pas bien la langue française, l'enfant court le risque non seulement de devenir le dernier de classe, mais aussi de ne pas parvenir à se lier à ses camarades. L'âge joue un rôle capital dans les facteurs de socialisation. « *Les petits sont peut-être moins coincés que ceux qui sont en pleine adolescence. A cet âge, c'est la catastrophe généralement [...]. [Ils sont] très réservés, peureux, craintifs, alors eux ont de la peine à avoir le contact. Et aussi de la peine à l'obtenir, parce qu'on a le même comportement de la part de nos adolescents, c'est toute la*

---

<sup>36</sup> Voir chapitre sur l'identité attribuée.

*problématique liée à l'adolescence. Ils sont coincés dans tout* ». A ce niveau-là, le rôle de l'enseignant est absolument déterminant. L'enseignant tente de « repérer le plus vite possible un côté positif de chaque gamin [qu' il pourra] toujours mettre en évidence, dès que possible, vis-à-vis des autres ».

Lorsque le professeur parvient à souligner les qualités de l'enfant requérant, le tour est joué, ses camarades suisses n'ont plus de réticence à l'accepter au sein de leur groupe. Ce peut être le fait que l'enfant requérant parle une langue que les élèves suisses ne connaissent pas, comme un jeune Somalien qui parlait l'anglais: « *Les autres, quand ils ont vu qu'il parlait l'anglais, ils étaient, heu..., « baba' »*, ou d'un autre qui excellait dans les percussions africaines: « *à un autre moment, on a fait un travail sur les percussions africaines,... si on remonte assez loin dans le temps, ça vient d'Afrique, et puis ce gars, d'après ces racines et tout, il s'est senti à l'aise, et j'ai beaucoup de matériel de la fanfare et tout: conga, etc. J'ai montré un coup comment ça se tape. – Tu veux essayer ? Tout de suite à l'aise. Un coup de rire... parce qu'il a vraiment le physique de l'emploi* ».

Après être parvenu à créer le contact entre les enfants, les relations deviennent très faciles. Il avoue que son rôle consiste à montrer que « *les différences peuvent rapprocher, et non pas toujours séparer* ». Dans les faits, les enseignants des écoles de Courrendlin semblent avoir réussi, si l'on en croit les parents d'élèves suisses et les responsables du centre. Proportionnellement les querelles entre enfants requérants et suisses ne sont pas plus nombreuses qu'entre suisses. Et si certaines se déclenchent, ce n'est pas à cause d'une forme de racisme. Il s'agit simplement d'une dispute d'enfants. Une seule fois, on m'a rapporté que le grand Mohammed avait pris parti pour son petit frère et avait frappé un camarade plus âgé. Mohammed s'est excusé, sa mère a fait de même auprès de la famille, et tout s'est arrangé.

Si la socialisation des garçons paraît assez facile, il n'en va pas de même pour les filles. Les filles ont plus de problèmes scolaires, elles apprennent plus laborieusement, et surtout, elles sortent rarement du logement familial pour jouer avec des camarades de classe. Alors que Mohammed paraît être, pour l'enseignant qui me parle, un modèle d'intégration, ses deux sœurs incarnent la situation inverse: « *Des jeunes filles qui ont des problèmes et qui ne sortent pas du logement de leurs parents* ». Les garçons occupent souvent leurs loisirs en sortant, en faisant des promenades en vélo, ou en jouant avec des copains: « *Il y en a beaucoup qui jouent au basket sur une place toute neuve ici. Ils passent l'après-midi à faire du basket, mais les filles on les voit jamais. Quand l'école est finie, vouf !... direction maison, on les revoit plus. On les voit nulle part ailleurs [qu'à l'école]* ».

A ma question sur les résultats scolaires des filles, la réponse de l'enseignant est éloquente: « *avec les filles, c'est beaucoup plus difficile* ». L'enseignant pense qu'il faut expliquer la différence entre le comportement des garçons et celui des filles par les valeurs qui découlent de la religion des parents. C'est une hypothèse à vérifier. Dans le cas ci-dessus, il apparaît que la mère, musulmane, exige que ses deux filles participent aux tâches ménagères au détriment de leur formation scolaire, et qu'elles s'occupent de leur frère handicapé. Une responsable m'a dit un jour: « *on a inscrit Mariam au cours de soutien, comme ça, elle passe au moins quelques heures de plus avec ses copines, pour qu'elle*

*reste pas toujours dans l'appartement* ». Dans nos entrevues, la mère en question m'a toujours parlé de l'avenir de son fils aîné, mais jamais de ses filles, bien qu'elle ait elle-même mené son cursus scolaire jusqu'à l'université. Dans le cas de cette famille, il semble que l'avenir du fils aîné soit beaucoup plus important que celui des filles. Peut-on généraliser ce jugement aux autres enfants ? Cela paraît périlleux car mon échantillon n'est pas assez représentatif. Il s'agit malheureusement du seul cas où les enfants arrivent en bout de scolarité obligatoire et que les choix quant à leur avenir deviennent cruciaux. Les autres sont plus jeunes et fréquentent les classes de premières années. Le souci de leur avenir et de leurs performances se pose en termes moins aigus. Malgré tout, les parents, dans les situations quotidiennes, semblent valoriser plus intensément les résultats scolaires des garçons que ceux des filles. Pour avoir plusieurs fois corrigé les devoirs de quelques enfants, il m'a semblé que les garçons rencontrent effectivement moins de problèmes. Les contacts entre enseignants et parents requérants, qui pourrait déboucher sur un début de solution à ce problème, restent rare. Bien qu'ils y soient toujours invités, les parents ne se rendent pas aux réunions de parents d'élèves (à cause de cette absence, la communication entre enseignants et parents se fait par l'intermédiaire des responsables du centre).

### **c. Relations sociales et intégrations des enfants**

Généralement, les parents sont bien incapables de suivre la formation scolaire de leurs enfants. Ce qu'apprennent les enfants à l'école échappe totalement à la plupart d'entre eux, à cause des problèmes de langue et de culture. Les parents, par exemple, ne sont pas sensibilisés aux méthodes d'enseignement occidentales. Ils voient en conséquence un pan de l'éducation leur échapper complètement. Les enfants évoluent alors dans deux mondes tout à fait différents, qui s'inscrivent dans des sphères de compétences distinctes: celle des parents, dans laquelle est transmise la culture d'origine, et celle de l'univers scolaire, où l'enfant baigne dans la culture de la société d'accueil. Pour Selim Abou, les « *filles et fils d'immigrés [...], à moins qu'ils n'aient fréquenté exclusivement une école de la communauté ethnique et qu'ils ne soient limités dès l'enfance à des camarades issus de la même communauté, ne peuvent plus jouir du compromis que permet l'acculturation partielle. Partagés dès l'enfance entre l'école et la maison, la société d'accueil et le groupe ethnique, ils sont acculés à intérioriser les deux codes culturels en présence et le conflit qui résulte de leur rencontre* » (Abou 1981 : 58). « *Les enfants se retrouvent alors « coincés » entre leur propre expérience relativement favorable d'intégration (à l'école, à la garderie, avec leurs camarades de jeux) et les réactions défavorables de leurs parents. [...] L'enfant risque alors d'apparaître comme exilé au sein de sa propre famille* » (Jésu 1983 : 76).

Les enfants de requérants vivent ce processus. Mais le résultat de cette dynamique n'est pas encore clairement visible, et cela pour deux raisons. D'une part, le temps passé en Suisse n'a pas encore permis son accomplissement, et d'autre part les parents imposent un frein à ce mécanisme, consciemment ou non: ils tentent de limiter autant que possible les contacts de leurs enfants avec des camarades qui n'appartiennent pas au même groupe d'appartenance. Les Suisses tout d'abord: chaque jour, quand ils rentrent de l'école, les enfants accompagnent leurs copains et copines suisses jusqu'à leur

maison, s'ils habitent sur la route du centre. Mais jamais ils ne pénètrent chez eux, même s'ils y sont invités pour le goûter. Les parents exigent que leurs enfants rentrent immédiatement après les cours. Les responsables ont aussi observé que les enfants du centre ne se rendent jamais aux invitations d'anniversaire. Les parents ne les autorisent pas à se joindre à leurs camarades en dehors des heures de classe. Avec une étonnante cohésion, ce comportement touche tous les parents du centre (la seule exception serait peut-être la pratique du sport). Les parents suisses s'étonnent de ces refus systématiques. Les membres du groupe CRAC (Centre Rencontres Arts Créativité), qui cherchent à créer des contacts entre les habitants de Courrendlin et les requérants, ont aussi remarqué que les jeunes requérants ne répondaient pas aux invitations de leurs propres enfants. Questionnés à ce sujet, les parents requérants répondent évasivement: ils apprécient l'hospitalité des familles suisses envers leurs enfants, ajoutent que les Suisses sont très gentils, mais qu'ils ne veulent pas les déranger.

De la même manière, cette attitude se retrouve entre requérants de nationalités différentes. Bien sûr, les parents tolèrent que leurs enfants jouent avec les autres, au-delà de l'appartenance ethnique — il n'est pas possible de faire autrement, vu l'exiguïté du centre. Mais dans la mesure du possible, ils préfèrent que leurs enfants ne côtoient que des enfants de même appartenance. La contrainte s'exerce plus fortement sur les filles que sur les garçons, considérés comme moins malléables. Ils expliquent leur comportement en évoquant la crainte que leurs propres enfants n'apprennent une langue étrangère indésirable (donc toutes sauf le français). Ils citent aussi le manque d'hygiène des autres enfants, le fait qu'ils sont mal éduqués, qu'ils ne connaissent pas les bonnes manières, qu'ils sont trop ceci ou trop cela. Un jour par exemple, durant une entrevue, une responsable vint se plaindre auprès du père de famille afghan chez qui je me trouvais: sa fille lançait des peaux de banane dans l'escalier. Une fois la responsable partie, il m'explique que jamais sa propre fille n'aurait pu faire une telle chose. Au contraire, les Afghans ne s'adonnent pas à ce genre de plaisanterie. Ce devait sûrement être un enfant yougoslave, car ils sont turbulents et batailleurs. Puis il a fait rentrer sa fille, afin qu'elle ne prenne pas ces mauvaises habitudes, sans même lui demander si elle était l'auteur du « délit ».

Les parents étendent aux enfants leur stratégie d'isolement, dont le but est d'éviter une trop grande déperdition de leur culture. Une autre raison, sous forme d'hypothèse, pourrait expliquer ce comportement. Les parents se sentent en situation de concurrence face à leurs enfants. Ces derniers s'adaptent et s'intègrent beaucoup plus harmonieusement à leur nouvel environnement. Ils apprennent le français plus rapidement, et le parlent souvent mieux que leurs parents. Leurs liens sociaux ne se limitent pas aux réseaux des parents. Ils cherchent des contacts avec toutes les personnes qui vivent dans le centre, qu'ils soient responsables, requérants, adultes ou enfants. Leur volonté d'intégration témoigne d'un esprit de découverte, qui ne s'encombre pas de la volonté de perpétuer une identité déjà constituée. En outre, le caractère obligatoire de la scolarisation permet aux enfants de trouver leur place dans la société, la loi les considérant comme égaux aux Suisses. La fréquentation de l'école leur fournit une activité quotidienne et valorisante, identique à celle de leurs camarades suisses, et de surcroît leur offre des possibilités d'avenir. Au contraire, en vertu de leur

statut social et légal en Suisse, les parents sont privés des activités et des droits que possèdent les Suisses. En bref, là où les parents voient contrainte, inactivité et absence d'avenir, les enfants trouvent plaisir, occupation et débouchés futurs.

Finalement, le comportement des parents vis-à-vis des enfants se trouve en porte-à-faux avec les aspirations qu'ils formulaient. Ils expriment sans ambiguïté le désir de voir leurs enfants s'intégrer en Suisse. Mais cette intégration implique un changement dans le domaine des pratiques et des valeurs. Abou (1981 : 58) écrit que durant cette période d'adaptation, les enfants « *s'essaient inconsciemment à des modèles de penser et de sentir nouveaux, intermédiaires, qui représentent une innovation par rapport à l'une et à l'autre culture en contacts* ». Par cette attitude, les parents ne cherchent pas volontairement à priver leurs enfants des chances d'intégration. Ils réagissent de manière spontanée à l'altérité qui pénètrent dans leur foyer par l'intermédiaire des enfants et menace le maintien de leur identité. Mais en freinant l'intégration dans la société d'accueil, les parents limitent aussi les possibilités de réinsertion dans la société d'origine, puisque celle-ci dépend en partie de la formation scolaire acquise en Suisse. La réaction est malheureusement d'autant plus forte qu'ils n'ont pas réussi eux-mêmes à opérer un changement en conformité avec leurs attentes.

### 3. L'APPRENTISSAGE DU FRANÇAIS

Du lundi au vendredi, à raison de deux heures tous les après-midi, les requérants ont l'occasion de suivre des cours de français. Le programme est établi de telle sorte que les débutants parviennent à acquérir les premiers éléments de la langue et que les avancés puissent compléter leurs connaissances. C'est l'occasion pour tous d'acquérir les bases du français, de parfaire l'enseignement donné au centre de premier accueil ou acquis dans la vie quotidienne.

La connaissance du français constitue une des conditions majeures de l'insertion à la société d'accueil. Etant donné que les requérants manifestent le désir de s'intégrer, il semble évident qu'ils devraient tous suivre ces cours. Or une très faible minorité le font. Il s'agit presque exclusivement de femmes; les hommes s'y rendent très sporadiquement. Selon l'enseignante, la fréquentation des cours reflète d'avantage la volonté d'éviter l'inactivité que celle d'apprendre le français. Quant aux requérants, ils se plaignent que ces cours stagnent à un niveau trop bas pour eux, ou que le vocabulaire enseigné reste trop directement lié à la vie pratique sans permettre de pouvoir soutenir une véritable conversation. Pourtant, sans être comparable aux écoles de langue spécialisées, la méthode d'enseignement est souple et permet un apprentissage différencié. La préposée aux cours ne rejette pas non plus les initiatives des requérants qui voudraient dépasser le programme de base.

Les arguments des requérants semblent être des prétextes cachant une autre réalité. En règle générale, une personne par famille maîtrise suffisamment le français pour discuter avec moi. Les autres se débrouillent comme ils peuvent. Les demandeurs d'asile savent qu'ils peuvent se sortir d'affaire en toutes circonstances à l'aide des quelques mots qu'ils connaissent. Avec les responsables, les dialogues sont rares et toujours focalisés sur les

mêmes problèmes: la compréhension de problèmes pratiques et très circonstanciés, tels que le renouvellement d'un formulaire, le courrier parvenu, la permission de prendre l'aspirateur ou un rendez-vous chez le médecin. Prononcés dans des circonstances précises et accompagnés de gestes explicites, des mots comme « malade, mal, fini, lettre, courrier, clé, etc. » suffisent à exprimer les désirs des requérants. Un peu caricaturale, une préposée me dit: « *Vous savez, ici, il y a des gens qui savent dire « bonjour monsieur » après une année, et après deux ans, ils savent aussi dire « bonjours madame », mais rien de plus* ». S'il faut discuter avec un médecin, un requérant maîtrisant le français accompagne celui qui ne parle que sa langue maternelle. Il est très probable que les requérants ne ressentent aucun besoin fondamental d'apprendre la langue de la société d'accueil. Pourquoi dépenserait-il du temps et de l'énergie pour cela? Evoluant en cercles restreints basés sur les réseaux ou la sphère familiale, ils parviennent à résoudre toutes les situations quotidiennes sans maîtriser le français. C'est pourquoi, après quelques mois d'enthousiasme, les requérants ne suivent plus les cours, ou s'ils le font, c'est sans conviction, parce que c'est « bien vu » par les responsables et que « *ça occupe* ». N'ayant ni véritable espoir de travailler ou de pouvoir rester en Suisse à long terme, ni la motivation de rencontrer des Suisses, l'apprentissage du français n'apparaît pas rentable. En outre, sur le plan psychologique, le fait d'apprendre et de parler le français déclenche des sentiments de culpabilité et de trahison (Vasquez Ana 1983). Les requérants développent un complexe d'infidélité à l'égard de leurs propres racines et de leurs proches restés au pays. Ils trahissent ceux qui sont restés fidèles, qui n'ont pas fui. Mais ce processus appartient au domaine de l'impact identitaire de l'exil, qui sera abordé dans la troisième partie.

#### **4. AUTRES CARACTÉRISTIQUES DE LA VIE QUOTIDIENNE**

L'univers quotidien des requérants d'asile est encore focalisé sur deux éléments qui prennent une place considérable: la télévision et la maladie. Pourquoi juxtaposer ces deux sujets apparemment contradictoires dans un chapitre sur la vie quotidienne? Parce que la télévision et la maladie sont des préoccupations journalières omniprésentes et provoquent des conflits fréquents avec les responsables du centre. Elles revêtent une telle importance qu'elles révèlent un comportement symptomatique de la situation d'exilé, voire même des comportements adaptés, révélant le repli que vivent les demandeurs d'asile.

##### **a. La télévision**

Les requérants regardent presque en permanence leur poste de télévision, dès le matin et jusque tard dans la nuit. Ils choisissent des programmes en langue française, et les suivent parfois avec intérêt, parfois superficiellement. Mais jamais je ne suis entré dans un appartement sans que le poste TV ne fonctionne. Les responsables se plaignent de cette situation qu'ils jugent anormale. Ils évoquent des raisons comme le coût de l'installation, de l'électricité et de l'abonnement, à la charge des demandeurs d'asile, mais surtout l'impossibilité de donner une éducation saine aux enfants dans un tel environnement, la passivité des gens « *qui ne se lèvent de leur fauteuil que pour aller*

*ouvrir le frigo dans la cuisine* », et leur abrutissement devant des programmes qui ne sont guère « *intelligents* », etc. Ils ne tolèrent pas que les requérants utilisent leur télévision comme ils l'entendent. Les disputes à ce sujet éclatent quotidiennement. La télévision fait partie du superflu dont les demandeurs d'asile devraient se passer: « *Au lieu de dépenser leur argent pour les factures d'électricité et de concession* », les responsables attendent des requérants qu'ils « *achètent des jouets pour leurs enfants ou sortent faire du sport* ». Tel n'est pas le cas. Il faut alors tenter de cerner les raisons qui poussent les requérants à consommer tant d'émissions télévisées.

Un ensemble de facteurs, plutôt qu'un seul motif, pourrait expliquer ce comportement. Tout d'abord le fait que la télévision est toujours présente dans la culture d'origine des demandeurs d'asile. Ils prétendent « *que c'est normal* », que chez eux aussi la télévision fonctionne toute la journée, qu'elle est un « *bruit de fond* » omniprésent. Les requérants en Suisse ne feraient alors que reprendre une habitude culturelle de leur région native. D'autres disent que c'est un moyen d'apprendre le français. Certes, le fait d'entendre parler français tout au long de la journée crée une affinité avec cette langue. Mais au vu de la participation de requérants au cours, il ne s'agit peut-être que d'un alibi pour justifier une habitude décriée par les responsables. La télévision sert aussi à obtenir des informations sur la situation politique du pays d'origine. Cet argument n'explique pas à lui seul l'ampleur de l'intérêt pour la télévision, car en réalité l'information provient de la presse écrite dans la langue maternelle des requérants et surtout des émissions de radio internationales.

Une autre hypothèse pourrait aider à comprendre la boulimie de télévision que font les requérants. Le poste de télévision joue le rôle d'une porte ouverte sur l'Europe. Confinés dans leur appartement, dotés d'un pouvoir d'achat qui leur interdit le voyage, les requérants profitent des émissions télévisées pour satisfaire leur curiosité. Ils maintiennent ainsi une habitude de leurs pays natals, où la télévision diffusait des connaissances sur l'Europe. Les requérants pouvaient souvent me décrire, pour les avoir vus à la télévision, telle région de la Suisse, de l'Allemagne, telle ville ou tel canton. Mais la télévision ne sert pas qu'à la connaissance géographique. Elle permet aussi d'approcher un aspect de la culture occidentale, par les émissions de variétés, les jeux télévisés, les faits divers, les reportages sur les problèmes sociaux, le chômage, la drogue, le sida, la délinquance ou le quart monde. Plusieurs fois, nous avons discuté d'émission comme « *A Bon Entendeur* », « *Temps Présent* », ou « *La Roue de la Fortune* ». Les requérants d'asile demandaient des éclaircissements sur des aspects qu'ils n'avaient pas compris, mais dont les images les avaient frappés: y-a-t-il des pauvres en Suisses, pourquoi les jeunes se droguent-ils alors que tout est bien en Suisse, pourquoi des centres d'accueil sont-ils incendiés ? Nos discussions révélaient leur conception de la Suisse et permettaient d'y apporter quelques nuances.

La télévision permet donc d'échapper au cercle restreint de la famille et du réseau. Elle compense le repli que les requérants adoptent en réaction à leur difficulté d'intégration dans la société d'accueil. Cet usage du poste TV engendre une double conséquence. D'une part, il entretient une partie de l'image de la « *Suisse paradis terrestre* » et d'autre part il sensibilise les requérants à des domaines qu'ils ignoraient, comme la pauvreté de certaines couches sociales et les difficultés économiques actuelles. Par la télévision,

l'image de la Suisse devient dichotomique: le mythe de splendeur ne disparaît pas du tout, mais il est complété par l'image d'une société en difficulté. Cependant, les requérants ne changent pas fondamentalement leurs attentes à l'égard de la Suisse. La fascination de l'Europe via la télévision n'en est que plus grande. C'est peut-être trop dire que par ses défauts, l'Occident idéal se met à la portée de chacun. Néanmoins les requérants conservent leurs espoirs premiers, tout en sachant qu'ils ne sont pas les seuls en difficulté.

## **b. Santé, maladie et troubles psychologiques**

### **• Santé et maladies**

La santé et la maladie prennent aussi une importance particulièrement forte parmi les requérants de Courrendlin. Les adultes et les enfants sont constamment malades, ils se sentent faibles, éprouvent des douleurs passagères ou persistantes. Ils se plaignent de malaises ou de fatigue. Une partie des maux dont souffrent les requérants provient du changement d'environnement physique et d'habitudes alimentaires. Les variations dans le climat et l'alimentation causent à l'organisme certaines difficultés d'adaptation: maux de ventre, de dents, migraines. La nourriture n'est pas toujours équilibrée et peut engendrer certaines carences.

Il n'est pas rare non plus que ces douleurs dégèrent en problèmes chroniques, qui engendrent des ulcères d'estomac ou d'autres complications. Les requérants eux-mêmes ne se plaignent pas directement de leur anxiété ou de leur malaise psychologique. Souvent, ils ne connaissent pas exactement l'endroit de leur douleur. Par contre, ils multiplient les demandes ponctuelles en médicaments et en visites auprès de généralistes. Des études ont pourtant montré que ce type de perturbations ou mêmes de dérèglements psychologiques est fréquent chez les exilés. Ces symptômes accompagnent très souvent un état dépressif. Les complications physiques liées aux difficultés vécues dans le pays d'origine, au choc du déplacement, à l'acculturation qui s'ensuit ont été largement décrit dans tous les travaux sur les réfugiés. A cela s'ajoute, pour les requérants de Courrendlin, l'attente de la réponse de l'ODR, l'insécurité quant à l'avenir, l'inactivité et la dévalorisation, qui provoquent un état de stress aigu. Par un processus de somatisation, cette situation d'angoisse entraîne des dérèglements physiques. Ana Vasquez, psychologue au CNRS a observé les réfugiés latino-américains en France. Elle a remarqué que la première phase d'acculturation était caractérisée par des « *réactions de type paranoïaque, des états d'irritabilité, d'insomnie et de morbidité accrue. Il y a enfin des états d'aboulie et de dépression d'intensité variable, pouvant aller jusqu'aux menaces ou à l'accomplissement du suicide* » (Vasquez 1983 : 48). On peut ajouter à cette liste des états de boulimie et d'agressivité contre tout ce qui représente la société d'accueil, en particulier les responsables du centre.

La majorité des requérants ne manifeste qu'une agressivité verbale qui leur permet de se libérer de leur irascibilité. Ils parviennent ainsi à se ménager un certain équilibre. Ce sont souvent les requérants les plus calmes qui en arrivent aux comportements et aux

complications les plus extrêmes, soit qu'ils libèrent leur mécontentement et leur violence en un seul instant, soit qu'ils ne les manifestent pas du tout et éprouvent des troubles psychosomatiques. Récemment par exemple, une femme somalienne d'apparence très douce a disparu du centre, après avoir menacé et frappé une responsable; la famille soudanaise, toujours aimable, qui se conforme aux exigences des responsables sans jamais élever la voix, présente d'énormes troubles psychosomatiques. Les médicaments ne changent rien aux symptômes, pas plus que les consultations chez le médecin ou les séjours à l'hôpital. Tout au plus apportent-ils un mieux être passager, mais le mal resurgit quelques jours ou quelques semaines plus tard. Dans ce cas, des consultations auprès de psychologues spécialisés pourraient être d'un grand secours. Mais, en admettant que l'on trouve des spécialistes qui maîtrisent la langue des exilés, il faudrait encore convaincre les requérants de s'y rendre: pour eux, les mots « psychologue » et « psychiatre » demeurent liés à la notion de folie.

### • Perception de la santé par les requérants

Le nombre de maladie dont se plaignent les requérants est certainement exagéré. Il est vrai que la plupart d'entre eux ont le temps de s'écouter et de se plaindre. Se lamenter est aussi une manière d'afficher son mécontentement de la situation d'exilé. Un autre facteur entre également en ligne de compte. Pour la majorité des requérants, dans un pays comme la Suisse, la santé est un dû. Cela fait partie de l'image de la Suisse idyllique: si le peuple suisse n'est pas censé connaître la pauvreté, il devrait aussi ignorer la maladie. Bien sûr, ce raccourci est excessif, mais le raisonnement des requérants s'en approche, d'autant plus que les soins sont gratuits — les requérants ne payent pas d'assurance, et les responsables ont toutes les peines à leur faire comprendre que les médicaments achetés en pharmacie sans ordonnance sont à leur charge. En conséquence, jouir d'une bonne santé est un corollaire du progrès de l'Occident, rendu possible par les perfectionnements de la médecine, et accessible à tous par le biais des assurances.

Les responsables essaient de lutter contre cette image, ce qui provoque quotidiennement de nombreux conflits. Ils tentent d'apprendre aux requérants « *le coût de la santé et les habitudes saines* », en essayant de limiter la consommation de médicaments et les consultations chez le médecin et de leur faire acheter eux-mêmes les médicaments de base. Les requérants perçoivent ceci comme une restriction de leur droit et une ingérence dans leur vie privée. Plutôt que de veiller à l'équilibre de leur alimentation (préoccupation difficile à cause de la méconnaissance des produits alimentaires occidentaux) ou de leur hygiène de vie (sortir, se promener, aérer les appartements), ils ont tendance à soigner au coup par coup leurs problèmes de santé à l'aide de médicaments. Leur vision de la santé est presque mécaniste. De même, ils n'acceptent pas les conseils relatifs à leur hygiène de vie. Ils s'estiment capables de savoir ce qui leur convient ou non. Malheureusement, dans leurs nouvelles conditions de vie, les anciennes habitudes ne sont plus adéquates. Mais accepter les conseils des responsables signifie admettre un statut d'infériorité. Le refus s'inscrit dans un processus de résistance à l'acculturation et à l'identité attribuée par les responsables. C'est une

manière d'affirmer son droit à la différence et d'échapper à la conformation qu'exige la société d'accueil.

## VIII. LE JEU IDENTITAIRE DES IMAGES ÉMISES ET REÇUES

### 1. IDENTITÉ REVENDIQUÉE PAR LES REQUÉRANTS

Tap donne de l'identité une définition utile et nuancée: « l'ensemble des caractéristiques physiques, psychologiques, morales, juridiques, sociales et culturelles à partir desquelles la personne peut se définir, se présenter, se connaître, ou à partir desquelles autrui peut la définir, la situer ou la reconnaître et se faire connaître. L'identité est ce par quoi l'individu se sent exister en tant que personne [l'auteur souligne] dans tous ses rôles et toutes ses fonctions, se sent accepté et reconnu comme telle, par son groupe ou sa culture d'appartenance »<sup>37</sup>. Cette définition permet de décrire certains caractères identitaires propres à tous les requérants, en se concentrant sur ce que la plupart revendiquent, et non sur l'identité réelle (dans les circonstances que fixe le statut de requérant, l'individu ne se dévoile jamais complètement). Leur discours se concentre globalement sur deux niveaux: le passé de persécuté et la démarche de migrant vers un pays riche, le tout ponctué de remarques sur leur passé de simple individu, en dehors du contexte de l'exil. Mais il varie suivant les contextes et les interlocuteurs, ce qui rend ardue l'investigation et empêche les conclusions hâtives.

La notion de « perte d'identité culturelle » doit être manipulée avec précautions. « *Le malaise ressenti par les groupes d'individus déplacés est de en plus volontiers désigné comme perte de l'identité ou plus précisément perte de l'identité culturelle, [...] comme s'il s'agissait d'un bien tangible et stable* » (Apfelbaum – Vasquez 1983 : 97). Plutôt qu'une perte d'identité, il s'agit d'avantage d'un processus de recomposition, qui fluctue en fonction des variations de l'environnement dans son acception la plus large. L'idée d'un « déficit » d'identité semble liée à l'interprétation affective du changement et de la séparation du référent habituel, perçue comme des manques douloureux. Or avec le temps, au gré du processus d'acculturation, ce qui était familier s'éloigne dans un passé mythique et inaccessible, et ce qui était inconnu devient familier, d'où l'idée de changement et non de perte.

#### a. L'identité relative au passé de « simple individu »

Les demandeurs d'asile ne dévoilent de leur passé, de leur profession ou de leurs intérêts que des brides au gré des conversations. Certaines personnes tiennent un discours cohérent. Elles exerçaient une profession bien définie et dont elles sont fières, telle que traducteur, ou peintre en lettre, dans un pays où la plupart des habitants sont illettrés (l'Afghanistan). D'autres, plus particulièrement les Yougoslaves, restent flous sur leur passé, malgré les questions renouvelées. Leur discours pose un problème majeur. Il varie d'un jour à l'autre ou d'un interlocuteur à l'autre. Parfois, des requérants

---

<sup>37</sup> Tap P.– *Relations interpersonnelles et genèse de l'identité*.– ronéo.– Toulouse.– 1979.– 31p. Cité par Apfelbaum - Vasquez 1983 : 86.

se présentent comme des citoyens; le lendemain, ce sont des villageois. Un jour, ils déclarent qu'ils exerçaient une profession libérale, un autre, un petit métier. Si l'on s'en tient à leur discours, il est difficile de savoir s'ils étaient riches ou pauvres, instruits ou illettrés, indépendants ou employés. Les requérants donnent ponctuellement certains renseignements, selon une stratégie dont le but, semble-t-il, vise à se comparer et se rapprocher de leur interlocuteur. « *Moi aussi, j'étais;... moi aussi, j'ai fait...* », voilà des expressions très souvent prononcées. Il est malheureusement impossible d'en vérifier le contenu. Mais leur imprécision en relativise la portée.

Tout porte à croire que les requérants essaient de s'attribuer momentanément les qualités que leur interlocuteur valorise, afin de susciter un rapprochement et de rehausser l'opinion qu'on pourrait avoir d'eux-mêmes. Ils revendiquent les valeurs qu'ils savent appréciées. Mais ce type de comportement se gère difficilement. D'une part, les composantes de l'identité revendiquée ont leur origine non chez l'individu lui-même, mais dans son milieu extérieur. Il n'en est donc pas maître. D'autre part, ce comportement engendre une identité au coup par coup, pleine de contradictions dans lesquelles les requérants se perdent. Il engendre un décalage entre le discours et la réalité, voire des attitudes inconséquentes, car les requérants ne confirment pas les valeurs qu'ils prônent par des actes adaptés. Une telle attitude suscite les remarques et les critiques des responsables, qui les mettent face aux différentes versions du discours sur leur passé. Ce type de comportement, motivé par une recherche de valorisation, est peut-être destiné en dernière analyse à compenser la perte de valeur dont se sentent victimes les requérants. Mais à la longue, il renforce autant la dépendance vis-à-vis de l'extérieur que le sentiment d'insécurité, et entraîne un processus de dépendance psychologique, avec ses retombées psychosomatiques.

## **b. L'identité « suisse »**

Un chapitre précédent développe les attentes formulées par les requérants envers le pays d'accueil. Je n'y reviendrais pas, sauf pour souligner le fait que les valeurs attribuées à la Suisse font partie intégrante de l'identité que revendiquent les requérants d'asile. Lorsqu'un demandeur d'asile choisit la Suisse à cause de son caractère démocratique, cela signifie qu'il revendique lui-même cette valeur. Quand il loue sa richesse, son niveau de vie et sa technologie, il veut aussi dire par là qu'il tient ces qualités en haute estime. Et en revendiquant les valeurs suisses, les requérants s'estiment dignes et capables à la fois de les représenter que de s'intégrer dans la société helvétique. Cette revendication n'est pas explicite; aucun requérant n'a jamais dit qu'il se considérait comme Suisse. Elle exprime leur intérêt pour cet Etat, ou du moins pour l'idée qu'ils s'en font. Cette prétention gagne en intensité lors de conflits, lorsque les membres de la société d'accueil (surtout les responsables de l'AJADA qui les côtoient en permanence) ne leur reconnaissent pas cette identité ou critique leur capacité d'intégration. En de telles circonstances, les requérants revendiquent verbalement une telle identité. Cette réaction peut disparaître avec le temps, lorsque les demandeurs d'asile sont découragés par l'attente et les difficultés d'intégration. Ils vivent alors une phase de rejet de la culture du pays d'accueil, parallèlement à une revalorisation de leur culture native.

### c. L'identité de « persécuté »

Le but de ce chapitre n'est pas de savoir si les requérants ont été persécutés ou non, mais de comprendre comment ils revendiquent une identité de persécuté. L'identité de persécuté est à la fois valorisante, si elle est présentée comme une résistance à l'oppression ou l'injustice, et dévalorisante, lorsqu'elle signifie la fuite — l'honneur étant de faire face à la situation par une action soutenue dans le pays même. Mais contrairement au point précédent, elle se caractérise par son homogénéité. Les indices que les requérants laissent transparaître sur leur passé de dissident ou de victime demeurent relativement stables. Par contre, l'identité de persécuté se nourrit des images diffusées par la télévision et la presse écrite. Les requérants saisissent les faits marquants de l'actualité pour justifier leur démarche *a posteriori*. Certains requérants disposent actuellement de plus de « matériel » pour illustrer leur cas, tels les Yougoslaves, les Somaliens ou les Afghans. Ceux dont les médias ne parlent pas — Iraniens, Soudanais, Roumains — restent assez sobres sur les sévices qu'ils ont subis, et donnent une image plus homogène de leur passé et des raisons qui les ont poussés à partir.

Ce comportement engendre une identité revendiquée « en boule de neige ». Il se base sur une identification au groupe ethnique ou au groupe d'appartenance au sens large, qui est resté dans la région d'origine du requérant. La majorité des demandeurs d'asile raisonnent de la manière suivante: « ce qui est arrivé aux autres m'est aussi arrivé, ou aurait pu m'arriver ». Par conséquent, il s'agit d'autant de caractéristiques utilisées pour nourrir l'identité revendiquée de persécuté. Ce processus est relayé en Suisse par les réseaux d'appartenance — et en premier lieu par le groupe de même origine présent dans le centre — dans lesquels on discute avant tout de la situation politique et du non-respect des Droits de l'homme dans le pays d'origine. La cohésion du groupe est renforcée par la pression qui continue à s'exercer dans le milieu d'origine. Les sévices perpétrés par les Serbes unissent dans une même identité Bosniaques et Kosovars. Dans une moindre mesure, à cause de la barrière linguistique, elle unit aussi les Soudanais orthodoxes et les Iraniens arméniens, tous victimes d'une forme d'intégrisme musulman (insuffisamment cependant pour créer un réseau). Les requérants se réunissent pour en discuter, pour connaître les derniers méfaits perpétrés par l'opresseur. Ils augmentent ainsi leur proximité et leur sociabilité. Ce processus d'élaboration identitaire constitue une des facettes des liens entre le requérant et son pays d'origine. Les requérants n'ont pas du tout rompu les liens avec leurs pays. Les événements qui s'y passent continuent de les affecter et de modifier leur identité revendiquée, avec plusieurs conséquences sur le séjour en Suisse (cette attitude se distingue parfois de celle des réfugiés statutaires, qui regardent les événements de leur pays avec une autre distance: « *Les réfugiés actuels ne sont plus comme nous. Nous étions des militants, ils sont des peureux qui craignent la violence. Nous, nous savions affirmer nos droits* » m'a dit un Kosovar qui a reçu l'asile depuis plusieurs années).

Le deuil que les requérants tentent de faire sur leur passé s'en trouve retardé et l'identité de persécuté s'impose à tel point que certains requérants proclament être les seuls véritables réfugiés politiques du centre ou du canton (tous les autres ne seraient que des migrants économiques et n'auraient jamais subi la moindre pression). Ils attendent d'être considérés personnellement, d'être différenciés des autres requérants: « *Les*

*familles tamoules n'ont rien à faire ici: les femmes ne font pas de politiques. Les yougoslaves sont tous des réfugiés économiques, tandis que moi, je suis véritablement poursuivi* ». La loi sur l'asile accentue l'importance que prend l'identité de persécuté, car les requérants doivent jouer cette carte pour correspondre au mieux à l'article 3 de la loi, afin de rassembler le maximum de chances d'obtenir le statut de réfugié. Par conséquent, même lorsqu'une personne est purement motivée dans son exil par des raisons non reconnues par l'article 3 de la Loi sur l'asile<sup>38</sup>, elle est malgré tout contrainte de revendiquer cette identité pour maintenir la cohérence de sa démarche.

Ce type de raisonnement se trouve dans la bouche de la plupart des demandeurs d'asile, qui exigent que les responsables les traitent avec des égards. L'identité revendiquée de persécuté engendre d'autres types de conflits, notamment en renforçant le sentiment d'injustice et de révolte à l'égard de l'attitude des responsables. Tout refus aux sollicitations des requérants, ou tout contrainte exercée par les responsables exacerbe l'identité de persécuté. Les pensionnaires du centre cumulent les contraintes de la vie en exil à celles subies avant le départ. Cette surenchère augmente énormément les difficultés des responsables, qui ne peuvent plus solliciter quelque chose de certains requérants sans qu'ils brandissent leur passé: « *On était poursuivi dans notre pays, on est en prison en Suisse; on était dans la misère et en Suisse, on nous interdit de travailler; au Kosovo, les Serbes nous persécutent, et ici, nous sommes obligés d'aller chez un médecin serbe; il faut toutes les semaines nettoyer le couloir, c'est pire que chez nous, c'est de l'esclavage* », etc. Naturellement, leur comportement dans le centre et leur discours n'influencent en aucune manière les dossiers.

## **2. L'IDENTITÉ ATTRIBUÉE AUX REQUÉRANTS**

Au sein du centre, les requérants n'ont de relations étroites et régulières qu'entre personnes de même appartenance. Ce chapitre est pourtant consacré aux relations avec les personnes hors-réseau. Etant donné qu'au-delà de l'appartenance ethnique personne ne connaît son voisin et encore moins sa culture, les jugements sur l'autre et les comportements qui en découlent dérivent d'un système d'images ou de représentations, dont la logique aboutit à dénigrer les valeurs de l'autre au profit de sa propre culture et de l'identité personnelle. Le plus souvent, les jugements proviennent de l'interprétation de comportements individuels. Ceux-ci sont perçus à travers la grille culturelle du sujet, qui fonctionne comme un filtre. Le jeu d'images qui en résulte se caractérise par la réciprocité; réciprocité « positive » lorsque deux individus ou deux groupes s'attribuent mutuellement la même qualité ou le même défaut, ou « négative » si le premier admire ou dénigre chez l'autre la caractéristique inverse de celle qu'il s'attribue. Les responsables du centre n'échappent pas à ce jeu de miroir. Leur importance hiérarchique leur vaut d'être la première référence par rapport à laquelle les

---

<sup>38</sup> J'aimerais souligner que notre loi, basée sur des textes relativement anciens, ne correspond plus aux principales causes actuelles d'exil. Une révision est en cours, qui pourraient accorder certaines possibilités de séjours pour des réfugiés fuyant un climat de violence généralisée, sans être persécutés personnellement.

demandeurs d'asile se positionnent. Ensuite viennent par ordre d'importance et de proximité les requérants d'appartenance différente et les membres de la société d'accueil, sans négliger les attentes des personnes restées au pays.

### **a. Identité attribuée par les responsables du centre<sup>39</sup>**

Pour saisir l'impact de l'identité attribuée par les responsables, il est nécessaire de se demander ce qu'ils représentent aux yeux des requérants. Dans le personnage du responsable de centre, se trouvent mêlées trois représentations selon des intensités différentes.

Celle de la Suisse tout d'abord, qui fait écho à toutes les attentes exposées précédemment, et avant tout à l'espoir d'être un jour reconnu comme réfugié statutaire. Etant donné qu'ils prétendent partager les valeurs de la Suisse, les requérants cherchent dans les responsables les personnes qui pourront témoigner du bien fondé de cette revendication. Ils formulent l'espoir que les responsables reconnaîtront dans la personnalité des requérants un minimum de valeurs proches de celles de la Suisse. Les requérants respectent aussi les responsables en tant que détenteurs des valeurs helvétiques. Ce sont des modèles du Suisse moyen, auxquels ils essayent dans un premier temps de se conformer.

Celle du préposé de l'AJADA ensuite, qui mêle aspects positifs et négatifs. D'un côté, le responsable est une sorte de délégué qui témoigne de la protection et de l'infrastructure mises à disposition par la Suisse. C'est par son intermédiaire que les demandeurs d'asile reçoivent nourriture, hospitalité et assistance, aide ou conseil. Mais, à l'inverse, c'est lui aussi qui représente le règlement, l'ordre et l'autorité. Dans son personnage se mêlent toujours ces deux facettes: il permet et oblige, il punit et récompense; il est à la fois le proche et l'autre par excellence.

Celle de l'individu en dernier lieu, avec son propre caractère. Il s'agit d'un rapport de personne à personne qui ne peut pas être généralisé: j'en parlerai peu. Les relations d'amitié entre responsables et requérants demeurent volontairement assez faibles, afin de ménager le respect de l'autorité. Selon les responsables, plus les contacts avec les requérants deviennent étroits, moins il est facile de gérer le centre et d'appliquer les directives. Néanmoins, la personnalité des responsables s'avère cruciale: la gentillesse et la diplomatie permettent d'éviter bien des situations de conflit.

Il faut ajouter, à la décharge des responsables, que leur tâche est particulièrement difficile et répétitive. Faute de moyens financiers et de personnel, ils ne peuvent réagir que ponctuellement aux difficultés rencontrées et ressentent un sentiment de lassitude face aux problèmes sans cesse renouvelés des requérants. Les multiples transferts, le fait

---

<sup>39</sup> Les faits et les conclusions, parfois sévères, livrés dans ce chapitre ne concernent que les préposés du centre de Courrendlin au moment de l'enquête. Des discussions avec d'autres assistants sociaux, travaillant dans d'autres centres, ont fait apparaître des attitudes radicalement opposées.

que presque tous les requérants seront déboutés, qu'ils n'ont aucun moyen pour faciliter leur intégration découragent les responsables. Leur unique possibilité d'action consiste à « limiter les dégâts ». De plus, ils ne bénéficient pas de formation en cours d'emploi sur les domaines de la pluriculturalité ou de la culture des requérants. Ce sentiment de lassitude semble généralisé chez les travailleurs sociaux s'occupant de requérants d'asile (voir Luthier-Schwarz / Tissot 1991).

- **Un requérant parmi d'autres...**

Les responsables de centre cherchent à ne pas faire de distinctions entre requérants de nationalités différentes. Face aux pensionnaires du centre, dans les situations concrètes de la vie quotidienne, ils tentent de ne modifier ni leur comportement ni leurs réactions en fonction de l'appartenance ethnique des pensionnaires. Selon leur point de vue, les locataires du centre appartiennent avant tout au groupe des « requérants d'asile ». Mais il s'agit d'une position toute théorique: d'une part, il n'existe pas de « requérant moyen », d'autre part, les requérants tentent sans cesse de se distinguer de leurs voisins. De ce fait, dans leurs contacts quotidiens avec les demandeurs d'asiles, les responsables sont inévitablement amenés à dresser des catégories: « *Les Yougoslaves sont très exigeants... les Srilankais sont des gens très avenants, très agréables à « fonctionner », très souriants, par contre ils ont un gros problème avec l'alcool... les Zaïrois sont bons vivants mais parfois tristes* ». Ces catégories relèvent d'une ethnologie purement empirique, qui possède malgré tout une certaine réalité pratique.

Par ailleurs, les appellations utilisées par les responsables ne correspondent pas toujours à la réelle appartenance des requérants. Souvent, tous les musulmans sont pris pour des arabes, ou les personnes sont réduites à leur nationalité, alors qu'elles ont précisément fui leur gouvernement parce qu'il leur imposait une nationalité. C'est le cas des Kurdes et des Albanais de Kosovo. Cette confusion découle d'une classification pragmatique qui sert à distinguer les requérants entre eux et ne correspond pas toujours à leur appartenance. L'utilisation de ces termes identitaires se heurte aux attentes des requérants, qui souhaitent être considérés comme des individus uniques, à part, et, dans des cas extrêmes, comme les seuls « *réfugiés politiques du centre* »: tel Afghan est un « Arabe », tel Arménien est appelé « Iranien », tel Kosovar est un Yougoslave. Les requérants se plaignent du manque de précision dans les termes d'appartenance utilisés par les responsables. Ils s'estiment dépréciés et incompris, amalgamés à un ensemble dont ils cherchent à se distinguer. Ils deviennent « un requérant parmi d'autres » et abandonnent l'idée de créer des liens intimes avec les responsables du centre<sup>40</sup>.

---

<sup>40</sup> J'essaie ici d'exprimer le point de vue du requérant, qui se sent victime de la généralisation. Il est clair que pour des raisons pratiques, les responsables ne peuvent pas traiter tous les requérants comme autant d'exceptions.

## • Altérité et non-intégration

Les rapports entre responsables et requérants sont caractérisés en premier lieu par l'altérité. Pour avoir vu des centaines de requérants se succéder dans les appartements du centre, les responsables les perçoivent avant tout comme une population homogène, perçue sous l'angle de la différence, et non sous celui de l'identité et de l'intégration. Ils opposent le « suisse », le connu, à l'étranger, l'autre: « *De temps en temps, il y en a qui ont l'air normaux, mais la plupart ne sont pas à l'aise, ils n'ont pas les mêmes valeurs que nous, ils n'ont pas la même façon de vivre, ils ont pas la même notion du temps* ». Pour compléter ce point de vue, la responsable ajoute: « *Alors, non ! l'intégration, c'est un mot que je refuse. L'intégration, c'est un mot qui est trop fort, parce qu'on s'intègre... quand on a envie. Mais moi je n'aime pas ce mot, parce que je n'en connais pas un qui soit intégré* ». Ces quelques extraits d'entrevues résument bien la façon « brute » dont les responsables perçoivent les requérants: ce sont des gens différents, qui n'ont ni les mêmes pratiques ni les mêmes valeurs, et qui sont caractérisés par une non-intégration. Si quelques uns sont « normaux », les autres seraient-ils anormaux ? Et si « on s'intègre lorsqu'on a envie », cela signifie-t-il que ceux qui n'y arrivent pas n'en ont pas envie ? Bien sûr, le requérant étonne, il vit différemment. Mais l'amalgame péjoratif, dans lequel les responsables incluent l'ensemble des requérants, ne tient pas compte des réelles difficultés pratiques — l'interdiction actuelle de travailler, par exemple, rend l'intégration très difficile. A partir de là s'effectue un glissement, selon lequel tout requérant est tenu pour une personne irrémédiablement mal intégrée, ou non intégrée, sans tenir compte de ses motivations. Et bien souvent, le statut réservé aux requérants engendre une dynamique qui confirme les soupçons des responsables, malgré la volonté d'intégration dont font preuve les demandeurs d'asile au début de leur séjour.

Mais paradoxalement, les responsables exigent des requérants qu'ils fassent preuve d'intégration, voire même qu'ils réagissent comme des Suisses. « *Vous êtes en Suisse, vous n'avez qu'à vous adapter* », cette phrase revient continuellement parmi les remarques faites aux requérants, assortie de la conclusion « *si vous n'êtes pas bien chez nous, retournez dans votre pays* ». Sans exagérer, il semble clair que ce genre de remarque blesse profondément les requérants. Ils entendent continuellement dire que « *chez nous, on ne mange pas avec les doigts, on lave les vitres de telle manière, on s'assied sur des chaises et non par terre, etc.* », sans compter les remarques plus vexantes, telles que « *on se lave, on ne va pas chez le médecin pour n'importe quoi, on sort se promener, on fait du sport, on travaille, on arrive à l'heure, etc.* ». Venant d'un pays où on ne partage pas les mêmes usages, les requérants ne savent plus comment se repérer dans leur nouvel univers. Face à ces remarques, ils n'osent même plus tenter d'adapter leurs manières de vivre à celles de la Suisse, par crainte de se tromper et d'essuyer quelques commentaires désobligeants. Finalement, les requérants préfèrent éviter le plus possible les contacts avec les employés sociaux, et s'isolent dans leurs appartements. Ce mécanisme neutralise les tentatives d'intégration en limitant les contacts avec les personnes les plus accessibles parmi la population suisse. Du reste, les requérants m'ont souvent demandé d'intervenir à leur place auprès des responsables. Ils n'osent plus et n'ont plus envie de jouer un jeu dont ils ignorent les règles.

Les anecdotes suivantes illustrent cette situation: un requérant désirait acheter une télévision. Des amis de même nationalité, travaillant en Suisse, lui ont prêté une partie de l'argent nécessaire. Le reste venait de l'assistance qu'il devait toucher le jour même. Il est allé demander s'il pouvait recevoir cet argent le matin au lieu de l'après-midi, afin de pouvoir acquérir le poste de TV dans la journée. Les responsables ont refusé de faire une entorse à l'horaire, non pour des questions d'organisation, mais en lui disant qu'il serait préférable d'acheter des crayons de couleur pour sa fille et de lui donner une éducation digne de ce nom. Suite à ce refus, le requérant était visiblement déçu, vexé et en colère. Après cette altercation — la goutte d'eau qui a fait déborder le vase — le requérant a perdu toute confiance envers les responsables. En conséquence, les relations entre le requérant et les préposés se sont réduites au minimum, et n'ont lieu que pour résoudre des problèmes purement administratifs. De même, les responsables ont exigé qu'un requérant albanais du Kosovo se rende chez un dentiste serbe, alors que d'autres dentistes exercent dans les environs. Le requérant a quitté le cabinet du dentiste lorsqu'il a vu la photo de Belgrade sur la porte, et le problème médical a dégénéré en conflit. Les arguments des deux parties sont les suivants: l'Albanais du Kosovo voit dans le Serbe un envahisseur et un persécuteur. De plus, le frère d'un de ses amis, réfugié à Courrendlin, a été l'objet d'un attentat en Allemagne par un Serbe et serait mort suite aux négligences volontaires d'un médecin serbe. Quant aux responsables, ils estiment que les requérants doivent s'adapter car « *la Suisse les héberge et on ne fait pas de politique chez nous* ». Les deux approches sont incompatibles. Cette situation, cumulée à d'autres facteurs, a donné lieu à un conflit. La confiance que le requérant manifestait envers les responsables a fait place à un sentiment de révolte et de méfiance, à un rejet de la société d'accueil et un repli sur la culture d'origine.

- **Le « réfugié économique »**

*« Ils cherchent un mieux matériel... Il s'agit souvent de réfugiés économiques comme 90% des requérants[...] Ils sont venus tenter leur chance en Suisse et n'ont pas trouvé ce qu'ils désiraient... Ils ont payé cher pour venir chercher quelque chose qu'ils n'obtiennent pas. Quand vous venez à l'AJADA et que vous vous retrouvez à quatre dans une chambre, à quatre cents francs par mois, je veux dire, c'est frustrant. Alors, évidemment, ça va voler dans les magasins, ça cause des problèmes, ça gueule pour un oui ou pour un non, parce que... ils sont déçus ».* C'est un fait acquis pour les responsables que la grande majorité des requérants sont des « économiques ». Les responsables déclarent comprendre les raisons d'un tel exil. Malgré tout, ils pensent que les requérants veulent puiser le maximum du pays d'accueil. Dans la routine quotidienne, l'image du requérant « économique » glisse vers celle du profiteur. C'est là que le comportement des responsables devient très important et que leur personnalité joue un rôle capital. Certains réagissent en « citoyens suisses lésés ». Ils se méfient avec rancœur de chacune des requêtes des requérants comme d'une tentative de soutirer quelque chose qui ne leur revient pas. Ils parlent aux requérants avec ironie et condescendance, même en ma présence. Ils considèrent la situation des requérants comme meilleure que celle de certains Suisses, et cela rend leur présence encore plus intolérable. Bien que le mot n'ait jamais été prononcé au cours des entrevues enregistrées, les requérants sont alors véritablement perçus comme des parasites.

Cette dynamique va totalement à l'encontre de l'identité de persécuté que tous les requérants mettent en avant. Ce sentiment s'exprime avec plus d'intensité encore lorsque la répression économique figure parmi les causes d'exil<sup>41</sup>. Ils n'en trouvent pas l'écho auprès des responsables qui leur renvoie une identité de migrants économiques cupides et profiteurs. Ils se sentent tournés en ridicule. C'est un des motifs de plainte qui m'a été le plus souvent adressé. Cette image blesse les requérants. Ils s'estiment incompris et victimes d'injustices, ce qui s'ajoute aux persécutions qu'ils disent avoir subies avant le départ. D'autres responsables font preuve de plus de tact ou de compréhension et parviennent à éviter la situation de conflit. Dans la mesure du possible, les requérants choisissent ces personnes-là pour discuter de leurs préoccupations et évitent d'avoir affaire aux autres.

- **L'attitude « paternaliste »**

Une attitude tutélaire et paternaliste transparait dans les rapports des responsables avec les requérants. Les premiers s'adressent aux seconds comme s'il s'agissait d'enfants ou d'êtres immatures. Ils leur donnent des conseils et des recommandations sur des sujets que les demandeurs d'asile connaissent pertinemment. Les responsables utilisent le ton de la réprimande ou de la condescendance. Tant les attitudes que le ton de la voix trahissent un comportement paternaliste vis-à-vis de personnes considérées comme moins « évoluées » ou inadaptées. Ce comportement pourrait être causé par la barrière culturelle et les rôles hiérarchiques au sein du centre, qui reproduisent certains rapports de domination Nord/Sud. Tout en exigeant des requérants l'intégration qu'ils ont de la peine à réaliser, les responsables agissent comme si les demandeurs en étaient incapables, comme s'il fallait les guider dans leurs moindres gestes. Cette attitude déconcerte l'observateur car en dehors des relations avec les responsables, les requérants savent tout à fait s'adapter aux situations les plus difficiles. L'organisation des réseaux, les revenus tirés de réparation d'objets divers et de petits trafics, leur capacité à trouver du travail au noir en est une preuve. Mais dans les contacts avec les responsables, les requérants semblent jouer le jeu des rapports infantiles. Ils manifestent soumission et abnégation, ou s'expriment par le conflit.

Divers facteurs renforcent ce type de comportement paternaliste. La méconnaissance de la société d'accueil déstabilise les requérants. Ils sont mal à l'aise dans les environnements nouveaux et inconnus. Il faut par conséquent leur expliquer souvent la manière adéquate de se comporter dans diverses situations, et le répéter à plusieurs reprises à cause de la barrière linguistique. La méconnaissance du passé des demandeurs d'asile joue aussi un rôle. Les responsables ignorent la formation professionnelle des requérants, et ne savent pas de quoi ils sont capables (il est vrai que les déclarations des requérants n'aident pas à obtenir plus de clarté). On les considère parfois comme des personnes sans aptitudes professionnelles. Ils sont du reste bien en peine de démontrer le contraire, puisqu'ils ne travaillent pas. Les requérants sont encore désavantagés par le fait que leur conception du travail bien fait demeure souvent en

---

<sup>41</sup> C'est le cas notamment pour les Kurdes de Turquie et les Albanais du Kosovo.

deçà des critères suisses. On leur reproche alors leur manque de soin. Mais cela va plus loin. Une responsable a par exemple expliqué à un requérant nouvellement arrivé la manière d'utiliser une table et une chaise pour écrire: « *on ne se met pas par terre pour écrire, comme chez vous, mais assis sur une chaise, avec la feuille sur une table* ». Or, le requérant en question a passé des années dans différentes écoles et à l'université, car il est docteur en sciences politique. Ce genre de rapport compromet souvent à long terme la confiance en l'aptitude des responsables. Cette personne se soumet désormais au modèle qu'on tend à lui imposer, afin d'éviter les conflits. Il ne parle de son sentiment de révolte qu'auprès de moi, mais ne cherche plus à créer des contacts avec les responsables.

L'attitude paternaliste des responsables s'explique aussi par le niveau de français des requérants: ils ne parlent pas le français couramment, et certains même pas du tout, à part quelques mots indispensables. Bien que les requérants comprennent un langage plus complexe que celui qu'ils sont capables d'utiliser, les responsables, croyant bien faire, leur parlent souvent « *en petit-nègre* » (selon leur propre expression), et adoptent volontairement une syntaxe et un vocabulaire très simples, voire enfantins: au lieu de « *où est-ce que vous avez mal ?* », on entend souvent « *vous mal où ?, vous où bobo ?* ». L'utilisation de telles formules n'incite pas au respect de l'autre ni à sa valorisation. De plus, cette attitude donne lieu à un nivellement par le bas et engendre un cercle vicieux, puisque les requérants n'apprennent pas les expressions françaises correctes dans de telles situations.

Le paternalisme des responsables engendre des conséquences néfastes sur la vie et le moral des requérants, en particuliers des hommes. Il renforce leur sentiment d'infériorité et s'ajoute à l'impression de perte de pouvoir dont souffraient déjà ceux qui n'ont plus de travail. Il encourage le repli sur la sphère familiale et sur les réseaux d'appartenance. Les requérants se voient attribuer une identité d'immatrice, qui, ajoutée aux autres identités attribuées — celle du réfugié économique, du non intégré et du requérant « *comme tous les autres* » — crée de lui une image fort peu valorisante. Les requérants nourrissent un sentiment de déception et de frustration, du fait qu'ils ne se sentent pas reconnus à leur juste valeur par les membres du pays qu'ils ont choisi. L'identité attribuée est dans tous les cas largement moins favorable que celle qu'ils revendiquent. On verra que cette identité attribuée par les responsables, peu valorisante, n'est compensée ni par celle attribuée par les autres requérants, ni par celle que leur prêtent les Suisses.

## **b. Identité attribuée par les autres requérants**

Etant donné la rareté des contacts entre requérants d'appartenance différente, je n'insisterai sur ce point que pour dégager les processus qui forment l'identité attribuée aux autres demandeurs d'asile. Ce qui suit se base uniquement sur les déclarations des intéressés lors des entrevues, et des situations ponctuelles que j'ai observées, et non sur des contacts soutenus. L'identité attribuée aux autres requérants n'influence pas le

déroulement des contacts proprement dits, qui, bien que peu fréquents, se passent le plus souvent harmonieusement<sup>42</sup>.

La rareté des contacts et leur superficialité n'empêchent personne d'émettre des jugements, bien que l'Autre, sur lequel ces jugements portent, demeure mal connu. Nous avons déjà vu que les parents hésitent à laisser jouer leurs enfants avec des camarades d'appartenance différente. Parmi les raisons qu'ils évoquent figurent le manque d'hygiène, l'incapacité de donner une éducation digne de ce nom ou la peur que l'enfant apprenne la langue maternelle de son camarade. Les discriminations que chaque groupe s'attribue sont réciproques: les mêmes défauts sont attribués à ceux qui les prêtaient. En un mot, les parents tentent (avec plus ou moins de succès) d'imposer aux enfants leur propre comportement. Ils sont mus par la crainte que cette relation ne dénature l'identité de l'enfant.

Cette stratégie s'accompagne implicitement d'un jugement sur la culture à laquelle les locuteurs appartiennent. Aucun indice ne permet de conclure qu'un requérant prétendrait appartenir à une culture supérieure. Il s'agit plutôt d'un besoin de se distinguer du voisin en tant que « concurrent ». Une distinction est opérée entre la personne dont on parle et la culture à laquelle elle appartient. Un exemple peut aider à saisir ce processus. Les requérants dénigrent souvent les Yougoslaves. Si la « culture yougoslave » — personne ne précise laquelle — est considérée comme digne d'intérêt, les Yougoslaves du centre sont perçus comme des êtres violents, sans morale ni respect de la loi, s'adonnant facilement à la boisson. Les autres musulmans les considèrent comme des gens ne respectant pas les préceptes de l'islam, manquant de connaissance et de culture. On désapprouve leur « esprit de clan », impossible à développer pour les autres ethnies, car elles sont insuffisamment représentées. Réciproquement, les Yougoslaves reprochent la mollesse des autres requérants, leur formalisme et leur solitude. Les plus intellectuels d'entre les demandeurs d'asile basent leurs jugements sur des idées abstraites, qui obéissent pourtant au même processus de valorisation. Ils admettent que les autres requérants appartiennent à une culture digne d'intérêt — comme toute culture — mais prétendent qu'ils n'en sont pas des membres représentatifs. En bref, un idéal plaçant les cultures sur un seul niveau n'empêche pas la discrimination verbale de l'autre, au profit des valeurs qui constituent la culture et l'identité personnelles.

Cette dynamique obéit à deux principes: la dévalorisation de l'autre et la valorisation de soi. Les requérants cherchent à affermir les liens qui les attachent à leur propre culture, à la fois en appliquant une image négative sur les autres, et en compensant la représentation négative que l'on projette sur eux. Dans ce cas, l'attribution d'une identité est d'avantage une parade qu'une réelle prise de position. Par conséquent, ce point doit être mis en parallèle avec le chapitre suivant, consacré aux stratégies identitaires: il s'agit avant tout d'une manière de revaloriser sa propre culture.

---

<sup>42</sup> Il y a cependant quelques exceptions, dont la tentative d'influencer la famille soudanaise au niveau du travail dans le centre et de la religion.

### c. Identité attribuée par la société d'accueil

En dehors des responsables du centre et des organismes humanitaires, les rapports avec la société d'accueil sont presque inexistants. La société d'accueil attribue à l'ensemble des demandeurs d'asile une identité de « réfugiés économiques ». Actuellement néanmoins, cette tendance s'effrite. Le chômage préoccupe les esprits d'avantage que l'asile. Depuis que les Arts et Métiers refusent de les engager, ils ne sont plus une menace pour l'emploi. Les journaux locaux ne parlent que peu des requérants, et les images de la guerre qui ravage l'ex-Yougoslavie sensibilise momentanément l'opinion publique au sort des requérants exilés en Suisse.

La société d'accueil nuance peu son image des requérants. Ceux-ci se plaignent du manque de connaissance des Suisses, qui s'en tiennent souvent à la citoyenneté des requérants, sans s'intéresser à leur véritable situation politique et économique. En règle générale, les discussions se bornent aux salutations habituelles, parce que *« si je me présente, si je donne ma nationalité, me dit un Iranien, les gens croient que je suis intégriste, car ils ne connaissent que Khomeini. Je n'ai pas l'occasion de dire que je ne partage pas ses idées, parce que je suis arménien, et que c'est précisément la raison pour laquelle j'ai dû fuir »*. Il constate que les Suisses n'associent pas spontanément l'exil avec la dissidence politique, ou à un désaccord avec l'Etat d'origine.

Les Suisses ont besoin de rattacher l'identité du requérant avec quelque chose de familier: *« Lorsque je peux me présenter et dire que je suis arménien et non musulman intégriste, ajoute mon informateur, les gens sont beaucoup plus accueillants. Ils m'associent à Charles Aznavour, qui est un chanteur connu en Suisse. D'autres me disent qu'ils ont versé de l'argent lors du tremblement de terre en Arménie, mais peu s'intéressent à mon propre cas »*.

Quand les requérants proviennent d'une région connue, les Suisses réagissent plus fortement. Les prises de position à propos des Yougoslaves par exemple sont très vives. Les familles yougoslaves subissent l'influence indirecte de la campagne d'information des médias. Les Yougoslaves sont perçus tantôt comme les victimes des tortures serbes, tantôt comme des dangereux trafiquants de drogue ou d'armes. Cela n'est pas le cas des requérants minoritaires, comme la famille soudanaise. Le Soudan n'évoque que peu de choses pour les membres de la société d'accueil qui ne réagissent pas du tout à l'identité du requérant, ni à sa culture. On les perçoit comme n'importe quels autres requérants d'asile. Plutôt que d'émettre une opinion positive ou négative, ils ne prennent pas position, ce qui équivaut à attribuer aux requérants une non-identité.

### d. Identité de requérant économique attribuée par la société d'origine

L'énorme coût affectif, social, humain, symbolique et économique que paie tout requérant, ou tout migrant en général, déraciné de sa culture d'origine, joue un rôle important tout au long de l'exil, dès le moment du départ et durant toute la durée du séjour dans le pays d'accueil. C'est souvent un deuxième malheur que de ne pas pouvoir

« rentabiliser » ce déracinement, autant sur le plan économique que symbolique. De ce point de vue, la société d'origine joue un rôle considérable. Les requérants doivent souvent démontrer le bien fondé de leur départ aux personnes restées au pays. De ce point de vue, la réussite économique dans le pays d'accueil pèse de tout son poids. L'aspect économique de la migration ne doit pas être considéré *a priori* comme la raison primordiale de l'exil. Il devient toutefois une des composantes fondamentales de l'identité de beaucoup de requérants. La Suisse représente une sorte d'Eldorado pour les personnes restées au pays comme auparavant pour les requérants. Plutôt que d'admettre l'échec de leur intégration économique, et de le communiquer à leurs proches qui ne sont pas partis, les requérants préfèrent entretenir l'image de « celui qui a réussi ». La force de l'emprise sociale et culturelle, l'investissement économique et affectif nécessaire pour quitter un pays et gagner la Suisse sont autant de barrières qui interdisent de communiquer la vérité des conditions de vie en Suisse.

Dans les lettres qu'ils écrivent, plusieurs me l'on dit, les requérants dressent un portrait flatteur de leur standing et de leur réussite imaginaire. Ces requérants sont forcés de s'inventer des métiers et de décrire tant bien que mal leurs nouvelles conditions économiques. Un cas, certainement pas exceptionnel, suffit à illustrer cette situation. Un requérant a été vu dans le centre Magro, alors qu'il tournait une séquence vidéo. Il avait rempli de nourriture plusieurs caddies, sa femme avait revêtu des habits chics, les enfants jouaient avec des jeux empruntés sur les rayons du magasin. Une fois la scène filmée, toute la famille a reposé jouets, habits et nourriture sur les rayons. Qu'a-t-il fait de cette cassette ? Il y a fort à parier qu'il l'a postée en direction du Kosovo, afin que la famille puisse se rendre compte *de visu* de la richesse du requérant. Si tel est le cas — le requérant en question ne l'a pas dit, mais qu'aurait-il fait sinon d'une telle cassette ? — il n'est pas difficile de s'imaginer les sentiments de cette personne, contrainte à ces extrémités pour donner l'illusion de la réussite. Ce cas n'est pas isolé. De nombreuses personnes m'ont dit qu'elles n'oseraient jamais retourner dans leur pays si elles ne tiennent pas les promesses faites explicitement ou implicitement avant le départ. Cette fausse identité, à la fois attribuée par la société d'origine et entretenue par les requérants, à l'usage unique de la famille restée au pays, engendre des conséquences pourtant terribles. Elle constitue certainement, avec les craintes d'être à nouveau persécuté, une des causes principales qui incitent les requérants à entrer dans la clandestinité lorsqu'ils sont déboutés. Au lieu de se rendre à l'aéroport accompagnés de représentants des autorités, ils disparaissent, ou présentent une nouvelle demande d'asile sous un autre nom, parfois dans un autre Etat.

Logiquement, les requérants qui entretiennent l'image de la réussite économique se doivent de donner les preuves de leurs déclarations. Ils s'obligent à envoyer régulièrement des sommes d'argent à leur famille, ce qui leur demande des efforts et des privations considérables et augmente leur pauvreté relative. Pour me montrer que cette contrainte joue un rôle bien réel, une requérante m'a expliqué sa propre situation. Elle était tombée dans ce piège au début. Mais elle n'a jamais pu donner les preuves de sa richesse, car elle a plusieurs enfants et ne parvient pas à économiser suffisamment pour envoyer de l'argent dans son pays. Elle a alors cessé de présenter cette image de réussite, tout en révélant ses véritables conditions de vie. Non seulement sa famille et

ses proches ne voulaient pas la croire, mais ils pensaient qu'elle les abandonnait. Ils persistaient à prétendre qu'elle avait obtenu richesse et consécration. Ne voulant plus jouer ce rôle, elle a dû, depuis ce jour-là, interrompre toute sa correspondance avec eux. A l'heure actuelle, elle ne sait plus ni ce qu'ils font, ni où ils sont.

### **e. Synthèse**

De ces différents types d'identité, aucune ne correspond à la vie réelle des requérants. Ceux-ci s'appliquent à les adapter selon les circonstances et les locuteurs, afin d'obtenir à la fois valorisation et reconnaissance. Ils les modèlent au gré des attentes qu'on exerce sur eux. Ils jouent des personnages multiples et incompatibles entre eux: être assisté, tout en parlant de la réussite sociale à la famille d'origine; admirer les valeurs suisses sans pouvoir les vivre; vouloir perpétuer leur culture sans en avoir les moyens sociaux ni matériels. Parmi les identités attribuées, certaines sont plus contraignantes que d'autres: celles façonnées par la loi sur l'asile, par les responsables ou la société d'origine. D'autres semblent mineures mais jouent un rôle important dans le processus personnel de recomposition identitaire. Au nombre des aspects personnels de cette recomposition figurent encore les changements socioprofessionnels, les modifications de l'esthétique physique (dans certains pays d'où sont originaires les requérants, les formes rondes sont appréciées, alors que la minceur est valorisée en Suisse, ce qui perturbe souvent les adolescentes), les différentes appréciations de la couleur de la peau et des caractéristiques physiologiques, etc. Développer tous ces points prendrait trop de place ici et sortirait de notre propos. Ana Vasquez (1983 : 53 ss.) en a déjà dressé un tableau. Cependant, leurs conséquences sont très importantes sur le plan personnel.

## **3. PARADES ET STRATÉGIES IDENTITAIRES**

La majorité des requérants d'asile du centre de Courrendlin mettent en œuvre une dynamique identitaire obéissant à deux pressions. Ils cherchent d'un côté à être acceptés comme des personnes capables de s'intégrer dans la société d'accueil, ce qui implique l'adoption, tout au moins la revendication des valeurs et des pratiques locales — la première période de l'exil, plus particulièrement, est liée à une sorte d'euphorie momentanée, due à la valorisation de soi que procure la réussite du projet de départ et la curiosité pour le nouveau milieu, fortement valorisé. Cependant, tant que dure l'attente de la réponse de l'ODR et de l'insertion dans le monde du travail, la possibilité d'intégration et d'acculturation, même souhaitée, reste limitée. Plus dure l'attente, plus l'intérêt pour la société d'accueil cède la place à la désillusion et à la revalorisation du passé, avec pour résultat un repli sur la sphère d'appartenance et sur la culture d'origine.

Sur le plan du comportement, ces deux dynamiques provoquent une volonté de se démarquer à la fois des autres requérants et de la société d'accueil, concrétisée par les responsables. Ce processus de distinction satisfait un double objectif. D'une part, il s'agit de montrer que la propre culture de chaque demandeur d'asile non seulement possède une réelle valeur, capable de rivaliser avec celle de la société d'accueil, mais aussi de

donner la preuve que les membres de la culture en question sont les plus aptes à réaliser l'intégration. D'autre part, en se distinguant de la société représentée par les responsables, les requérants cherchent autant à neutraliser la prétendue « supériorité » de la société d'accueil et à se protéger contre les rapports de domination. Pour atteindre leurs fins, ils mettent en œuvre des parades et des stratégies identitaires, volontaires ou non. La typologie qui suit tente de dresser la liste des principales parades, qui sont autant de tendances coexistant dans le comportement d'une même personne.

### **a. Le repli**

La première de ces parades, la plus évidente et la plus répandue consiste à se soustraire physiquement aux autres groupes en présence. Il n'est pas nécessaire de s'y arrêter longtemps, car les pages précédentes décrivent suffisamment ce repli. Les requérants sortent peu, ils évitent les contacts avec les autres groupes et les préposés de l'AJADA. Ils limitent aussi les relations de leurs enfants avec leurs camarades du village, et restreignent le nombre de promenades ou de sorties dans le village. Ils préfèrent l'anonymat des villes à la promiscuité de Courrendlin et sortent en groupe plutôt que seuls. Ils cherchent également la compagnie des membres du réseau afin de rester entre eux. Ce type de comportement est encore plus marqué chez les femmes, puisqu'elles subissent en plus la pression de leur mari visant à les confiner à l'intérieur de l'appartement.

### **b. Dévalorisation de l'autre**

Une deuxième parade consiste à désamorcer la force et les valeurs du système culturel des autres groupes en présence, en manipulant leur image dans le but de neutraliser leur « capital symbolique ». Cette stratégie ne donne pas lieu à des conflits, car elle se concentre uniquement sur l'image de l'autre. Le processus se limite à augmenter le décalage entre la valeur de sa propre culture et celle des autres, soit par l'attribution aux autres requérants d'une identité dévalorisante, soit par l'amplification des qualités de sa propre culture. Nous avons vu que ce processus se caractérise par la réciprocité des discriminations. Face aux responsables, le jeu se complexifie. Il n'est guère possible de négliger leur culture sans précautions, car les requérants en revendiquent tout ou partie. La solution ou le comportement souvent adoptés vise à désamorcer le « *caractère menaçant pour l'estime de soi* » (Camilleri 1975 : 248). Ainsi, les requérants ne nient pas les valeurs de la société dominante, mais les décalent. Le raisonnement est le suivant: la prétendue supériorité de la société d'accueil — celle qui la distingue de la société d'origine — est déclarée avant tout basée sur des « savoir-faire techniques et économiques »; il s'ensuit l'affirmation que l'importance de cette technologie n'atteint pas les qualités de sociabilité, les valeurs morales et humaines que les requérants attribuent à la société d'origine; de plus, l'avance technologique, considérée comme distinctive de la Suisse et des pays occidentalisés, est estimée « à la porté » de la société du requérant, alors que la froideur et le manque de sociabilité de la Suisse sont déclarées « comme une menace qu'ils peuvent éviter ». Cette parade semble d'autant plus forte que le pays d'origine possède un niveau de vie éloignée de celui de la Suisse:

Somalie, Afghanistan, Sri Lanka, Soudan. Quant aux ressortissants de l'ex-Yougoslavie, pays « proche » ils prennent comme exemple la non-intervention militaire contre les Serbes: malgré la technologie militaire européenne, sa puissance économique, un comportement « *égoïste et incompréhensible* » empêche une intervention définitive qui « *mettrait fin au massacre* ». Ce faisant, les requérants, en restant cohérents, estiment tout de même pouvoir, moyennant quelques précautions, acquérir nos techniques sans perdre leurs valeurs morales.

### **c. Séparation du groupe d'appartenance**

Dans le même ordre d'idée, une troisième stratégie inclut l'acceptation du changement causé par l'exil. La culture native demeure la plus importante et la plus riche en valeur, mais le discours explicatif des requérants tient compte du fait qu'ils sont séparés de leur groupe d'appartenance. Ils déclarent que l'observateur ne peut pas légitimement juger leur culture d'appartenance à partir de l'observation d'un individu qui en est séparé. Parallèlement, ils affirment qu'il existe, dans un ailleurs temporel ou spatial, une société type que l'observateur ne pourrait qu'approuver: « *Si vous étiez venu en Somalie avant les émeutes..., si vous aviez connu le Kosovo avant la guerre..., si vous connaissiez notre famille et nos amis..., etc.* ». Le jugement portant sur l'individu est désamorcé, car il devrait porter sur une société entière et non sur un individu. Par ce processus de substitution, les requérants introduisent un troisième terme dans le tête-à-tête qui les oppose à la société d'accueil. Ils neutralisent les considérations péjoratives dont ils se sentent victimes, et évitent l'urgence d'une remise en question. En l'absence du groupe d'origine, les regards de l'Autre ne peuvent être qu'erronés et partiels. Mais cette parade comporte un danger. La culture d'origine, objet d'idéalisation, est portée au nues, au risque de causer la contradiction avec le projet de l'exil: comment quitter une société aussi idyllique, même si elle traverse des moments difficiles. Au mythe de la Suisse « pays de cocagne » fait place celui du « paradis perdu ». Le regard vers le passé ouvre la porte au regret du départ. Cette attitude, doublée de l'incertitude de l'avenir en Suisse, anéantit les projets de construction d'un futur dans la société d'accueil.

Parallèlement, les requérants ont quelquefois recours à une stratégie qui utilise la dichotomie extérieur-intérieur. Camilleri (1975 : 250) note que « *les valeurs où se situe le vrai groupe [sont] déclarées intérieures et profondes, les autres extérieures et superficielles, donc sacrificiables* ». Dans le cas de mes informateurs, il conviendrait mieux de dire que les valeurs profondes et intérieures sont tenues pour être les véritables fondements de la culture, alors que les pratiques affichées aux yeux de tous ne devraient pas servir de critères de jugement. Non parce qu'elles sont superficielles, mais parce que l'éloignement du milieu d'origine ne permet pas de les accomplir totalement. Cette parade autorise les requérants à relativiser le regard de l'autre, en se posant comme la seule autorité habilitée à juger de leur culture.

#### **d. Division de la société d'accueil**

Les demandeurs d'asile ont encore recours à une stratégie symétrique à précédente: elle consiste également à diviser un groupe en deux parties. Il ne s'agit plus cependant du groupe d'appartenance, mais du groupe d'accueil. Cette parade repose sur le découpage de la société d'accueil en deux parties. Premièrement, celle dont font partie les personnes avec qui la cohabitation est forcée, et qui représentent la domination: responsables de centre, membres de la police et de l'Office des réfugiés dont dépend la demande, employeurs refusant d'engager les requérants, etc. Deuxièmement, celle des bons Suisses — dont je faisais partie: moi, ma famille, mes amis, mes collègues étudiants, mes professeurs, mais aussi les œuvres d'entraide, les juristes, et. Bien que le deuxième groupe procède de l'autre par l'appartenance à une même culture et à une même société, la séparation abstraite qu'opèrent les requérants permet d'apprécier différemment les deux ensembles. Les valeurs négatives attribuées au premier sont inversées, transformées en valeurs positives pour le second: « *Ils sont égoïstes, mais vous êtes généreux; c'est une Suisse sans valeur qui refuse l'asile, mais les gens comme vous connaissent nos problèmes* ». Cette stratégie prend d'autant plus d'importance que les requérants ont une image idéalisée de la Suisse. Plutôt que de renoncer à cette image et d'aboutir, par là même, à un constat d'échec, ils préfèrent construire ou imaginer des représentants types des valeurs attribuées à la Suisse.

Ce comportement s'apparente à ce que la psychanalyse appelle le « clivage de l'objet ». C'est un mécanisme que Melanie Klein considère « *comme la défense la plus primitive contre l'angoisse: l'objet [...] est scindé en un « bon » et un « mauvais » objet qui auront alors des destins relativement indépendants dans le jeu des introjections et des projections* » (Laplanche J. et Pontalis J.-B. 1967 : 67). Ce mécanisme provoque « *la compartimentalisation de toutes les personnes de [l'] environnement dans des camps « entièrement bons » ou « entièrement mauvais » avec des oscillations fréquentes entre les camps pour une même personne* » (American Journal of Psychiatry 1989). Ce processus a lieu lorsque le sujet a régressé jusqu'au stade où, face à l'angoisse, des attitudes issues de la petite enfance resurgissent. Cela laisserait sous-entendre que les conditions d'exil ont provoqué chez certains requérants des régressions psychoaffectives très profondes.

#### **e. Stratégies d'intégration**

Toutes les parades et stratégies décrites ci-dessus tendent vers une même finalité: désamorcer le regard et le comportement du groupe dominant dont les préposés du centre sont les membres les plus proches. Mais il faut garder à l'esprit que les requérants souhaitent demeurer en Suisse, par choix et par nécessité, pour un séjour prolongé. Malgré tout ce qui a été dit plus haut, ils déclarent rechercher l'intégration. Bien qu'ils mettent en pratique les parades décrites ci-dessus, ils tentent simultanément de s'adapter et de donner d'eux-mêmes l'image la plus favorable. Dans ce but, une première stratégie consiste à se prétendre capable d'intégration, tout en renvoyant celle-ci à une date ultérieure: l'intégration aura lieu au moment seulement où se terminera l'attente de la réponse à la demande d'asile. Ce raisonnement n'est pas faux, dans le sens où le statut de réfugié permet une meilleure intégration que celui de requérant,

mais il sert fréquemment d'alibi pour ne rien entreprendre qui stimulerait le processus d'intégration. Il tient lieu d'excuse pour ne pas apprendre sérieusement le français, pour ne pas nouer de contact avec des habitants du village, pour ne pas travailler dans le centre et surtout pour se reposer sur la prise en charge des responsables (qui sont donc tantôt appréciées, tantôt critiquées comme un frein à l'intégration). De cette manière, en reportant l'instant où « la véritable intégration » pourra débiter, les requérants cherchent à maintenir intactes les attentes de la société d'accueil, perçues via les responsables.

Une deuxième stratégie, dont le but est semblable, réside dans le fait de prôner des valeurs et des caractéristiques que les requérants tiennent pour typiques du pays d'accueil. Leur choix se porte sur des valeurs « clichés » facilement imitables, comme la propreté ou la ponctualité. Parfois, ils vont tout particulièrement s'efforcer d'être à l'heure lors d'un rendez-vous, ou faire un point d'honneur de s'acquitter avec grand soin du nettoyage du couloir. Les requérants cherchent à s'attirer quelques remarques positives de la part des responsables. En adoptant ces comportements très typés, voire naïfs, ils espèrent que les responsables reconnaîtront leurs capacités d'intégration. Cette stratégie induit la tendance à survaloriser certains traits de culture du pays d'accueil. Elle engendre aussi un comportement quasi théâtral, dont personne n'est dupe. Par conséquent, les responsables ont tendance à tourner en dérision ces attitudes, qui « sonnent faux » de la part d'étrangers. Leurs réactions diffèrent souvent des attentes des requérants. Ils ironisent sur le thème de la « suissité » : « *vous êtes bientôt plus suisses que des Suisses* ». Que faire d'une telle réponse ? Le ton laisse les requérants perplexes et désamorce une tentative de créer un pont entre les deux cultures, si superficiel ou artificiel qu'il puisse paraître. Les requérants, bien qu'ils soient conscients de la superficialité d'un tel comportement, perçoivent la réaction des responsables comme une injustice de plus qui les frappe.

#### **f. Le cercle vicieux**

Dans les stratégies modelant les comportements des requérants en fonction des responsables et, de fait, de la société d'accueil, la relation hiérarchique joue un rôle capital. Elle façonne les rapports de telle manière que le sort des premiers dépend de la décision des seconds, car les requérants amalgament au personnage du responsable l'instance prenant la décision sur leurs dossiers. Pour plusieurs raisons — le grand nombre de cultures présentes au sein d'un seul bâtiment, la succession des requérants, le faible nombre de responsables, leur manque de formation sur les cultures en présence — il n'est guère possible d'instaurer des relations nuancées entre les demandeurs d'asile et les personnes qui gèrent le centre. *De facto*, les règles des responsables deviennent « les normes » par excellence régissant le fonctionnement du centre et les relations communautaires. Mêlée aux valeurs suisses que les requérants revendiquent et à la nécessité d'amorcer ou de simuler une intégration, cette situation provoque dans le groupe des requérants une tendance à survaloriser le groupe dominant : dans chacun de leurs comportements, les requérants tiennent toujours compte du personnel de l'AJADA. En dernière analyse, la présence et le regard des responsables motivent toutes les stratégies adoptées. Ainsi, même en voulant l'ignorer par le repli, tous les

comportements des requérants réitèrent la prépondérance du groupe dominant et la puissance de son image. Il en résulte un sentiment de dépendance qui pénalise et fragilise l'esprit d'initiative des demandeurs d'asile. C'est peut-être là, dans ce cercle vicieux, que réside la principale cause de la passivité qui s'empare, à terme, de chaque requérant.

## IX. CONCLUSIONS

« Les caractéristiques d'émigré, telle qu'elles sont perçues dans le pays d'origine, constituent un élément valorisé d'une identité car elle indique celui qui a eu la volonté ou tout au moins l'astuce de tenter de sortir d'une destinée vouée à la misère » (Apfelbaum et Vasquez 1983 : 94); ajoutons, dans le cas de requérants, à l'oppression. C'est là l'aspect positif de l'exil. Ce choix est d'autant plus significatif qu'il porte sur un pays valorisé par la société d'origine. Mais, si la migration implique la réalisation d'un projet valorisant, elle suppose aussi la rencontre — ou le choc — avec une culture étrangère, suivie de la transformation du mode de vie du migrant, les conditions nécessaires pour le maintenir n'étant plus réunies en totalité.

L'acculturation que vivent les requérants est à mi-chemin entre une acculturation désirée et une acculturation obligée<sup>43</sup>, voire imposée<sup>44</sup>. La vie dans les centres fixe ses contraintes. Cependant rien n'interdit formellement que les requérants maintiennent leur culture et leur système de valeur. Mais il manque pour cela à la fois les institutions sociales nécessaires au maintien de la vie culturelle et la proximité avec les ressortissants de même appartenance. De plus, le rôle d'assisté causé par le statut de requérant engendre autant la dépendance que la perte de responsabilité. Ainsi, progressivement privés de l'espoir de pouvoir rester en Suisse et d'y travailler, sans réelle possibilité ni volonté de s'y intégrer, les demandeurs d'asile vivent une phase de désillusion et de démission. L'intégration et le rôle que les requérants jouent dans la société d'accueil colorent l'image qu'ils se font d'eux-mêmes et influencent leur propre identité. Durant cette période, leur état se définit par la dévalorisation, la passivité, la perte de contrôle sur les processus de décision, l'attente dans une situation à caractère provisoire. Cette situation fait écho à la perte de maîtrise sur leur destin que les requérants éprouvaient avant de partir en exil. L'état psychologique qui en résulte est semblable à celui qu'ils éprouvaient dans leurs pays d'origine.

Les requérants de Courrendlin se trouvent dans une situation de déséquilibre. C'est à ce moment, quand tout bascule, que se pose de façon cruciale la question de l'identité. Les manières d'être apprises dès l'enfance, les habitudes culinaires, les façons de s'habiller, faute de moyens matériels, ne peuvent être maintenues. De plus, dans l'ensemble multiculturel du centre, le choc de la rencontre se traduit souvent par le fait de tourner en dérision les particularismes des autres. On se moque d'un accent, on cherche à imposer l'emploi de la fourchette... Cette ironie, sans intention malveillante, blesse et augmente le sentiment d'insécurité: les « petites » différences culturelles ne sont ni négligeables, ni pittoresques. Elles traduisent l'identité. Les tourner en dérision signifie

---

<sup>43</sup> C'est-à-dire que l'on ne peut éviter, par absence des outils culturels que fournissait la culture d'origine.

<sup>44</sup> C'est-à-dire rendue obligatoire par le système légal et social dans lequel les requérants doivent s'inscrire.

pour le requérant le mépris de sa culture. Elles deviennent des instruments d'une forme implicite d'exclusion.

Cette exclusion amplifie le rejet dû à la non-insertion professionnelle. Les requérants désirent prendre un nouveau départ, mais leur statut interdit l'accès au marché du travail. Sur le plan social, les groupes de requérants et la population indigène se tolèrent. Cependant, ils ne se côtoient guère et les relations étroites restent rares. Les requérants basculent alors vers une sorte de marginalisation par rapport au pays hôte. Parallèlement, ils entrent en situation de dépendance face à l'institution d'assistance, et par ce biais, de la société d'accueil, puis, lors du retour, de la société d'origine. (Ce résultat est en contradiction avec l'esprit de la loi sur l'asile, qui préconise une aide au retour, aussi discrète dans la pratique que l'expression est vague et indéterminée.) C'est pourquoi le principal facteur d'acculturation ne provient pas du contact avec la population locale, mais des structures de prise en charge. Elles forment un système normatif très précis, transmis par l'intermédiaire du personnel des centres, et qui reflète celui de la culture d'accueil.

Dans ces conditions, la dimension temporelle joue un rôle considérable. Les requérants perçoivent l'exil soit comme un épisode momentané, jusqu'à ce que l'ordre se rétablisse dans le pays de provenance, soit comme définitif, si les requérants ont le projet de s'établir en Suisse à long terme. Dans les deux cas, la durée de l'attente — jusqu'à la réponse de l'ODR — exerce une action néfaste sur les requérants. Par leurs nouvelles conditions de vie, ils sont contraints d'amorcer un changement culturel et social. Néanmoins, ils n'ont pas l'occasion de se plonger dans l'univers social du milieu d'accueil. Le dynamisme et le processus du changement restent donc incomplets, partiels ou boiteux. Dans un premier temps, les requérants admettent de s'installer dans une vie provisoire, dans une sorte de parenthèse temporelle, où ils attendent la « vraie vie », celle de leur pays d'origine, ou celle de la réelle insertion dans la société d'accueil. Cependant, ils doivent sans cesse reporter le moment de l'immersion dans le pays hôte ainsi que celui du retour.

L'attente et l'ambiguïté qui en résulte compromettent l'accomplissement du deuil que l'exilé doit accomplir avant de pouvoir se consacrer à sa vie future. Apfelbaum et Vasquez (1983 : 91) estiment que le deuil prend fin lorsque l'exilé est à nouveau capable d'assumer sa vie « ici ». Puisque le statut des requérants étudiés ne le permet pas, les demandeurs d'asile s'engagent alors dans une tentative de revalorisation de leur culture d'origine. Les exilés idéalisent le « là-bas » qu'ils ont quitté et en oublient certains aspects négatifs. Le mythe du « paradis terrestre » fait place à celui du « paradis perdu ». Les requérants nourrissent alors un sentiment de culpabilité né de trois principaux facteurs. D'abord, ils se reprochent d'avoir quitté leurs compagnons d'oppression, d'avoir fui ou trahi leur idéal. Ensuite, ils souffrent de leur incapacité à maintenir leur propre culture. Enfin, ils se sentent dénaturés, deviennent petit à petit « un autre » pas Suisse bien sûr, mais plus véritablement Afghan ou Somalien. Les requérants manifestent alors leur sentiment de culpabilité par des refus (refus de se soumettre aux directives et aux ordres, refus de parler la langue du pays d'accueil), par des conflits avec les responsables et des stratégies de recomposition identitaire.

Les espoirs exagérés qui précédaient le départ font place à une stratégie de survie. Celle-ci se caractérise par un investissement minimum envers la société d'accueil, associé à un repli sur le domaine connu. Les contacts inévitables qui les lient aux responsables et aux autres requérants de nationalité différente ne brisent pas les images que les uns se font des autres — autrement dit, les « signes » et les comportements sont interprétés selon une grille culturelle différente de celle de la personne qui agit. Il semble que cette constatation soit autant valable pour ce qui concerne les relations mutuelles des requérants d'origines différentes que pour ce qui touche aux relations entre les responsables des centres et les requérants. Progressivement, la vie quotidienne se construit à partir de relations permettant la reproduction de la culture natale: la famille et les réseaux de requérants. C'est à l'intérieur de ces deux cercles que s'organise la vie quotidienne. Les relations de réseaux permettent à la fois de maintenir autant que possible la culture d'origine et de pallier certaines difficultés économiques du statut de requérant, en multipliant les contacts et les possibilités de chacun. A travers les réseaux, les hommes retrouvent aussi une certaine dignité, par la maîtrise de la vie sociale de la famille. Il semble également que les parents tentent de limiter les contacts des enfants avec leurs camarades suisses, afin d'éviter leur acculturation trop rapide, et éviter le sentiment de dépossession identitaire dont se sentent victimes tous les membres des familles requérantes. Les demandeurs d'asile accentuent par leur comportement la tendance de la société d'accueil d'en faire des exclus, ce qui met en évidence leur dépendance vis-à-vis de l'institution d'accueil.

\* \* \*

Ce travail, en se concentrant sur un seul centre d'accueil, laisse sans réponse de multiples questions. La multiplicité des cultures en présence n'a pas permis d'accorder à chacune la place qu'elle méritait. En outre, de nombreux problèmes ne peuvent être abordés que par la méthode comparative, en confrontant les résultats résumés dans ces pages avec ceux résultant de l'étude d'autres centres. Quelles sont, par exemple, les particularités des centres de célibataires ? Quel est le véritable poids des institutions d'accueil et de la loi suisse relative à l'asile sur les processus d'acculturation ? Quelles conséquences à long terme engendrent les tentatives de faciliter les activités indépendantes des requérants, comme à Genève récemment ?

Un problème surtout se pose de façon primordiale: que deviennent les requérants après qu'ils aient été déboutés de Suisse ? Actuellement, la loi limite sévèrement le nombre de personnes accueillies définitivement. Plus de 90% des demandeurs d'asile n'obtiennent pas le statut de réfugié. Cela ne signifie pas qu'ils regagnent leur pays: bien qu'on ne dispose d'aucune statistique dans ce domaine, les autorités responsables d'acheminer à la frontière les requérants déboutés savent que la plupart ont disparu avant l'échéance de leur permission de séjour. Où leur nouvel exil les mènent-ils ? S'ils retournent dans leur pays, comment se passera leur réinsertion ? Dans le cas contraire, que deviennent-ils ? Autant de domaines encore peu connus, sur lesquels la suite du travail pourrait déboucher.





## BIBLIOGRAPHIE

---

### OUVRAGES ET ÉTUDES

#### **Abou Selim**

1987 *L'identité culturelle. Relations interethniques et problèmes d'acculturation.*– Paris: Anthropos.– 235 p.

#### **Apfelbaum Erika, Ana Vasquez**

1983 « Les réalités changeantes de l'identité ».– in: *Peuples méditerranéens* (L'identité déchirée).– juil.–sept. 1983.– pp. 83-101.

#### **Auer Andreas**

1990 « Le statut des étrangers et des réfugiés en Suisse ».– in: Turpin Dominique (dir): *Immigration et réfugiés dans les démocraties occidentales, défis et solutions.*– Aix-en-Provence: Presse Universitaire d'Aix-Marseille / Paris: Economica.– pp. 115-118.

#### **Bastide Roger**

1956 « La causalité externe et la causalité interne dans l'explication sociologique ».– in: *Cahiers internationaux de sociologie.*– Vol. 21, 1956.– pp. 77-99.

1968 « Problèmes de l'entrecroisement des civilisations et de leurs œuvres ».– in: Gurvitch (dir): *Traité de sociologie.*– Paris: PUF.– pp. 315-330.

1971 *Le Proche et le lointain.*– Paris: Cujas.– 301 p.

1971 *Anthropologie appliquée.*– Paris: Payot.– 247 p.

1977 *Sociologie des maladies mentales.*– Paris: Champs Flammarion.– pp. 199-217.

1989 « Acculturation ».– in: *Encyclopedia Universalis.*– pp. 114-117.

#### **Baud Olivier, Gardiol Maurice, Lagier Mireille**

1991 *Les œuvres d'entraides et les réfugiés en Suisse.*– Genève: Université.

#### **Beday-Hauser Pierrette**

1989 *Evaluation des problèmes psychologiques et de santé des requérants et des réfugiés dans le canton de Genève.*– Genève: Association genevoise d'entraide aux réfugiés (AGER).

#### **Bersier Roland**

1991 *Droit d'asile et statut du réfugié en Suisse.*– Lausanne: La Passerelle (OSAR & CSP-Vaud).– 230 p.

#### **Blanchet Alain et al.**

1985 *L'entretien dans les sciences sociales.*– Paris: Dunod.– 289 p.

#### **Bøesen Inger W.**

1988 « What appens to Honour in Exile? Continuity and Change among Afghan Refugees ».– in: Bo Huldts Erland Janssen (eds) *The Tragedy of Afghanistan.*– London.– pp.219-239.

#### **Bolzmann Claudio**

1989 « L'exil: de la rupture extrême du lien social à l'élaboration de nouvelles formes de vie quotidienne ».– in: *Le lien social. Identités personnelles et solidarités collectives dans le monde contemporain.*– Tome 2.– Genève: Actes du 13<sup>ème</sup> colloque de l'AISLF.– pp. 782-790.

#### **Boothby Neil**

1992 « Displaced Children: Psychological Theory and Practice from the Field » - in: *Journal of Refugees Studies.*– Vol. 5, n° 2, 1992.– pp. 106-122.

### **Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes**

1992 *Les femmes victimes de persécutions et la notion de réfugiée.* – Berne: Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes. – 53 p.

### **Caloz Tschopp Marie-Claire**

1991 *Parole d'une usagère. La prise de parole d'une requérante d'asile.* – Cours sur la politique d'asile et d'assistance 1988-98 / Institut d'Etudes Sociales. – Marie-Claire Caloz-Tschopp, chargée de cours. – Genève: Institut d'Etudes Sociales. – fév. 1991. – 33 p.

1989 « Construction de l'identité de l'Autre et de l'identité de Soi: analyse sémiologique de discours officiels "d'accueil" de requérants d'asile ». – in: *Images de la Suisse. Ethnologica Helvetica*, 13-14. – pp. 395-419.

1991 « La Suisse, terre de refoulement(s) ». – in: *Le pouvoir suisse 1291-1991.* – Masnata F. & Rubattel C. édts. – Lausanne: Édition de l'Aire. – pp. 414-427.

### **Calvo Manuel**

1982 « Migration et alimentation ». – in: *Social Science Information* 21 (3). – pp. 383-446.

### **Camilleri Carmel**

1975 « L'image dans la cohabitation de groupes étrangers en relations inégalitaires ». – in: *Cahiers Internationaux de Sociologie.* – Vol LIX, 1975. – pp. 239-254.

### **Caritas Suisse**

1986 *A la rencontre de l'autre: requérants d'asile et politique d'asile: que pouvons-nous faire ?.* – Lucerne: Caritas Suisse. – 17 p.

### **Catini Maurizio**

1983 « L'identité et les choix relatifs aux systèmes de valeurs ». – in: *Peuples Méditerranéens.* (L'identité déchirée) n° 24. – juil.-sept. 1983. – pp. 117-126.

### **Centlivres Pierre**

1988 « Les Trois pôles de l'identité afghane au Pakistan ». – in: *L'Homme.* – Vol XXVIII (4), oct.-déc. 1988. – pp. 134-146

1991 « L'ombre de la culture: identité des réfugiés afghans au Pakistan ». – Neuchâtel: Institut d'Ethnologie». – cours non publié.

### **Centlivres Pierre (dir.)**

1990 *Devenir Suisse. Adhésion et diversité culturelle des étrangers en Suisse.* – Georg, Institut Universitaire d'Etudes Européennes. – 278 p.

### **Centlivres Pierre, Centlivres-Demont Micheline, Maillard Nadja, Ossipow Laurence**

1991 *Une seconde nature. Pluralisme, naturalisation et identité en Suisse romande et au Tessin.* – Lausanne: L'Age d'Homme. – 303 p.

### **Centre Europe Tiers-Monde**

1991 1992. *Europe et droit d'asile - Actes des troisièmes assises sur le droit d'asile.* – Genève: Cetim (Collectif).

### **Costa-Lascoux Jacqueline**

1987 « L'insertion sociale des réfugiés et demandeurs d'asile en Europe ». – in: *Revue européenne des migrations internationales.* – Vol. 3, n° 3, 4<sup>ème</sup> trimestre 1987. – pp. 151-167.

### **Courrier de l'UNESCO**

1985 « Les migrants: entre deux cultures ». – *Courrier de l'UNESCO* sept. 1985. – 34 p.

### **Crettaz Bernard**

1987 « Un chercheur et son identité ou de la recherche comme essai ». – in: *La représentation de soi.* – Genève: Kellerhals et Lalive d'Epinay. – pp. 79-94.

### **Croix-Rouge et Croissant-Rouge**

1988 *Réfugiés: les traumatismes de l'exil. Le rôle humanitaire de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.* – Bruxelles: Durylant. – 357 p.

**Dardy Claudine**

1991 *Identité de papier*.– Paris: Lieu Commun.– 191 p.

**Département Fédéral de la Police et de la Justice**

1989 *Les étrangers dans la commune*.– Fédération Suisse des Bourgeoisies.– Commission pour le problème des étrangers.– 2ème éd. remise à jour.

**Dubet François**

1989 « Immigration: qu'en savons-nous ? Un bilan des connaissances ».– in: *Notes et études documentaires*.– n° 4887.– La documentation française.– 144 p.

**Dutoit B.**

1982 « Le nouveau droit suisse sur l'asile ».– in: *Les étrangers en Suisse*.– Recueil de travaux publié par la faculté de Droit: Lausanne.– pp. 55-69.

**Ebel M. et Fiala P.**

1991 « Xénophobie 90. En finir avec les langages de l'exclusion ».– in: *Le pouvoir suisse 1292-1991*.– Masnata F. & Rubattel C. édés.– Lausanne: Edition de l'Aire.– pp. 449-457.

**Erwin Alexander M.**

1980 « A review of the Acculturation Approach in Anthropology with Special Reference to Recent Change in Native Alaska ».– in: *Journal of Anthropological Research*.– Vol 36, 1980.– pp. 49-70.

**Etienne Victor**

1990 *AJADA. Demandeurs d'asile, nouveau phénomène migratoire*.– Travail élaboré pour l'obtention du certificat, 13<sup>ème</sup> cours ASFORI, pour responsables d'institutions d'utilité publique.– polycopié.– 34 p.

**Gaspard François, Servan-Schneider Claude**

1985 *La fin des immigrés*.– Paris: Seuil, Points Politique.– 215 p.

**Gozdziak Elzbieta**

1989 *New Americans: The Economic Adaptation of Eastern European, Afghan and Ethiopian Refugees*.– Washington: Refugees Policy Group.– 22 p.

**Harrel-Bond B. E. & Vautira E.**

1993« Anthropology and the Study of Refugees ».– in: *Anthropology Today*, vol. 8 n° 4.– pp 6-10

**Jacques André**

1985 *Les déracinés, réfugiés et migrants dans le monde*.– Paris: La Découverte.– 240 p.

**Jésu F.**

1983 « L'enfant d'exilés latino-américain ».– in: *L'Information Psychiatrique*.– Vol 59, n°1, janv. 1983.– pp. 69-83.

**Jurt Maya**

1987 *La Suisse, terre d'accueil, terre de renvoi*.– Lausanne: Editions d'en bas.– 104 p.

**Katuszewski Jacques, Ogien Ruwen**

1981 *Les réseaux d'immigrés. Ethnologie de nulle part*.– Paris: Les Editions ouvrières.– 185 p.

**Knudsen John Chr.**

1991 « Therapeutic strategies and strategies for refugees coping ».– in: *Journal of Refugees Studies*.– Vol 4, n° 1, 1991 - pp. 21-38.

**Kuhlman Tom**

1991 « The Economic Integration of Refugees in Developing Countries: A Research Model »- in: *Journal of Refugees Studies*.– Vol. 4, n° 1, 1991.– pp. 1-20.

**Laplanche J. et Pontalis J.-B.**

1967 *Vocabulaire de la psychanalyse*.– Paris: PUF.– p 67 ss.

**Lévi-Straus Claude**

1985 *Anthropologie structurale*.– Paris: Plon (Agora).– 480 p (1ère éd. 1958).

**Ligue suisse des droits de l'homme**

1985 *La forteresse européenne et les réfugiés.*— Lausanne.

**Lindholm Charles**

1988 « The Social Structure of Emotional Constraint ».— in: *Ethos.*— Vol 16, 1988, sept. n° 3.

**Luthier-Schwarz Marie-Anne, Tissot Laurence**

1991 *Comme Sisyphe. Autour du rôle des travailleurs sociaux chargés d'un mandat auprès des requérants d'asile.*— Genève: Institut d'Etudes Sociales.— 84 p.

**Marx Emmanuel**

1990 « The Social World of Refugees: a Conceptual Framework ».— in: *Journal of Refugee Studies.*— 1990, Vol 3, n° 3.— pp. 189-203.

**Neves-Xavier De Brito Angela**

1987 « La constitution d'une identité en situation interculturelle. Le cas des femmes brésiliennes en exil ».— in: *L'interculturel en éducation et en sciences humaines.*— Toulouse: UTM.— pp. 659-664.

**Oester Kathrin**

1986 *Les réfugiés en Suisse: aspects de l'intégration.*— Lucerne: Caritas Suisse.— 28 p.

**Office fédéral des réfugiés****Rham Gérard de**

1986 *L'asile dans notre quotidien: discours populaire sur les réfugiés.*— Genève: Centre Europe-Tiers Monde.— 98 p.

1991 *Au-delà des frontières - La Suisse et l'asile.*— Berne.— 14 p.

**Richmond Anthony H.**

1988 « Sociological Theories of International Migrations: The Case of Refugees ».— in: *Current Sociology.*— Vol 36, n° 2, Summer 1988.— pp. 7-25.

**Sayad Abdelmalek**

1975 « El Ghorba: le mécanisme de reproduction de l'immigration ».— in: *Actes de la recherche en sciences sociales.*— n° 2, mars 1975.— pp. 50-60.

**Spradley James P.**

1979 *The Ethnographic Interview.*— New York (etc.): Holt, Rinehart and Winston.— 247 p

**Steinauer Jean**

1985 *Je ne suis pas raciste ni xénophobe.*— Genève: Université ouvrière.— 73 p.

**Teske Raymond H. C., Nelson Bardin H.**

1974 « Acculturation and Assimilation: a Clarification ».— in: *American Ethnologist.*— Vol 1, 1974.— pp. 351-366.

**Todorov Tzvetan**

1986 « Le croisement des cultures ».— in: *Communications.*— n° 43.— pp. 5-24

1988 *Nous et les autres. Essai sur le racisme et ses doubles.*— Paris: Seuil.— 538 p.

**Torche Denis**

1989 « Les liens entre l'identité nationale et le fait migratoire: le cas des Albanais de Yougoslavie ».— in: *Revue Suisse de Sociologie.*— n° 1, 1989.— pp. 115-138.

**Van Gennep Arnold**

1981 *Les rites de passage.*— Paris: Picard.— 288 p.

**Vasquez Ana**

1983 « L'exil, une analyse psycho-sociologique ».— in: *L'information psychiatrique.*— Vol 59, n°1, janv. 1983.— pp. 44-58

1987 « Les avatars de l'identité culturelle étudiée chez des exilés politiques ».— in: *L'Homme et la Société*, « La mode des identités ».— n° 83, 1987.— pp. 28-40.

**Vasquez Ana, Richard Gabriela, Delsueil Marie-Claire**

1979 « Psychologie de l'exil ».— in: *Esprit — Changer la culture et la politique.*— n° 6, juin 1979.— pp. 9-21.

**Volle Isabelle**

1990 *Représentation de l'autre et stratégies identitaires chez les exilés politiques afghans en France.* – Université de Toulouse Le Mirail, U.F.R. de sociologie. – 194 p.

**Williams D.**

1977 « Patterns of Role Consensus in a Culture Contact Situation ».- in: Berndt R. M. (Ed.), *Aborigines and Change. Australia in the '70s.* – Australian Institute of Aboriginal Studies. – New Jersey: Humanities Press Inc. – pp. 199-218

**Wilson K. B.**

1992 *A State of the Art Review of Research on internally Displaced, Refugees and Returnees from and in Mozambique. Report Prepared for the Swedish International Development Authority (SIDA/ASDI).* – University of Oxford. – July 1992. – 61 p.

**Wong Diana**

1991 « Asylum as a Relationship to Otherness: a Study of asylum Holders in Nuremberg, Germany ».- In: *Journal of Refugees Studies*, vol. 4, n° 2. – pp. 150-163

**Zetter Roger**

1991 « Labelling Refugees: Forming and Transforming a Bureaucratic Identity » - in: *Journal of Refugees Studies.* – Vol. 4, n° 1, 1991. – pp. 39-62.

**REVUES ET NUMÉROS SPÉCIAUX DE REVUES*****American Journal of Psychiatry***

1989 « Le clivage dans les traitements hospitaliers de Glen Gebbard ».- N° 146: 4.- avril 1989

***L'Année sociologique***

1975 « Sociologie de l'immigration ».- Vol 26.- 1975.

***Autrement***

1977 « Culture immigrée. Intégration ou résistance ».- n° 11.- 1977.

***Current Sociology***

1988 « Sociology of Unvoluntary Migration ».- Vol 36, n° 2.- Summer 1988.

***L'Information Psychiatrique***

1983 « A propos de l'exil ».- Vol 59, n° 1.- janv. 1983.

***Journal of Refugees Studies***

Différents numéros

***Peuples méditerranéens***

1983 « L'identité déchirée ».- n° 24, juil.- sept. 1983.

**TEXTES DE LOI**

Loi sur l'asile du 5 octobre 1979.

Ordonnance sur l'asile relative à la procédure du 22 mai 1991.

Ordonnance sur l'asile relative au financement du 22 mai 1991.

**Message de la confédération**

1990 Message (du 25 avril 1990) à l'appui d'un arrêté fédéral sur la procédure d'asile (APA) et d'une Loi fédérale instituant un Office fédéral pour les réfugiés. – Berne: Feuille Fédérale. – 1990 II 537 ss.